

2017 Rapport Annuel



CENERGY
HOLDINGS

 **CORINTH
PIPEWORKS**
Delivering energy to the world

 **CABLEL®**
HELLENIC CABLES

RAPPORT ANNUEL 2017

Sommaire

Cenergy Holdings S.A.	3
Message du Président du Conseil d'administration	4
Portefeuille de Cenergy Holdings - segments d'activité	5
Historique de Cenergy Holdings	7
Rapport de gestion	8
I. Faits marquants en 2017 et perspectives pour 2018	8
II. Performance de l'entreprise et rapport d'activité.....	10
III. Événements post-clôture.....	14
IV. Risques et incertitudes.....	15
Performance de l'entreprise et rapport d'activité, par segment.....	21
Tubes d'acier	21
Câbles	35
Informations non financières	49
Déclaration de Gouvernance d'entreprise	54
Informations à l'attention des actionnaires et données de marché	72
Etats Financiers Consolidés 2017	75
Rapport du Commissaire	168
Bilan et compte de résultat statutaires simplifiés	174
Déclaration des personnes responsables	176
Glossaire	177
Annexe A - Autres mesures de la performance	182

Cenergy Holdings S.A.

Cenergy Holdings S.A. (**Cenergy Holdings** ou la **Société**) investit dans des sociétés industrielles de premier plan dans des secteurs à forte croissance comme la transition énergétique, les télécommunications et la construction.

Cenergy Holdings est une société holding belge fondée en 2016 et cotée sur Euronext Bruxelles ainsi qu'à la Bourse d'Athènes (Athex).

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A., holding de droit belge détenant des participations dans des sociétés se positionnant comme des leaders dans le domaine de la transformation des métaux en Europe. Les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication d'aluminium, de cuivre, d'acier, de câbles et de tubes d'acier, ainsi que dans divers développements technologiques. Elles détiennent des sites de production en Grèce, Bulgarie, Roumanie, Russie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, en Australie, en Turquie et au Royaume-Uni.

Les filiales du portefeuille de Cenergy Holdings:

- possèdent une longue expérience dans la mise en œuvre de projets importants dans plus de 70 pays ;
- sont au service de clients de grande envergure à travers le monde depuis près de 70 ans ;
- proposent des produits à valeur ajoutée sur des marchés de niche ; et
- emploient plus de 1 650 personnes hautement qualifiées.

Chiffres clés de Cenergy Holdings en 2017 (en euros)

- Chiffre d'affaires* : 758 millions d'euros
- EBITDA ajusté : 57,3 millions d'euros
- EBIT ajusté : 35,1 millions d'euros
- Perte avant impôts : 10,6 millions d'euros
- Perte après impôts de l'exercice : 4,8 millions d'euros
- Capitaux propres : 200 millions d'euros
- Total de l'actif : 890 millions d'euros
- Dette nette : 379 millions d'euros

**Cenergy Holdings a adopté la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » avec date de première mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017. Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé, c'est-à-dire, en reconnaissant l'effet cumulé de la mise en œuvre initiale de l'IFRS 15 en tant qu'ajustement du solde à l'ouverture des capitaux propres, au 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée et est toujours rapportée conformément aux normes IAS 18 et 11. En ce qui concerne les impacts de l'adoption anticipée d'IFRS 15, veuillez consulter la note 6 des états financiers consolidés.*

Message du Président du Conseil d'administration

En 2017, la reprise de l'activité fut remarquable sur les marchés où les filiales de la société opèrent et ce en dépit des incertitudes qui ont marqué leurs filiales. En cours d'année Cenergy Holdings a renforcé sa position de fournisseur de premier ordre dans le domaine du transport énergétique et des énergies renouvelables.

Au cours du premier exercice suivant la fusion qui a donné naissance à Cenergy Holdings et depuis qu'elle est cotée sur Euronext et à la Bourse d'Athènes (Athex), la Société a optimisé les synergies entre ses deux filiales et est dorénavant bien placée pour relever les défis des années à venir.

L'année dernière fut marquée par un certain nombre d'évènements d'envergure. Parmi les plus remarquables figure l'achèvement du projet TAP par Corinth Pipeworks, la plus grande réalisation jamais entreprise par cette filiale. En outre, Hellenic Cables et Fulgor ont conclu des contrats importants avec Tennet, Enel et Eneginet.dk, reflétant la capacité de ces filiales à répondre à la demande croissante du secteur européen de la distribution d'énergie, dans un marché de plus en plus compétitif.

Les récentes remontées des prix sur le marché du pétrole et du gaz ont compensé, en partie, la baisse survenue dans la première moitié de 2017 suite à laquelle plusieurs projets ont été retardés ou mis en veilleuse. Bien que l'environnement dans lequel Cenergy Holdings opère se soit fortement amélioré depuis 2016, il subsiste des préoccupations concernant certains marchés. Celui du Royaume-Uni demeure une inconnue, les négociations concernant le Brexit faisant planer une incertitude sur l'activité économique britannique.

Compte tenu de ces facteurs environnementaux, la Société a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 758 millions d'euros, soit une amélioration de 10% par rapport à 2016. Toutefois, la rentabilité opérationnelle du Groupe, en terme d'EBITDA ajusté, est demeurée quasi-inchangée par comparaison à 2016. En effet, 2017 fut une année de transition et les économies opérationnelles générées par la fusion ne devraient avoir une incidence sur la rentabilité que dans un avenir certes immédiat.

Le carnet de commandes de Cenergy Holdings représente un montant de 480 millions d'euros. Ce montant inclut un certain nombre de nouveaux contrats importants conclus au cours des derniers mois. En outre, plusieurs procédures d'appel d'offres sont en cours et de nouveaux projets devraient être engrangés prochainement.

Pour 2018, l'optimisme est circonspect : l'environnement économique devrait aller en s'améliorant pour peu que les marchés européens poursuivent leur croissance et que la demande et les prix, sur nos marchés opérationnels, affichent des tendances positives. Les facteurs politiques mondiaux continueront de peser lourdement sur les performances en 2018. Toutefois, la croissance de la population mondiale et l'urbanisation continuent d'assurer des perspectives positives à long terme pour nos industries.

Nous sommes persuadés que Cenergy Holdings et ses filiales sont bien placées pour tirer profit des conditions améliorées du marché et pour étayer leur ambition à devenir un leader mondial en transfert d'énergie et en transmission de données.

Jacques Moulaert
Président du Conseil d'administration

Portefeuille de Cenergy Holdings - segments d'activité

Les sociétés de Cenergy Holdings proposent des solutions et des services clé en main à un grand nombre de clients dans les secteurs de l'énergie, des télécommunications et de la construction. Avec une importante expérience internationale dans la mise en œuvre de projets à grande échelle et un souci constant de la satisfaction de la clientèle, ces filiales sont considérées comme des leaders dans leurs secteurs respectifs.

Le portefeuille de Cenergy Holdings opère selon la structure organisationnelle suivante décomposée en deux secteurs d'activité:

➤ Segment Câbles :

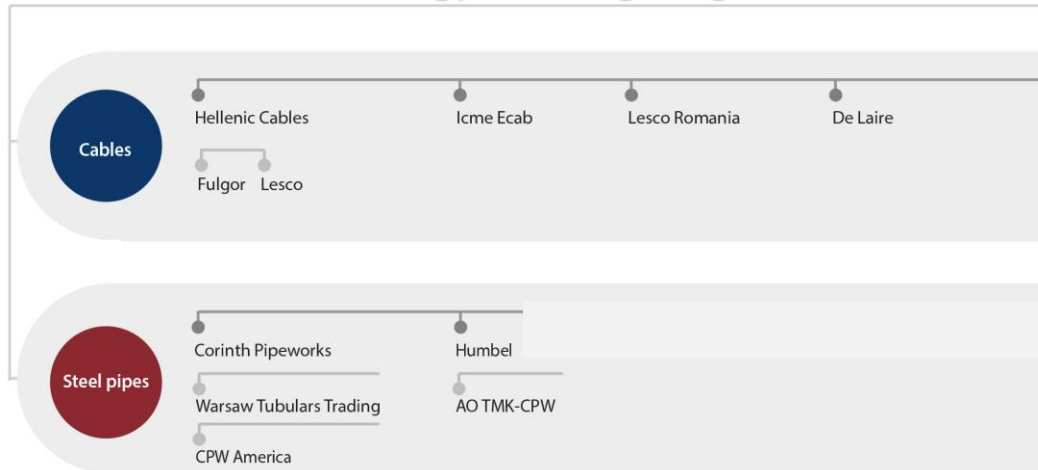
- Hellenic Cables S.A. Hellenic Cable Industry S.A. (Hellenic Cables), l'un des plus importants producteurs de câbles en Europe, qui fabrique des câbles électriques et de télécommunication pour différents secteurs comme le pétrole et le gaz, les énergies renouvelables, le transport et la distribution d'énergie, la construction et les télécommunications.
- Fulgor S.A., une filiale de Hellenic Cables, qui fabrique des câbles sous-marins (à moyenne, haute et très haute tension), des câbles sous-marins en fibre optique, des câbles composites, des câbles à usages spéciaux ainsi que des fils et tiges en cuivre et en aluminium.
- Icme Ecab S.A., qui fabrique des câbles pour des installations intérieures, des applications énergétiques, de commande, industrielles et extérieures, des câbles de basse et moyenne tension, ignifuges, ininflammables et sans halogène, des câbles de mine, des câbles sous-marins et spéciaux, des câbles de télécommunication, des câbles de signalisation, de télécommande et de transmission de données, des conducteurs en cuivre et en aluminium, ainsi que des composés en plastique et en caoutchouc.
- Lesco O.o.d. (Bulgarie), une filiale de Hellenic Cables, située en Bulgarie, qui produit des articles d'emballage en bois.

➤ Segment des tubes d'acier :

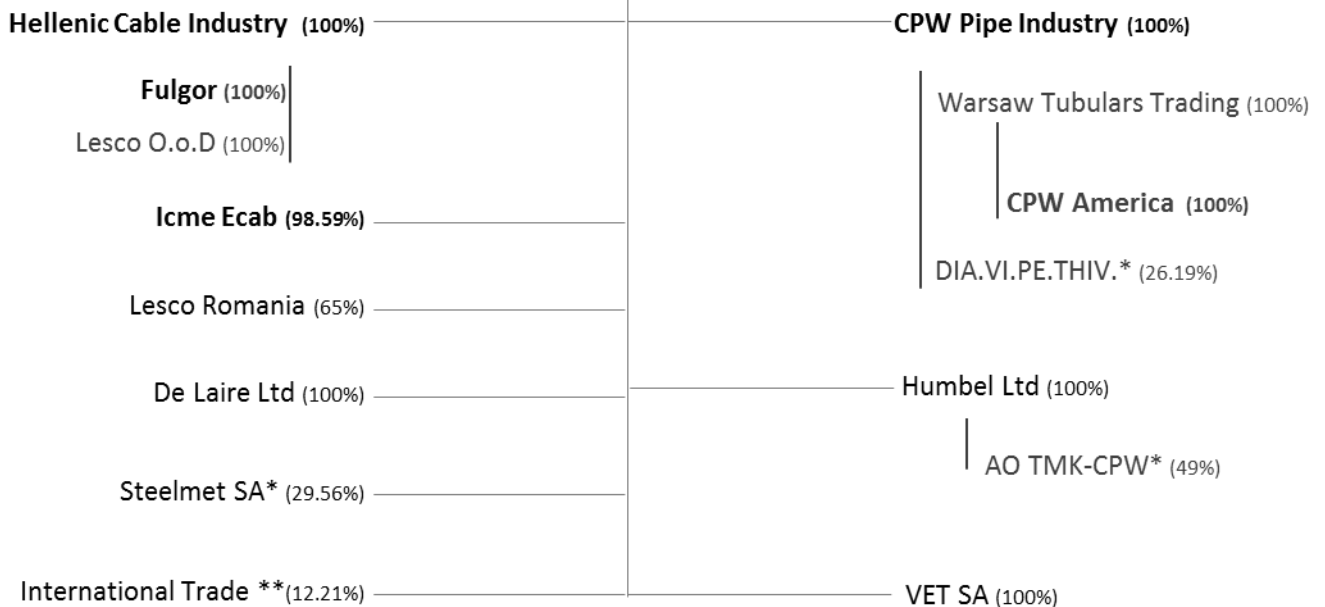
- Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (Corinth Pipeworks) est un leader de la fabrication de tubes d'acier pour le secteur du pétrole et du gaz et un important producteur de profilés creux en acier pour le secteur de la construction. Son site de production se trouve à Thisvi, en Grèce.
- CPW America est basée à Houston, Texas, aux États-Unis. Son objectif est de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de proposer un service client aux consommateurs du Groupe ainsi qu'aux filiales de Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.
- AO TMK-CP est une co-entreprise associant Corinth Pipeworks et TMK, le plus grand producteur de tubes d'acier de Russie et un des leaders du secteur à travers le monde. Les usines de production JSC TMK-Corinth Pipeworks sont situées à Polevskoy, en Russie, où sont fabriqués des tubes et sections structurelles creuses.

Les sociétés de Cenergy Holdings investissent en permanence dans l'innovation et la technologie afin que leurs sites de production soient toujours à la pointe de la technologie. Ces investissements favorisent une croissance durable et la création de valeur, non seulement grâce à la conception et au développement de nouveaux produits à valeur ajoutée pour des marchés de niche mais également grâce à l'optimisation de la rentabilité et de la productivité.

Cenergy Holdings segments



Description détaillée :



Notes:

*Comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

**Entités non consolidées (autres investissements significatifs)

Historique de Cenergy Holdings

Cenergy Holdings est une filiale belge cotée de Viohalco S.A. (81,93% des droits de vote).

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings S.A. a annoncé la réalisation de la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings S.A. des sociétés grecques, cotées à la Bourse d'Athènes (Athex), Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme.

Le 21 décembre 2016, la négociation de ses actions a débuté sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes (Athex).

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion décrit dans l'article 119 du Code des sociétés belges qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 21 mars 2018 est composé du présent chapitre (pages 8 à 48), ainsi que la Déclaration de Gouvernance d'entreprise (pages 54 à 68) et de la section Structure de l'actionnariat (page 73). Des informations non-financières sont comprises dans la section «Informations non financières» du rapport annuel (pages 49 à 53).

RAPPORT DE GESTION

I. Faits marquants en 2017 et perspectives pour 2018

Faits et chiffres marquants

- Chiffre d'affaires en hausse de 10%, principalement grâce à la hausse du volume des ventes ;
- Pénétration dynamique du marché, notamment dans la filière de haute mer ;
- Rentabilité opérationnelle, du point de vue de l'EBITDA ajusté, demeurée quasi-inchangée, en comparaison à 2016 ;
- Perte globale, principalement en raison d'une perte de valeur exceptionnelle sur les créances à long terme ;
- Carnet de commandes représentant un montant de 480 millions d'euros.

Examen financier

- Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 758 millions d'euros, marquant une hausse de 10%, par comparaison à 692 millions d'euros en 2016. Ceci est principalement dû au volume accru des ventes ;
- EBITDA ajusté* de 57,3 millions d'euros, contre 59,7 millions d'euros en 2016 ;
- Amélioration significative de la performance opérationnelle de la Société au cours du second semestre : l'EBITDA ajusté du deuxième semestre de 2017 s'est élevé à 34,6 millions d'euros, contre 22,7 millions d'euros pour le premier semestre 2017 ;
- EBIT ajusté* de 35,1 millions d'euros, contre 39,5 millions d'euros en 2016 ;
- Perte consolidée, avant impôts, s'élevant à 10,6 millions d'euros, par comparaison au bénéfice consolidé avant impôts, s'élevant à 2,8 millions d'euros en 2016, principalement en raison de pertes de valeur exceptionnelles sur créances de 8,9 millions d'euros ; sans tenir compte de cet élément unique, la perte consolidée avant impôts se serait élevée à 1,7 millions d'euros ;
- Perte de l'exercice : 4,78 millions d'euros (2016: perte de 3,77 millions d'euros) ;
- Flux de trésorerie d'exploitation : 20,9 millions d'euros, en hausse de 26,8 millions d'euros, par comparaison à 2016 ;
- Dette nette* de 379 millions d'euros, au 31 décembre 2017, en légère hausse (1%) par comparaison au 31 décembre 2016.

* Pour les définitions des Indicateurs alternatifs de rendement (AMP) utilisés, veuillez consulter l'annexe A.

Faits et chiffres opérationnels

- Plusieurs projets significatifs dans le domaine de l'énergie ont été réalisés au cours de 2017 :
 - Achèvement de la production de tubes destinés au Trans Adriatic Pipeline (TAP), le plus grand projet jamais attribué à la société Corinth Pipeworks Pipe Industry S.A. (ci-après, 'Corinth Pipeworks').

- Hellenic Cables S.A. (ci-après, 'Hellenic Cables') et Fulgor S.A. (ci-après, 'Fulgor') ont poursuivi la réalisation de connexions sous-marines par câble, projets importants pour le compte de Tennet et Energinet en Europe du Nord, et ont entamé la réalisation de nouveaux projets tels que le projet Kafireas, en Grèce, pour le compte d'Enel.

Hellenic Cables a participé au projet d'interconnexion des îles des Cyclades, dont l'inauguration a eu lieu en mars 2018. L'entreprise a participé au projet au travers de la réalisation de la partie portant sur les interconnexions Syros-Tinos, Syros-Paros et Syros-Mykonos.

- Nouveaux projets attribués dans le secteur énergétique :
 - Corinth Pipeworks a obtenu deux projets de livraison de tubes d'acier destinés à la construction de pipelines offshore, en Méditerranée orientale.
 - Accord signé en vue de la fabrication et de la fourniture de tubes d'acier destinés au projet de pipeline offshore Balticconnector.
 - Contrat de fourniture de systèmes de câbles sous-marins pour le projet de Réseau modulaire en mer (MOG), en Mer du Nord, attribué à CableI® Hellenic Cables.

Le succès de l'exécution de projets de ce type reflète la capacité de la Société à répondre à la demande croissante du secteur de la distribution d'énergie, dans un marché de plus en plus compétitif.

Le **carnet de commandes** de Cenergy Holdings représente un montant de **480 millions d'euros**. Ce montant inclut un certain nombre de nouveaux projets importants confirmés au cours des derniers mois. En outre, plusieurs autres procédures d'appel d'offres sont en cours et de nouveaux projets devraient être attribués dans le courant de 2018.

- Tendances du marché :
 - Croissance plus forte qu'attendue sur les marchés européens, dans le domaine des projets énergétiques et télécom ; tendances positives des prix et de la demande.
 - Hausse importante du prix des métaux ; redressement des prix du pétrole et du gaz dans la dernière partie de 2017.
 - Ralentissement des affaires liées aux matières premières en Europe, dans la lancée d'une tendance déjà présente à la seconde moitié de 2016.
 - Au début de 2018, la tendance protectionniste dans le marché US, qui s'est manifestée par le biais d'une enquête en matière de droit antidumping (AD) sur les gros tubes soudés (de diamètre nominal supérieur à 16.4") envers la Grèce et cinq autres pays, ainsi que les droits de douane imposés au titre de la Section 232 du Trade Expansion Act de 1962 sur les produits en acier et aluminium créent un environnement incertain dans les affaires liées aux tubes d'acier. En dépit des préoccupations macroéconomiques persistantes, telles que la décision du Royaume-Uni de quitter l'UE, les développements précités concernant le marché US et la nature imprévisible des fluctuations des prix des métaux, nous estimons que les actions et initiatives entreprises afin d'assurer la position compétitive et financière de la Société atténueront tout effet défavorable.

Cenergy Holdings et ses sociétés sont toujours bien placées pour tirer profit des conditions améliorées du marché dans le secteur de l'énergie et pour étayer leur ambition de devenir un leader mondial dans les solutions de transport d'énergie et de transmission de données.

Perspectives

Les améliorations dans l'environnement où opère Cenergy Holdings devraient se poursuivre pour encourager la demande en nouveaux projets offshore en 2018. Hellenic Cables a déjà entamé des négociations portant sur divers nouveaux projets et dans le secteur des câbles. La société poursuivra les efforts actuels en vue d'entreprendre de nouveaux projets et de pénétrer de nouveaux marchés.

Bien que les risques, tels que l'incertitude dans l'environnement politique de l'Union Européenne, demeurent, la reprise du marché des produits de câble en Europe occidentale est encourageante et devrait représenter plusieurs opportunités à l'avenir.

Bien que les prix du pétrole et du gaz demeurent faibles, ce qui peut continuer d'avoir un effet négatif sur la réalisation de grands projets dans le secteur de l'énergie, Corinth Pipeworks maintiendra une approche disciplinée dans sa démarche consistant à accroître sa présence sur le marché et a déjà assuré un certain nombre de projets significatifs pour 2018.

En ce qui concerne les finances des activités liées aux projets, la Société a assuré les fonds nécessaires par le biais de facilités financières. Comme précité, Corinth Pipeworks et Hellenic Cables en sont actuellement à la dernière étape des négociations avec les banques afin d'obtenir la conversion d'une partie significative de leurs emprunts à court terme en emprunts à long terme.

Enfin, 2018 devrait être une année de consolidation et de croissance pour la Société. Bien que les défis persistent, dans l'ensemble, l'environnement opérationnel devrait s'améliorer progressivement, au fur et à mesure que les marchés européens poursuivent leur croissance, de même que les tendances positives en termes de demande et de prix se confirment.

II. Performance de l'entreprise et rapport d'activité

Au cours de l'année 2017, les principaux marchés de Cenergy Holdings ont été affectés par les développements suivants :

- **Projets liés aux câbles :** Le retard marqué dans l'exécution de divers projets clés en main, déjà signés, ainsi que la mise en attente de certains grands projets européens offshore ont entraîné un niveau réduit d'utilisation du site de Fulgor.
- **Vente de câbles :** Un ralentissement a été observé sur les principaux marchés européens. Comme attendu, le marché moyenne tension allemand a présenté un ralentissement en 2017, tandis que le marché du Royaume-Uni représente toujours un défi en raison de l'incertitude liée au Brexit.
- **Tubes d'acier :** Les projets portant sur les tubes d'acier ont accumulé des retards supplémentaires, ceci en raison des faibles prix du pétrole et du gaz naturel.

Résumé du compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	758.318	691.775
Marge brute	58.756	62.907
Marge brute (%)	7,7%	9,1%
EBITDA ajusté	57.393	59.676
EBITDA ajusté (%)	7,6%	8,6%
EBITDA	44.605	54.019
EBITDA (%)	5,9%	7,8%
EBIT ajusté	35.124	39.490
EBIT ajusté (%)	4,6%	5,7%
EBIT	22.336	33.832
EBIT (%)	2,9%	4,9%
Charges financières nettes	(32.946)	(31.012)
Bénéfice/(perte) avant impôts	(10.610)	2.821
Marge nette avant impôts (%)	(1,4%)	0,4%
Bénéfice/(perte) de l'exercice	(4.775)	(3.772)
Perte attribuable aux propriétaires de la Société	(4.761)	(3.741)

- Source : Compte de résultat consolidé et AMP (annexe A)
- Tous les pourcentages se rapportent au chiffre d'affaires
- Concernant l'impact de l'adoption à la première heure de l'IFRS 15, veuillez consulter la note 6 des états financiers consolidés

Cenergy Holdings a adopté la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », avec pour date de première mise en œuvre le 1er janvier 2017. Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé, c'est-à-dire, en reconnaissant l'effet cumulé de la mise en œuvre initiale de l'IFRS 15 en tant qu'ajustement du solde à l'ouverture des capitaux propres, au 1er janvier 2017. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée et est toujours rapportée conformément aux normes IAS 18 et 11. En ce qui concerne les impacts de l'adoption anticipée d'IFRS 15, veuillez consulter la note 6 des états financiers consolidés.

Le **chiffre d'affaires consolidé** de 2017 s'est établi à 758 millions d'euros, soit une hausse de 10% par comparaison aux 692 millions d'euros de 2016, reflétant les fortes ventes de tubes d'acier et de câbles sous-marins des projets du secteur de l'énergie ainsi que les prix LME (London Metal Exchange) des métaux plus élevés.

L'**EBITDA ajusté** a baissé de 4%, à 57,4 millions d'euros en 2017, contre 59,7 millions d'euros en 2016.

La pression exercée sur les marges bénéficiaires du secteur des matières premières de câbles, en combinaison avec un mélange différent de projets dans le secteur des tubes d'acier, a eu pour effet une baisse de la rentabilité, par comparaison à 2016.

Les **charges financières nettes** ont présenté une hausse de 6%, s'élevant à 33 millions d'euros, en raison de la créance nette accrue en vue du financement des besoins en fonds de roulement des projets exécutés durant 2017.

La **perte avant impôts** s'est chiffrée à 10,6 millions d'euros en 2017, contre un bénéfice avant impôts qui s'est élevé à 2,8 millions d'euros en 2016. Ce résultat est imputable aux facteurs susmentionnés ainsi qu'à des pertes de valeur exceptionnelles pour un montant de 8,9 millions d'euros sur des créances enregistrées par Corinth Pipeworks. Cette perte de valeur exceptionnelle sur créances découle de la perte de valeur sur des créances datant de 2010, s'élevant à 24,8 millions de dollars US (20,8 millions d'euros). À propos de cette créance, la filiale avait déjà enregistré une perte de valeur à hauteur de 10,6 millions d'euros préalablement à l'exercice en cours. Elle a décidé de comptabiliser une perte de valeur supplémentaire de 8,9 millions d'euros afin de refléter son estimation de la probabilité de recouvrer ces créances, au jour d'aujourd'hui. Toutefois, la filiale poursuivra toutes les actions requises afin de recouvrer l'intégralité de la somme de cette créance.

La **perte de l'exercice** s'est chiffrée à 4,8 millions d'euros pour 2017, à comparer à la perte de 3,8 millions d'euros en 2016. Ceci est imputable au crédit net d'impôt sur le revenu de 5,8 millions d'euros pour la période, par comparaison à la charge d'impôt significative de 6,6 millions d'euros enregistrée en 2016. Ce crédit d'impôt sur le revenu pour 2017 est lié à l'avantage d'impôt attendu en rapport avec la perte de valeur susmentionnée et à la comptabilisation d'actifs d'impôt différés antérieurement non comptabilisés concernant la perte de valeur enregistrée au cours des périodes antérieures. La hausse de l'impôt sur le résultat en 2016 était principalement liée à la décomptabilisation d'actifs d'impôt différé sur les pertes fiscales encourues au cours de la période précédente.

Résumé de l'état consolidé de la situation financière

Montants en milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2017	2016
ACTIFS		
Immobilisations corporelles	380.610	384.601
Immeubles de placement	6.140	6.472
Autres actifs non courants	40.816	40.432
Actifs non courants	427.565	431.505
Stocks	186.251	200.274
Créances clients et autres débiteurs	138.267	183.923
Actifs sur contrats	65.166	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69.443	71.329
Autres actifs courants	3.070	3.340
Actifs courants	462.197	458.866
TOTAL ACTIF	889.763	890.371
CAPITAUX PROPRES	200.222	206.462
PASSIFS		
Emprunts et dettes financières	86.141	184.396
Passifs d'impôts différés	21.989	27.220
Autres passifs non courants	25.794	28.730
Passifs non courants	133.924	240.345
Emprunts et dettes financières	362.732	262.823
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	186.915	178.624
Passifs sur contrats	4.724	-
Autres passifs courants	1.246	2.117
Passifs courants	555.617	443.564
TOTAL PASSIF	689.541	683.909
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	889.763	890.371

- Source : état consolidé de la situation financière

Les **actifs non courants** ont présenté une baisse, passant de 432 millions d'euros au 31 décembre 2016 à 428 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les **dépenses d'investissement** engagées pour l'année se sont élevées à 17,8 millions d'euros pour le secteur câbles et à 3,2 millions d'euros pour celui des tubes d'acier. Les amortissements et pertes de valeur consolidés, pour 2017, se sont élevés à 23 millions d'euros.

Les **actifs courants** ont augmenté de 1%, passant à 462 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 459 millions d'euros au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2016, les actifs liés aux contrats de construction en cours ont été inclus parmi les créances clients et autres débiteurs, tandis que, conformément à l'IFRS 15, à compter du 31 décembre 2017, les actifs sur contrats sont présentés séparément. Par conséquent, la variation dans ces lignes doit être considérée dans ce contexte, l'augmentation étant liée aux actifs sur contrats reconnus en vue de l'exécution des projets courants dans le secteur de l'énergie en cours au 31 décembre 2017. Les stocks ont marqué une baisse de 14 millions d'euros, principalement en raison des démarches en cours visant à l'optimisation des stocks. La trésorerie et équivalents de trésorerie détenus se sont maintenus au même niveau (69 millions d'euros) et représentent 15% des actifs courants.

La **dette nette** marque une légère hausse, passant à 379 millions d'euros au 31 décembre 2017 (contre 376 millions d'euros au 31 décembre 2016). La dette des sociétés de Cenergy Holdings, au 31 décembre 2017, était composée de dettes à long et à court terme, représentant 23% et 77%, respectivement. Les dettes à court terme sont surtout des facilités de crédit renouvelables qui financent les besoins en fonds de roulement et des projets précis en cours. À la fin de 2017, une somme de 89 millions d'euros liée aux emprunts obligataires syndiqués perçus par Corinth Pipeworks et Hellenic Cables en 2013, a été transférée parmi les emprunts à court terme étant donné que, sur la base des plans de remboursement, elle est remboursable en 2018. Corinth Pipeworks et Hellenic Cables sont actuellement à l'étape finale des négociations avec les banques afin d'obtenir la conversion d'une part significative des emprunts à court terme en emprunts à long terme. La direction des deux filiales estime que ces négociations se concluront avec succès dans le courant de 2018.

III. Événements post-clôture et indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

Au début de 2018, le Ministère du Commerce des USA a lancé une enquête en matière de droit antidumping (AD) sur les gros tubes soudés (de diamètre nominal supérieur à 16.4") envers la Grèce et cinq autres pays (Canada, Chine, Inde, Corée et Turquie), sur la base de demandes introduites par six producteurs US. Suite à ces demandes, la Commission du Commerce International des USA (United States International Trade Commission - USITC) a établi qu'il était possible de considérer de façon raisonnable qu'il existe un préjudice matériel contre l'industrie US domestique résultant des importations de tubes soudés de gros diamètre en provenance du Canada, de Chine, d'Inde, de Corée et de Turquie. Concernant les importations de tubes soudés de gros diamètre en provenance de Grèce, l'USITC a établi qu'il est raisonnablement possible de considérer qu'il existe une menace de préjudice matériel contre l'industrie US domestique. Corinth Pipeworks participe activement et est soumise à l'enquête AD en tant qu'unique producteur grec de tubes soudés de gros diamètre. En outre, indiquons que, habituellement, les enquêtes antidumping sont longues et prennent plus de huit mois pour être conclues. Il serait prématuré de procéder à une quelconque estimation de l'impact de cette enquête sur Corinth Pipeworks, la filiale de Cenergy Holdings, ainsi que sur les résultats financiers consolidés annuels.

Le 8 mars 2018, le gouvernement US a exercé son pouvoir, au titre de la Section 232 du Trade Expansion Act de 1962, d'imposer un droit de douane de 25% sur les importations d'acier et de 10% sur les importations d'aluminium aux États-Unis, à l'exception de celles en provenance du Canada et du Mexique. Sur la base de ces déclarations, l'US Customs and Border Protection a commencé à percevoir les droits applicables dès le 23 mars 2018. Le 18 mars 2018, le Ministère du Commerce (DOC) US a communiqué la procédure à suivre en vue de soumettre des demandes d'exemption de produits des droits de douane sur les importations de produits d'acier et d'aluminium. Le DOC a publié les procédures au Federal Register (Journal officiel) et a commencé à recevoir des demandes d'exemption de l'industrie US dès le 19 mars 2018. Le 22 mars 2018, les tarifs sur l'importation d'acier et d'aluminium - appliqués en vertu de la Section 232 - en provenance de certains pays, y compris les États Membres de l'Union Européenne, ont été suspendus jusqu'au 1^{er} mai 2018 en vertu des discussions portant sur les mesures de réduction de l'excès global de capacité de production d'acier et d'aluminium. Le 1^{er} mai 2018, l'administration US décide du maintien éventuel de l'exemption en fonction du résultat des discussions.

Cenergy Holdings suit de près la situation et les nouvelles conditions du marché, comme elle le fait régulièrement, étant donné que Corinth Pipeworks est un fournisseur établi sur le marché US des tubes d'acier. Il convient de souligner que la filiale fournit ses clients US principalement en produits qui ne peuvent pas être fabriqués aux US, tels que les pipelines 26 pouces. Corinth Pipeworks a déjà engagé les actions requises en collaboration avec ses clients US afin que ceux-ci obtiennent la dispense des droits de douane sur les importations de tubes d'acier, étant donné que les produits vendus sur le marché US par Corinth Pipeworks sont des produits personnalisés uniques qui ne sont pas fabriqués par des laminoirs US locaux.

En dépit de l'incertitude qui plane sur le marché de l'acier actuellement, l'évaluation courante des informations disponibles permet de penser que ces faits auront un impact limité sur les résultats financiers de Corinth Pipeworks, la filiale de Cenergy Holdings, en raison des actions entreprises afin d'assurer la position financière de la Société et d'atténuer tout effet adverse potentiel.

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture affectant l'information financière consolidée à compter du 31 décembre 2017.

IV. Risques et incertitudes

Le Conseil d'administration de Cenergy Holdings est responsable de l'évaluation du profil de risque des filiales de la société. Cenergy Holdings étant une société holding et ne développant aucune activité industrielle, n'étant en relation avec aucun client ni fournisseur, et ne disposant d'aucun personnel (à l'exception d'un employé), les risques affectant la Société sont attribuables à ses filiales. Chacune des filiales de Cenergy Holdings est responsable de l'identification, de l'analyse, de

l'évaluation et de la gestion de ses propres risques. A son tour, la Direction exécutive de Cenergy Holdings, en consultation avec le Conseil d'administration, est responsable de la prise en considération des opportunités d'affaires et de l'évaluation des risques au sein des filiales en vue de mitiger toute perte probable.

L'objectif de cette évaluation est de permettre à la Société de déterminer si les filiales gèrent leurs risques de manière proactive et dynamique et réduisent les risques jusqu'à un niveau jugé acceptable.

Le processus d'identification des risques est entrepris au niveau de chaque filiale, vu que les risques stratégiques, financiers et opérationnels sont associés aux activités de chacune de ces entités.

Après identification, la liste des risques prioritaires est soumise à une revue en vue d'assurer la correspondance adéquate entre les risques et les mesures correctrices qui ont été définies, c'est-à-dire les structures, procédures, systèmes et mécanismes de suivi qui sont mis en place par les dirigeants de chaque filiale pour gérer ces risques.

Une revue consolidée de la performance financière des filiales, comprenant les risques potentiels, est assurée par la Direction exécutive de Cenergy Holdings, dont la synthèse est présentée au Comité d'audit et au Conseil d'administration. Le Comité d'audit procède au suivi de l'efficacité du système de contrôle interne des filiales et analyse certains aspects spécifiques du contrôle interne et de la gestion des risques.

Les principaux risques de Cenergy Holdings au titre de ses filiales sont répartis, selon les directives de Viohalco S.A. (société mère), entre les trois catégories principales. Chacune de ces catégories est ensuite analysée en sous-catégories.

Risques prioritaires

Les risques des filiales de Cenergy Holdings sont répartis en trois catégories principales (chacune d'entre elles étant éclatée en sous-catégories, réparties ensuite en risques spécifiques) :

- Risques stratégiques et de marché : forces externes susceptibles d'affecter la viabilité du modèle d'entreprise des filiales de Cenergy Holdings, y compris les fondamentaux qui sous-tendent les objectifs et les stratégies de ce modèle d'entreprise.
- Risques opérationnels : risques que les opérations soient inefficaces dans le cadre du modèle d'entreprise de Cenergy Holdings, ne répondent pas aux attentes des clients, ne satisfassent pas les objectifs de qualité, de coût ou de ponctualité de la production. Ils incluent également les risques quotidiens liés à la sécurité, la gestion environnementale et la conformité aux réglementations.
- Risques financiers : risques que les cash flows et les comptes ne soient pas gérés de manière efficace et (a) dans le cadre d'une liquidité optimale, (b) dans le cadre d'une réduction des risques de change, de taux et de commodité et (c) dans le cadre d'une circulation rapide et efficace des fonds entre entités.

1. Risque lié au pays

Des mesures politiques défavorables peuvent menacer les ressources des filiales de Cenergy Holdings ainsi que leur trésorerie dans un pays où ces filiales ont investi, ou dont elles sont dépendantes pour un volume d'affaires important, ou encore où elles ont conclu un contrat important avec une contrepartie soumise aux lois de ce pays. Les filiales traitent ce risque externe en adaptant leur production ou leur présence sur ces marchés. Les filiales gèrent actuellement des sites de production dans 3 pays, le réseau commercial dans 21 pays et la distribution de leurs produits dans plus de 60 pays à l'échelle mondiale.

2. Risque lié au secteur

Les évolutions concernant les opportunités et les menaces, les capacités des concurrents et d'autres conditions touchant les filiales peuvent menacer l'attrait ou la viabilité à long terme des secteurs dans lesquels elles opèrent. Pour les filiales, le risque lié au secteur est principalement associé au marché de l'énergie. Les filiales gèrent le premier risque cité en développant leurs exportations vers les marchés mondiaux afin de diversifier leur exposition entre les zones géographiques. Le risque de substitution est traité par l'adaptation du mix produits, par exemple en orientant une partie de la production vers des produits dont le taux de substitution est plus faible.

3. Risque lié à la concurrence

Les actions des concurrents ou des nouveaux entrants sur le marché peuvent mettre à mal l'avantage concurrentiel des filiales, voire menacer leur survie à long terme. L'exposition au risque lié à la concurrence est suivie par un examen quotidien des informations de marché. Les questions de stratégie liées à la concurrence sont élaborées dans le cadre du processus budgétaire annuel et du plan pour les marchés stratégiques par chaque filiale. Parmi les mesures visant à limiter ce risque figurent un fort engagement envers la qualité tout au long de la phase de production, une politique de prix compétitive sur les commodités et un objectif de produits à marge élevée et de diversification de marché.

4. Risque lié à l'efficacité des canaux de distribution

Des canaux de distribution mal positionnés ou peu performants peuvent menacer la capacité des filiales à avoir accès de manière efficace et effective aux clients et utilisateurs finaux actuels comme potentiels. Les segments des Tubes d'acier et des Câbles ont déjà mis en place un canal de

distribution étendu avec des usines à proximité de ports. En outre, les deux segments gèrent le risque lié à l'efficacité des canaux de distribution grâce à des responsables commerciaux par projet/marché. Les budgets sont le principal outil utilisé pour définir et suivre les objectifs des canaux de distribution.

5. Risque lié aux innovations technologiques

Les filiales peuvent ne pas tirer parti des avancées technologiques dans leur modèle d'entreprise pour obtenir ou maintenir un avantage concurrentiel ou peuvent être exposées à des actions des concurrents ou des remplaçants qui exploitent la technologie pour que leurs produits, services et processus aient une qualité supérieure et soient plus performants en termes de coûts et/ou de délais. Ce risque est principalement géré par les filiales de Cenergy Holdings grâce à la conclusion de contrats d'assistance technique et de transfert de connaissances avec les leaders mondiaux des différents secteurs où les filiales sont actives. Elles coopèrent également avec des établissements scientifiques et des centres de recherche internationaux de premier plan. Cette priorité accordée à la technologie et à l'innovation est également illustrée par des départements de R&D localisés au sein de certaines filiales de Cenergy Holdings.

6. Risque d'approvisionnement

Un approvisionnement limité en énergie, métaux et autres produits de base clés, matières premières et autres composants peut menacer la capacité des filiales à fabriquer des produits de qualité à des prix compétitifs en temps opportun. Les filiales s'efforcent constamment de minimiser la probabilité qu'un tel risque se produise. Parmi les mesures adéquates pour limiter ce risque figurent : le maintien d'une base de fournisseurs aussi large et diversifiée que possible, notamment sur un plan géographique ; l'existence de listes de matériaux de substitution ; l'établissement de contrats de niveaux de service avec des fournisseurs clés et la réduction de l'exposition au marché au comptant par le biais de contrats à long terme.

7. Risque lié à la continuité des activités

L'interruption des activités provenant de l'indisponibilité des matières premières, des technologies de l'information, d'une main d'œuvre qualifiée, des installations ou d'autres ressources peuvent menacer la capacité des filiales à assurer la continuité des opérations. Afin de gérer ce risque, l'équipement des usines des sociétés fait l'objet d'un entretien scrupuleux par les départements de maintenance concernés, selon un calendrier d'entretien planifié. L'équipement et les lignes de production des usines sont également systématiquement mis à niveau. Toutes les pièces détachées et les consommables sont évalués selon leur état critique et les niveaux des stocks de sécurité sont surveillés. Certaines usines, installations et lignes de production sont interchangeable et ont été configurées pour assurer le déplacement et la continuité de la production si un tel besoin venait à apparaître. En ce qui concerne les technologies de l'information, des plans de reprise après sinistre ont été définis par secteur et par installation.

8. Risque de défaillance produit

Des produits défectueux ou non performants peuvent exposer les filiales de Cenergy Holdings à des réclamations de la part des clients, réclamations dans la période de garantie, réparations sur le terrain, retours, réclamations en responsabilité du produit, contentieux et perte de revenus, de part de marché et atteinte à la réputation de l'entreprise. Afin d'atténuer de manière proactive le risque provenant de défauts réels ou signalés dans leurs produits, les filiales ont mis au point des systèmes rigoureux de gestion de la qualité au sein de leurs usines, en appliquant des procédures de contrôle de la qualité déterminées et formalisées. En outre, elles entretiennent une couverture d'assurance adéquate contre ce type de réclamations. Les procédures de contrôle de la qualité comprennent des tests d'échantillons par lot de production ou au niveau du produit à de phases de production spécifiques; l'installation d'équipements de suivi dans des phases de production et des lignes de production définies et des centres de travail, pour identifier les défauts ; la mise en place de systèmes de traçabilité de bout en bout, etc.

9. Risque lié aux technologies de l'information

Les filiales de Cenergy Holdings peuvent ne pas bénéficier de l'infrastructure nécessaire en matière de technologies de l'information leur permettant de soutenir de manière efficace les besoins en matière d'information. En outre, le manquement à restreindre de manière adéquate l'accès à des informations (données ou programmes) peut donner lieu à une connaissance non autorisée et à l'utilisation d'informations confidentielles ou compromettre l'intégrité des informations. Teka Systems, filiale de Viohalco axée sur la mise en œuvre, la personnalisation des systèmes d'information et l'assistance technique pertinente, constitue le centre de compétences officiel au niveau de la clientèle de Cenergy Holdings.

10. Risque de taux d'intérêt

Des fluctuations importantes des taux d'intérêt peuvent exposer les filiales à une hausse des coûts d'emprunt, une diminution des rendements des investissements ou une baisse de la valeur des actifs. Les dettes à taux flottant exposent les sociétés du Groupe à un risque de trésorerie, tandis que les passifs à taux fixe impliquent un risque de modification de la juste valeur.

Tenant compte de la période prolongée de taux d'intérêt bas, la stratégie du Groupe en matière de gestion du risque de taux d'intérêt consiste à conserver une exposition aux taux d'intérêt fixes comprise entre 5% et 20% et à examiner au cas par cas la possibilité d'utiliser des swaps de taux d'intérêt qui convertissent les taux d'intérêt variables en taux fixes.

L'exposition du Groupe aux taux d'intérêt, sur une base consolidée, au 31 décembre 2017, se composait de 34 millions d'euros d'instruments financiers à taux fixe et de 410 millions d'euros d'instruments à taux variable. Par ailleurs, une variation de 25 points de base des taux d'intérêt aurait eu un effet positif ou négatif après impôts de 1,1 million d'euros sur le compte de résultat consolidé de 2017.

11. Risque de change

La volatilité des taux de change peut exposer les filiales à des pertes économiques et comptables. Les filiales compensent ce risque au travers de pratiques de couverture telles que l'utilisation de contrats à terme, de swaps sur devises ainsi que de couvertures naturelles (à savoir, des ventes et achats anticipés, ainsi que des créances et dettes, en devises étrangères).

12. Risque lié aux commodités

Les fluctuations des cours des produits de base (notamment le cuivre, l'acier et l'aluminium) peuvent exposer les filiales à une baisse des marges sur les produits ou à des pertes sur les transactions. Les filiales du segment des Câbles, actives dans le secteur des métaux qui s'échangent sur le London Metal Exchange (LME), atténuent ce risque au moyen d'instruments de couverture, par le biais de contrats à terme sur le LME. Plus particulièrement, les contrats de vente et d'achat sur la fixation des cours des métaux sont compensés sur une base journalière et la variation de la position nette ouverte sur les produits de base est généralement couverte par des contrats à terme sur le LME afin de ne pas exposer les filiales au risque de volatilité des prix des produits de base. Les filiales du secteur Câbles n'ont toutefois pas recours à des instruments de couverture pour l'ensemble de leurs opérations et, par conséquent, toute baisse du prix des métaux peut avoir un impact négatif sur leurs résultats par le biais de la dépréciation des stocks. Dans le segment des Tubes d'acier, les filiales ont adopté une stratégie de couverture naturelle en signant les contrats d'achat de matières premières au moment où elles enregistrent les commandes des clients.

13. Risque de liquidité

Ce risque fait référence au coût d'emprunt ou à la nécessité d'emprunter du fait d'un manque de trésorerie ou de faibles flux de trésorerie attendus (ou d'un décalage dans leur disponibilité), l'exposition à des pertes en raison de la participation à un marché peu liquide se composant d'un groupe limité de contreparties (par exemple, les institutions financières) entraînant l'incapacité à

réaliser des transactions à des prix raisonnables dans un délai raisonnable. Afin d'éviter les risques de liquidité, les filiales de Cenergy Holdings constituent une provision pour trésorerie lorsqu'elles préparent leur budget annuel et une provision mensuelle glissante de trois mois de manière à garantir une trésorerie disponible suffisante pour couvrir leurs besoins opérationnels, y compris leurs obligations financières.

L'environnement macro-économique et financier en Grèce, où la plupart des filiales de Cenergy Holdings sont localisées, présente des signaux d'amélioration. Néanmoins, des incertitudes subsistent actuellement. Après la recapitalisation des banques grecques fin 2015 et à la suite du programme européen de bailout de 86 milliards d'euros entre les institutions européennes et le gouvernement grec, l'Eurogroup et les institutions ont finalisé les discussions sur le deuxième et le troisième programme (entre juin 2017 et mars 2018) qui encadrent l'octroi des troisième et quatrième tranches de l'assistance financière à la Grèce pour des montants de respectivement 8,5 et 6,7 milliards d'euros. Suite à cela, Moody's a procédé à la hausse du rating pays de Caa2 à B3.

Il convient de noter que les contrôles des capitaux qui sont en vigueur en Grèce depuis juin 2015, qui ont été assouplis mais restent en place jusqu'à la date d'approbation des états financiers, n'ont pas empêché les filiales de Cenergy Holdings de poursuivre leurs activités. Par conséquent, les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles des filiales n'ont pas été perturbés.

En outre, la solide clientèle des filiales de Cenergy Holdings implantée hors de la Grèce (64% du chiffre d'affaires) et les infrastructures à l'étranger permettent d'atténuer le risque de liquidité qui peut découler des incertitudes de l'environnement économique grec.

Cenergy Holdings suit attentivement les développements sur les marchés internationaux et domestique en vue d'adapter sa stratégie et sa politique de gestion des risques et de minimiser l'impact de ces événements macroéconomiques sur les activités des filiales. Veuillez vous référer à la note 37 de ce rapport annuel pour plus d'informations sur les événements qui se sont produits au début de l'année 2018.

L'endettement total de Cenergy Holdings, qui s'élève à 449 millions d'euros, se compose de 23% de dettes à long terme et 77% de dettes à court terme. Si l'on tient compte des 69 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (soit 19% de la dette à court terme), la dette nette des sociétés de Cenergy Holdings s'élève à 379 millions d'euros. Les placements et emprunts sont réalisés auprès de banques et d'institutions financières bénéficiant d'un rating de A2 à Caa2 d'après Moody's. Environ 86% de ces placements et emprunts sont opérés auprès de banques grecques.

À la fin de 2017, une somme de 89 millions d'euros liée aux emprunts obligataires syndiqués perçus par Corinth Pipeworks et Hellenic Cables en 2013, a été transférée dans la catégorie des emprunts à court terme étant donné que, sur la base des plans de remboursement, elle est payable en 2018. Corinth Pipeworks et Hellenic Cables sont actuellement à l'étape finale des négociations avec les banques afin d'obtenir la conversion d'une partie significative des emprunts à court terme en emprunts à long terme. La direction des deux filiales estime que ces négociations se concluront avec succès dans la première moitié de 2018.

Les dettes à long terme ont une maturité moyenne de six ans. Les dettes à court terme consistent principalement en crédits renouvelables, qui sont révisés annuellement, avec des échéances réparties sur l'année. Parmi ces crédits renouvelables, des emprunts à court terme sont conclus avec diverses échéances et sont automatiquement renouvelés à la date d'échéance, si nécessaire. Des limites de crédit suffisantes sont en place pour servir les besoins en fonds de roulement et refinancer les prêts à court terme.

Cenergy Holdings et ses filiales suivent de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adaptent en temps opportun leur stratégie commerciale et leurs

politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.

14. Risque de crédit

Les clients des filiales de Cenergy Holdings peuvent manquer à leurs obligations. Le risque de crédit peut être accentué si une partie importante de l'activité est concentrée sur des clients qui sont impactés de manière similaire par des événements survenant simultanément.

Ce risque est atténué en imposant un plafond à chaque client afin qu'aucun client ne représente plus de 15% du chiffre d'affaires total, et en contractant des assurances crédit. Toutefois, étant donné que l'activité de certaines filiales (soit, CPW Pipe Industry, Hellenic Cable Industry et Fulgor) est axée sur les projets, il est possible que ce seuil soit franchi pendant une courte période. En outre, les filiales de Cenergy Holdings atténuent le risque de crédit grâce à des contrôles de solvabilité rigoureux effectués par le biais des banques et d'autres notations de crédit, ainsi que par la définition de conditions de paiement et de limites en matière de crédit. Dans la mesure du possible, elles exigent une sûreté réelle ou un autre type de garantie (par exemple, une lettre de cautionnement bancaire) afin de garantir leurs créances. Elles enregistrent également une provision pour dépréciation représentant la perte estimée en termes de clients et autres créances et d'investissements dans des valeurs mobilières. Cette provision consiste principalement en des estimations de moins-values pour des créances spécifiques.

15. Risque à la conformité

En ce qui concerne les obligations liées à ses cotations en Bourse, Cenergy Holdings a mis en place les structures et procédures nécessaires afin de garantir en permanence leur respect, y compris l'adoption de sa Charte de gouvernance d'entreprise, qui couvre des questions telles que la responsabilité des administrateurs et dirigeants, les principes de bonne gouvernance, les opérations d'initiés et les conflits d'intérêts.

Les lois et réglementations s'appliquent à de nombreux aspects de l'activité des filiales, y compris, sans se limiter à, les réglementations du travail, les réglementations en matière de santé, de sécurité et de gestion environnementale, les permis de construire et d'exploiter.

Les risques associés aux domaines du travail et de l'environnement sont également analysés dans la section de ce rapport portant sur les informations non-financières.

Performance de l'entreprise et rapport d'activité par segment

Segment des tubes d'acier

Activités

Corinth Pipeworks Group dispose d'une vaste expérience dans la mise en œuvre de projets complexes à l'échelle mondiale et est un fournisseur de choix pour les compagnies pétrolières et gazières ainsi que pour les sociétés de construction internationales. Corinth Pipeworks Group est l'un des principaux fabricants mondiaux de tubes d'acier de haute qualité utilisés pour le transport sécurisé du pétrole, du gaz, de l'eau, du CO₂ et des boues. Parmi les principaux produits du Groupe, citons les tubes d'acier (de diamètre moyen et large) à soudage droit ou en spirale, ainsi que les sections structurelles creuses.

La capacité du Groupe à fabriquer des produits de haute technologie et à rester à la pointe du progrès dans son domaine est le facteur clé de son efficacité opérationnelle et de son succès commercial. Corinth Pipeworks collabore avec des organisations de recherche internationales telles que l'European Pipeline Research Group (EPRG) et le Welding Institute. Elle participe aussi régulièrement à des projets de recherche liés à ses activités principales.

Historique

Années 1960

Lancement des opérations à l'usine de Corinthe, à 80 km à l'ouest d'Athènes (1969).

Années 1970

Une base de production solide est créée grâce à de nouvelles installations et à des investissements importants tandis que les commandes en provenance d'Amérique du Nord, d'Asie, d'Europe et du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord permettent d'acquérir une expérience sur des marchés majeurs.

Années 1980

Corinth Pipeworks est reconnue comme un producteur de tubes d'acier de haute qualité. Des alliances importantes sont nouées avec des fournisseurs renommés de matières premières. Par ailleurs les systèmes de gestion des produits et de la qualité sont agréés et certifiés conformément aux normes internationales.

Années 1990

Corinth Pipeworks est contrôlée et approuvée par de nombreux utilisateurs finaux et sous-traitants clés, entraînant l'attribution de plusieurs projets prestigieux, dont les premières références sont en matière de pipeline offshore et de pipeline de gaz acides.

Années 2000

Une nouvelle usine est construite à Thisvi, à 125 km au nord-ouest d'Athènes, et le site de production est transféré.

- Le Groupe Sidenor, le plus gros producteur grec d'acier, achète une participation majoritaire et un important plan de restructuration est lancé. L'usine de Thisvi, où sont basées toutes les opérations de fabrication, est mise en service.
- Corinth Pipeworks et TMK concluent un accord pour la création d'une co-entreprise spécialisée dans la production de tubes de diamètre moyen en Russie.
- Modernisation de la ligne de production HFI pour fabriquer des tubes d'acier avec un diamètre extérieur de 26" (66 cm), une première mondiale.

Années 2010

Grâce à des investissements stratégiques, à l'amélioration continue de la base de production et à la coopération réussie avec de grandes compagnies pétrolières et gazières et des contractants EPC à travers le monde, Corinth Pipeworks devient un leader mondial de la fabrication de tubes, reconnu pour son engagement en faveur de la qualité et sa forte performance globale.

- Corinth Pipeworks remporte le premier projet de pipeline HFI X70 résistant au HIC aux États-Unis.
- Le site de production de tubes ERW/HFI est modernisé pour fabriquer des tubes d'une longueur maximum de 24 mètres (contre 18 mètres).
- Les usines de revêtement externe et interne sont modernisées pour pouvoir traiter des tubes allant jusqu'à 24 mètres (contre 18 mètres).
- L'investissement dans la nouvelle usine de production de tubes LSAW est achevé ce qui permet à Corinth Pipeworks de proposer l'une des plus larges gammes de tubes soudés au monde.
- Trans Adriatic Pipeline AG (TAP) attribue un contrat à Corinth Pipeworks pour la fourniture de tubes d'une longueur d'environ 495 km (~270.000 tonnes de tubes d'acier) à large diamètre.
- Un site de revêtement de lestage en béton est installé à l'usine de Thisvi, pour les pipelines offshore.

Filiales et entités mises en équivalence

Les principales filiales et entités mises en équivalence de Cenergy Holdings dans le secteur des Tubes d'acier sont les suivantes :

Corinth Pipeworks Pipe Industry est l'entité principale du Groupe dans le secteur des Tubes d'acier. Dotée d'infrastructures de pointe dans la région de Thisvi, dans la province grecque de Viotia, elle propose un portefeuille de produits incluant des tubes d'acier pour le transport du pétrole et du gaz, ainsi que des sections structurelles creuses pour le secteur de la construction. Corinth Pipeworks est en mesure de proposer des prix concurrentiels et une livraison rapide de ses produits grâce à son utilisation exclusive d'installations portuaires situées à 1,5 km de l'usine.

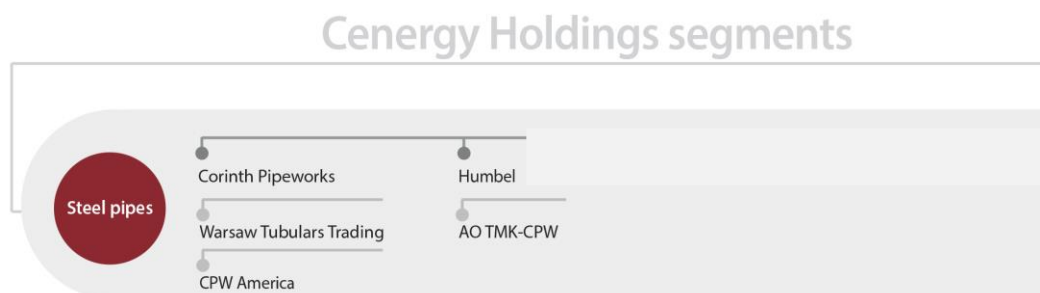
AO TMK-Corinth Pipeworks est une co-entreprise née du partenariat entre Corinth Pipeworks (au travers de sa filiale à 100 % Humbel Ltd., qui contrôle 49% de la co-entreprise) et TMK, le plus grand producteur de tubes d'acier de Russie et un des leaders du secteur à travers le monde. Les usines de production JSC TMK-Corinth Pipeworks sont situées à Polevskoy, en Russie, où sont fabriqués des tubes et sections structurelles creuses.

Corinth Pipeworks America Co est basée à Houston, Texas, aux États-Unis. Son objectif est de promouvoir les produits de Corinth Pipeworks et de proposer un service client aux consommateurs du Groupe ainsi qu'aux filiales de Viohalco situées en Amérique du Nord et du Sud.

La principale activité de Warsaw Tubular Trading est l'acquisition de participations dans des sociétés ayant des activités similaires.

Dia.Vi.Pe.Thi.V. S.A. est chargée de la gestion de la zone industrielle de Thisvi, où est implanté le principal site de production du Groupe.

Humbel Ltd. est une société constituée à Chypre qui détient 49 % des parts de la co-entreprise avec TMK en Russie (TMK-Corinth Pipeworks).



Portefeuille de produits

Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier pour les conduites de pétrole, de gaz, de CO₂, d'eau et de boues, ainsi que des tubes de revêtement destinés aux activités de forage. Le Groupe propose également une vaste gamme de sections structurales creuses pour le secteur de la construction. Sa longue expérience en matière d'innovation et de services intégrés lui a assuré une position de principal fournisseur de tubes d'acier parmi les leaders mondiaux.

Corinth Pipeworks fabrique et distribue des produits de qualité supérieure pour les marchés domestiques et internationaux. Ses produits répondent aux normes internationales et peuvent être adaptés en fonction des exigences et des cahiers des charges des clients. La société est particulièrement bien placée pour offrir à ses clients des solutions complètes en combinant des produits innovants et des services spécialisés reposant sur sa philosophie du « guichet unique ».

Les produits de Corinth Pipeworks sont employés dans le transport de pétrole, de gaz, d'eau, de CO₂ et de boue ainsi que dans le secteur de la construction.

Les principales catégories de produits du Groupe sont les suivantes :

- Pipelines onshore et offshore pour le transport du pétrole et du gaz : ils sont fabriqués avec des revêtements internes ou externes pour protéger contre la corrosion et assurer un passage sans frottement des ressources énergétiques transportées. Le processus de la soudure autogène par induction haute fréquence (ERW/HFI), le processus LSAW et le processus HSAW garantissent une grande fiabilité et une bonne précision dimensionnelle. En fonction de l'utilisation prévue, les tubes de conduite utilisés pour le transport du pétrole et du gaz doivent présenter certaines caractéristiques qualitatives spécifiques et répondre à des normes, la conformité auxquelles constitue un préalable crucial.
- Tubes de forage : ces tubes soudés par induction à haute fréquence (HFW), utilisés pour le forage et l'extraction de pétrole et de gaz, sont fabriqués à l'aide d'un processus de soudure par induction haute fréquence (ERW/HFI) et sont proposés en types H 40 et J 55, conformément aux exigences des normes internationales (API 5CT / ISO 11960) ou selon le cahier des charges des clients. Le processus ERW/HFI garantit une production fiable et un degré élevé de précision pour les caractéristiques dimensionnelles. Les tubes de forage sont proposés aux clients avec des extrémités lisses ou avec des connecteurs à souder. Une gamme de produits élargie est désormais proposée depuis l'installation du nouveau laminoir LSAW.

- Sections structurelles creuses : elles sont utilisées principalement dans le secteur de la construction. Il s'agit de composantes structurelles très importantes pour différents types de projets d'ingénierie, notamment dans les constructions métalliques. Les produits finis peuvent être ronds, rectangulaires ou carrés, et leur longueur est déterminée par le cahier des charges du client. Les sections structurelles creuses sont fabriquées conformément à la norme européenne EN 10219-1.
- Pipelines pour le transport de l'eau : ils sont fabriqués pour les réseaux de transport d'eau sur des longues distances afin d'acheminer l'eau jusqu'à son lieu de consommation. Dans le respect des exigences du client, les tubes peuvent avoir un revêtement externe ou interne afin de protéger contre la corrosion et de faciliter le passage de l'eau, conformément à toutes les normes d'hygiène et applicables à l'eau potable.

Services

Corinth Pipeworks fournit également des services aux secteurs de l'énergie et de la construction. Ceux-ci comprennent :

- Revêtements intérieurs et extérieurs de tubes fabriqués par d'autres laminoirs ;
- Tests sur les matières premières et les produits finis conformément à la norme EN / ISO 17025 au sein du laboratoire agréé de Corinth Pipeworks, et test de performance de service acide (HIC et SSCC) ;
- Unités de connecteurs à souder pour les tubes de forage utilisés dans les installations de forage/pompage ;
- Traitement, découpage, préfabrication et apposition de marquages spéciaux ;
- Solutions alternatives pour la méthode de fabrication de tubes d'acier afin de réduire le coût des matériaux sans compromettre la fonctionnalité ou la qualité (comme des tubes soudés au lieu de tubes sans soudure, qui sont plus chers à produire et nécessitent un délai de livraison plus long) ;
- Processus d'emballage, de transport et de stockage optimisés ;
- Fourniture de tubes ou sous-traitance du revêtement des tubes en dehors de la gamme de produits de Corinth Pipeworks dans le cadre de grands projets, ce qui nous permet de proposer des solutions complètes ; et
- Transport multimodal de tubes, y compris le chargement et déchargement de navires, transport maritime, transport ferroviaire, déchargement et transport par camions.

Infrastructures de production et ports

Les sites industriels du Groupe Corinth Pipeworks se situent à Thisvi, Viotia (Grèce) et à Polevskoy (Russie).

Port et usine de Corinth Pipeworks Pipe Industry | Thisvi (Grèce)

Capacité de production annuelle :
925.000 tonnes

L'usine de Corinth Pipeworks se trouve dans la zone industrielle de Thisvi, à Viotia, où la production a commencé en 2001. Au sein de la zone industrielle de Thisvi se trouvent des installations portuaires opérant conformément au règlement ISPS.

Les unités de production de Thisvi Viotia sont les suivantes :

Site de production de tubes 26" HFIW

Le site de production de tubes HFIW fabrique des tubes (d'un diamètre compris entre 8' 5/8 -26') avec des types d'acier allant jusqu'à X80 et une épaisseur de paroi de 4,78 à 25,4 mm. Il fabrique également de grandes sections structurelles creuses (de 180 x 180 à 500 x 500 et 600 x 400 mm) utilisées couramment dans le secteur des constructions métalliques. Le laminoir a été construit par la société allemande SMS-Meer. Des bobines d'acier laminées à chaud sont utilisées avec la méthode de la soudure haute fréquence (HFIW). Les rebords sont pressés mécaniquement l'un contre l'autre. La chaleur est générée par la résistance des rebords au courant électrique qui les traverse, ce qui permet de les souder ensemble.

Site de production de tubes 7 5/8" HFIW

Le site de production de tubes HFIW fabrique des tubes (d'un diamètre compris entre 2" -7 5/8") avec des types d'acier allant jusqu'à S355J2H et une épaisseur de paroi de 2 à 10 mm. Les tubes d'acier HFIW 7 5/8" sont couramment utilisés dans le secteur de la construction, les réseaux et le forage. Le laminoir a été construit par la société SMS-Meer.

Site de production de tubes HSAW

Le site de production de tubes HSAW (Helical Submerged Arc-Welded) fabrique des tubes d'acier de grand diamètre à partir de bobines d'acier laminées à chaud de haute qualité. La soudure est obtenue en rassemblant les extrémités du métal à l'aide de techniques de soudure à l'arc submergé (SAW). Le site de production de tubes HSAW fabrique des tubes (d'un diamètre compris entre 24" et 100") avec des types d'acier allant jusqu'à X80 et une épaisseur de paroi de 6,00 à 25,4 mm. Le laminoir a été construit par la société MEG/SMS-Meer.

Site de production de tubes LSAW/JCOE

En 2015, un nouveau site de production de tubes utilisant la méthode LSAW/JCOE a été achevé. Les tubes LSAW à large diamètre et parois épaisses sont utilisés principalement pour les pipelines de pétrole et de gaz et ils sont produits en utilisant la méthodologie de la soudure à l'arc submergé. La matière première utilisée est une plaque d'acier laminée à chaud d'une largeur et d'une longueur spécifiques à chaque produit fini en fonction du cahier des charges. Le nouveau laminoir est capable de produire des tubes dont le diamètre extérieur est compris entre 16" et 56", une épaisseur de paroi pouvant aller jusqu'à 40 mm, une longueur de 18,3 mètres maximum et un type d'acier jusqu'à X100.

Unité de connecteurs à souder

Cette unité fabrique des connecteurs à souder pour les tubes de forage, offrant aux clients un produit fini complet. Elle est exploitée en partenariat avec MITE et OSI, proposant des services aux marchés du bassin méditerranéen. L'unité de connecteurs à souder peut gérer des tubes d'un

diamètre compris entre 6 5/8" et 42", des types d'acier jusqu'à X100 et des épaisseurs de paroi jusqu'à 25,4 mm. Le laminoir a été construit par Corinth Pipeworks et OSI.

Unités de revêtements extérieurs

L'unité de revêtement TCP 48 fournit des revêtements pour tubes en acier composés de trois couches de polyéthylène (3LPE), polypropylène (3LPP) et d'une ou deux couches d'époxy d'adhésion par fusion (FBE). L'unité TCP 48 peut appliquer un revêtement à des tubes dont le diamètre extérieur va jusqu'à 48".

L'unité TCP 100 fournit des revêtements extérieurs similaires pour les tubes dont le diamètre extérieur va jusqu'à 100". Elle peut appliquer un revêtement externe sur des tubes dont la longueur peut atteindre les 24 m.

Unité de revêtement intérieur TLP 56

L'unité TLP 56 applique un revêtement intérieur en matériau époxy à des tubes d'acier. Elle peut traiter des tubes dont le diamètre extérieur va jusqu'à 56". Cette unité peut appliquer des revêtements intérieurs à des tubes d'une longueur pouvant aller jusqu'à 24 mètres.

Unité de revêtement de lestage en béton (CWC)

En collaboration avec Wasco, CPW propose des solutions de lestage en béton destinées aux applications offshore. L'unité, qui appartient à Wasco Energy, se trouve sur le site de Thisvi, Grèce, et propose des solutions de revêtement pour tubes dont le diamètre extérieur peut atteindre les 40" et la longueur peut atteindre 13 mètres.

Laboratoire agréé de contrôle qualité

Le laboratoire de contrôle de la qualité de Corinth Pipeworks est agréé par Hellenic Accreditation System conformément à la norme ELOT EN ISO/IEC 17025 qui confère une reconnaissance nationale et internationale à ses compétences techniques et garantit des services de haute qualité pour les clients internes et externes. Le laboratoire coopère avec des organismes de certification agréés pour la vérification de ses équipements techniques, participe activement à des programmes internationaux pour la réalisation de tests bi-laboratoires et vérifie en permanence la qualité de ses tests grâce à des rapports de référence certifiés. Le personnel est bien formé et peut entreprendre une large gamme de tests répondant aux réglementations et normes internationales (ISO, ASTM, NACE, API, etc.). Le laboratoire est également équipé pour effectuer des tests de performance de service acide (HIC & SSCC).

Installations portuaires

Des installations portuaires pleinement opérationnelles sont situées dans la zone industrielle de Thisvi, à 1,5 km de l'usine de Thisvi. Ces installations permettent à Corinth Pipeworks de bénéficier de frais de transport compétitifs tout en réduisant les délais de livraison des matières premières et en améliorant les délais de livraison des produits finis.

Installations de stockage

Des matières premières directes et indirectes ainsi que des produits finis (avant d'être livrés aux clients) sont stockés dans des installations adaptées.

Usine JSC TMK-Corinth Pipeworks | Polevskoy (Russie)

Capacité de production annuelle :

200.000 tonnes

Le premier site de production de Corinth Pipeworks en dehors de Grèce a été mis en service en 2007 par la co-entreprise TMK-Corinth Pipeworks. Les installations d'AO TMK-Corinth Pipeworks se situent dans la ville de Polevskoy, dans la province de Seversky en Russie, et elles sont abritées par Seversky Tube Works (SWT), une filiale de TMK. La principale activité de l'usine est la fabrication de

tubes longs ERW d'un diamètre maximum de 21". Les équipements présentent des caractéristiques techniques très pointues et produisent des tubes d'un diamètre de 168 à 530 mm, d'une épaisseur de paroi de 4,8 à 12,7 mm et d'une longueur maximale de 18 mètres, ainsi que de sections creuses, conformément à des normes de qualité internationales. L'usine commercialise les produits de la Société en Russie et dans les pays de la CEI.

Investissements

La stratégie de croissance du Groupe Corinth Pipeworks, qui est mise en œuvre par le biais de sa principale société, Corinth Pipeworks, a permis de créer une solide base de production pour la fabrication de tubes de haute qualité qui répondent aux exigences les plus complexes des clients internationaux du Groupe. Afin de conserver son avantage concurrentiel, Corinth Pipeworks continue de réaliser d'importants investissements pour moderniser et étendre ses unités industrielles. En 2015, la Société a finalisé son principal projet d'investissement avec la réalisation de son nouveau laminoir LSAW/JCOE. Le nouveau laminoir produit, selon la technique de production LSAW/JCOE, des tubes d'un diamètre extérieur compris entre 16" et 56", une épaisseur de paroi pouvant aller jusqu'à 40 mm, une longueur de 18,3 mètres maximum et un type d'acier jusqu'à X100. Cet investissement a permis à Corinth Pipeworks d'étendre son portefeuille de produits et de répondre à la demande croissante pour des tubes renforcés et très résistants pour la construction de pipelines offshore et onshore pour le transport du pétrole et du gaz naturel. En 2016, Corinth Pipeworks a finalisé la modernisation de la ligne de production ERW/HFI 26" afin de produire des tubes de 24 mètres, ainsi que la modernisation des unités de revêtements TCP 100 et TLP 56 afin de pouvoir fournir le revêtement extérieur et intérieur sur des tubes de 24 mètres. En proposant des tubes de 24 mètres, Corinth Pipeworks renforce sa compétitivité, étant donné que les tubes plus longs contribuent à réduire les coûts d'installation lors de la construction de pipelines et permettant ainsi à ses clients de réaliser des économies. Le montant total des investissements en 2017 s'élève à 3,2 millions d'euros.

Corinth Pipeworks a également créé une installation de revêtement de lestage en béton, pour proposer toutes les opérations de fabrication et de revêtement de tubes nécessaires à la fourniture d'un paquet complet de pipelines offshore en service « guichet unique ».

Innovation et technologie

Corinth Pipeworks se concentre sur l'innovation technologique, la recherche et le développement, et un service client de la plus haute qualité afin de rester un fournisseur de choix pour le secteur du pétrole et du gaz.

Méthode de la pose en déroulé offshore

Le dévidage de tubes est une méthode rapide et efficace pour poser des pipelines offshore. Les tubes sont soudés, testés et enduits sur terre avant d'être bobinés en une seule longueur sur un navire de dévidage. Le navire se rend sur le site, la bobine est déroulée et le tube est posé. Les principaux avantages de cette méthode sont un taux de production élevé ainsi que le soudage contrôlé et les conditions d'inspection sur terre. Corinth Pipeworks est l'une des rares sociétés à travers le monde qui offre des tubes allant jusqu'à 24 mètres de longueur à des fins de pose en déroulé, contre 12 mètres d'ordinaire.

La longueur supérieure des tubes permet de diminuer le nombre de soudures circulaires, de réduire le temps de préparation et de faire baisser le coût total.

Offshore profond

L'offshore profond est réputé contenir un pourcentage important des ressources mondiales de pétrole et de gaz.

Les dernières évolutions technologiques ont rendu possibles et rentables l'exploration et la production en eaux profondes. La plupart des champs découverts récemment et à fort potentiel sont situés en offshore dans des eaux profondes ou très profondes, et les dépenses d'exploration et de production devraient augmenter fortement au cours des dix prochaines années.

Les principaux enjeux se rapportent aux conditions extrêmes qui caractérisent le milieu abyssal. Corinth Pipeworks dispose de la capacité unique de fournir des tubes LSAW d'un diamètre extérieur de 16" (40,6 mm) ou plus, très résistants et à paroi épaisse afin de répondre à la demande croissante pour les applications en offshore profond.

Solutions rentables

Stratégie d'uniformité des produits finis

En coopération étroite avec les utilisateurs finaux et les installateurs, l'usine de fabrication moderne de Corinth Pipeworks et ses méthodes de moulage sophistiquées s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'uniformité des produits finis qui vise à diminuer les tolérances dimensionnelles pour certaines caractéristiques clés comme :

- le diamètre et la circularité des tubes (à la fois pour les extrémités et le corps du tube) ;
- l'épaisseur des parois ; et
- la rectitude.

Des systèmes de traçabilité et de mesure par laser génèrent des rapports détaillés sur les caractéristiques dimensionnelles des tubes, ce qui constitue un avantage concurrentiel grâce à la réduction des frais de tri et de manutention pendant l'installation.

Tubes plus longs = moins de soudure = moins de frais.

Corinth Pipeworks dispose de la capacité unique de fabriquer et enduire des tubes allant jusqu'à 24 mètres de longueur dans ses unités HFI et SAW.

La modernisation des laminaires et l'installation prévue d'un équipement de doublage (double assemblage) permettront aux clients de gagner du temps et de réduire leurs coûts liés à la soudure sur site et au revêtement joint pendant l'installation des pipelines onshore et les opérations sur les navires de pose de pipelines offshore.

Services intégrés

- Opérations en aval

Corinth Pipeworks offre une gamme complète de revêtements extérieurs et intérieurs pour les tubes jusqu'à 24 mètres de longueur, avec application effectuée sur le même site que nos opérations de fabrication. Pour pouvoir offrir une gamme tout aussi intéressante de revêtements pour les projets de pipelines offshore, Corinth Pipeworks est en train de mettre en place une unité de revêtement de lestage en béton.

La Société produit une large gamme de tubes de forage et de conducteurs de qualité supérieure, avec des connecteurs forgés et filetés destinés au forage de pétrole et de gaz et permettant de réaliser d'importantes économies de coûts.

Le laboratoire de tests agréé par un organisme indépendant de Corinth Pipeworks effectue les vérifications nécessaires pour soutenir un important site de production et de revêtement de tubes, y compris les tests de corrosion NACE dans des conditions de service acide.

Afin d'être toujours informée des derniers développements techniques et technologiques, Corinth Pipeworks entreprend une large gamme d'activités de recherche et développement:

- La mise en œuvre de techniques d'optimisation des processus en coopération avec des fournisseurs d'équipements technologiques de premier plan, combinée à la réalisation d'essais

internes en continu, visant à identifier les possibilités de travail optimales pour toutes les variables en ciblant une plus grande uniformité des produits.

- La collaboration avec des aciéristes reconnus afin de développer des types d'acier et des procédures de production pour des projets complexes, incluant notamment les conditions de service acide, des applications en offshore profond et des applications impliquant sollicitations de grande amplitude comme le dévidage de tubes.
- Le développement de systèmes avancés de commande de traçabilité et de processus et de techniques et contrôles de pointe non destructifs en matière d'inspection.
- La collaboration avec des organisations et des instituts de recherche internationaux (notamment EPRG, TWI et Elkeme).
- La participation à des projets européens et internationaux importants dont le but est de développer les propriétés des tubes et l'intégrité des conduites (les projets JIP et FRCA).

Clientèle et réseau de vente

Corinth Pipeworks fournit ses produits à la fois au secteur de l'énergie et de la construction par le biais de bureaux de vente et d'un réseau étendu de représentants et d'agents à travers le monde. Le siège social se trouve en Grèce et les bureaux de vente sont répartis aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et dans d'autres pays.

Parmi les clients de Corinth Pipework, citons Chevron, BP, BG, SHELL, DEPA, DESFA, OMV, GRTGAZ, Snam, ENI, SOCAR, National Grid, RWE, Spectra Energy, Plains All American, Energy Transfer, Denbury, DCP Midstream, MRC, Spartan, EPCO, TOTAL, Enbridge, Cheniere Energy, DNOW, Talisman, STEG, Sonatrach, PDO, OGC, Saudi Aramco, EXXON MOBIL, ABB, EDF, TIGF, Saipem, Subsea 7, Noble Energy, Technip, Genesis, Allseas, Gaz System, Subsea 7, Wintershall, Qatar Petroleum, KPO, GASCO, PEMEX, entre autres.

Projets récents

Le 17 octobre 2017, Corinth Pipeworks a annoncé la finalisation de la production du Trans Adriatic Pipeline (TAP). L'accomplissement de la production des tubes destinés au TAP a été célébré au site de Thisvi. 28.600 tubes à poser le long de 495 km ont été fabriqués et revêtus dans les installations de Corinth Pipeworks, dans les laminoirs tant HSAW que LSAW. En dépit de l'envergure de la tâche, des spécifications techniques exigeantes et des livraisons multimodales qui créèrent un plan de livraisons serré et complexe (incluant navires, trains et camions), la production fut menée à bien et dans les délais impartis, confirmant pour Corinth Pipeworks sa place en tête de classement parmi les fournisseurs de tubes du secteur de l'énergie, de par le monde.

Corinth Pipeworks a fabriqué et livré avec succès son premier projet LSAW offshore en 2017. Le pipeline gazier offshore TANAP, d'une longueur de 37 km, connecte la partie asiatique à la partie européenne du pipeline Trans Anatolian. Des tubes d'acier DNV 450 de 36'' ont été livrés à l'entreprise de pose SapuraKencana. Ils étaient dotés d'un revêtement de lestage en béton appliqué dans la nouvelle installation de Thisvi, en Grèce.

En 2017, Corinth Pipeworks a également livré des tubes d'acier à Technip, destinés au projet Dvalin de DEA Norge AS, en Mer de Norvège. Le projet de pose selon la méthode des tubes sur dévidoir portait sur un pipeline gazier de 15 km en tubes DNV HFW 450 de 16'' 17,5 mm fabriqués dans l'usine de pointe de fabrication de tubes 26'' HFI à Thisvi, en Grèce.

Parmi les principales caractéristiques du projet, citons :

- les tolérances dimensionnelles optimisées pour une meilleure installation et
- la longueur des tubes de 24 mètres au lieu des 12 mètres utilisés jusqu'à présent.

Corinth Pipeworks est l'une des rares sociétés à travers le monde qui offre des tubes allant jusqu'à 24 mètres de longueur, contre 12 mètres d'ordinaire, à des fins de pose en déroulé. La longueur supérieure des tubes permet de diminuer le nombre de soudures circulaires, de réduire le temps de préparation et de faire baisser le coût total.

En 2017, Corinth Pipeworks était un fournisseur majeur de projets réalisés aux USA, tels que :

- MRC Global – Columbia pipeline, un pipeline gazier de 36 km, constitué de tubes de 20'';
- Plains All American, de la ville du Colorado aux chutes de Wichita, un pipeline de pétrole constitué de tubes de 24''. Les livraisons se poursuivent au cours de 2018.

Corinth Pipeworks possède une solide expérience dans la fabrication de tubes d'acier et la mise en œuvre de projets complexes sur des marchés exigeants en Europe, en Amérique, en Afrique et au Moyen-Orient.

Projets pétrole et gaz

Client	Description	Année
TANAP	37 km de « Pipeline offshore Trans Anatolian » en Turquie	2017
Gaz System	Projets onshore de 125 km en Pologne	2017
TECHNIP	Pipeline en mer de 15 km (Dvalin) en Norvège	2017
TAP A.G.	495 km du projet de gazoduc «Trans Adriatic pipeline » en Grèce	2016-2017
Wintershall	50 km de projet offshore de pose en déroulé "Maria" en Norvège	2016
Plains All American	1,1001 km de conduites de pétrole (Diamond & Red River) aux États-Unis	2015-2017
Transport d'énergie	550 km de gazoduc (DAPL & Rover) aux États-Unis	2015
GRT GAZ, TIGF, GDF	560 km de gazoduc en France	2003-2016
Snam Rete Gas	240 km de gazoduc en Italie	2011-2016
BP	184 km du projet de gazoduc onshore « In Amenas » en Algérie	2006, 2009, 2012
Denbury	385 km du projet « Greencore CO2 pipeline » aux États-Unis	2011-2012
OMV	395 km du projet gazier « Nawara » en Tunisie, et 62 km du projet « WAG EXPANSION 3 » en Autriche	2011-2013
BG	107 km du projet de gazoduc offshore « Knarr field development», en Norvège, et 120 km du gazoduc offshore « Hasdrubal» en Tunisie	2012, 2007
Chevron	128 km (au total) de projets offshore aux Pays-Bas, en Angola et en Thaïlande	2002 - 2010
Sonatrach	915 km de gazoduc en Algérie (El Merk Lot 2, MEDGAZ, etc.)	2005 - 2010
Spectra Energy	443 km du projet de gazoduc « South East Supply Header» aux États-Unis	2007
Chevron	490 km du projet offshore « WAGP-West African Gas pipeline » au Ghana	2005
Shell	204 km de projets pétroliers offshore attribués par SHELL Deepwater dans le Golfe du Mexique, SHELL UK en Mer du Nord et SHELL Nigeria en Afrique occidentale	2002

Projets de construction

Projet	Pays	Année
Stade Al Wakrah	Qatar	2017
Museo Fondazione Prada	Italie	2017
Stade en Hongrie	Hongrie	2017
Aéroport Macédoine	Grèce	2017
Aéroport de Bergen	Norvège	2014
Aéroport international Queen Alia	Jordanie	2014
Centre culturel de la Fondation Stavros Niarchos	Grèce	2014
Gare de Nanterre	France	2013
Stade de Bordeaux	France	2013
Stade Allianz Riviera	France	2013
Mall of Scandinavia	Suède	2013
Aéroport international du Caire	Égypte	2013
Aéroport Hilton Amsterdam Schiphol	Pays-Bas	2013
Centre culturel et des congrès Ayazaga	Turquie	2012
Pont Harilaos Trikoupis	Grèce	2000

Stratégie d'entreprise

Corinth Pipeworks possède une longue expérience dans la réalisation de projets exigeants pour le secteur de l'énergie à travers le monde, tant offshore qu'onshore, et elle est fournisseur agréé des plus grandes compagnies pétrolières et gazières et de contractants EPC. La société propose à ses clients un service intégral, depuis l'analyse initiale d'un projet jusqu'à l'achèvement et la livraison sur le site final. Afin de couvrir les besoins du marché énergétique international, la société opère selon les priorités stratégiques suivantes:

- Présence croissante en Europe, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Amérique du Nord, ainsi que sur les marchés émergents d'Afrique occidentale et orientale et des pays de la CEI ;
- Optimisation des investissements LSAW du Groupe afin de proposer des gammes de produits soudés (HFW, HSAW, LSAW) parmi les plus étoffées au monde et conformes aux normes internationales les plus strictes. Le Groupe opère comme un « guichet unique » intégré pour les tubes énergétiques en acier et les services connexes ;
- Amélioration constante de l'efficacité opérationnelle des sites de production afin de renforcer la position compétitive et financière du Groupe ; et
- Culture de la coopération à long terme au niveau international avec des producteurs de matières premières de qualité supérieure destinées à la sidérurgie.

La quête de l'excellence est au cœur de la culture d'entreprise, comme l'illustre son approche responsable des activités de l'entreprise et les relations qu'elle entretient avec les parties prenantes.

Performances financières 2017

Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 336 millions d'euros, en 2017, marquant une hausse de 11 % par rapport à l'année dernière (2016 : 302 millions d'euros).

La **marge brute** s'est élevée à 27 millions d'euros, pour 2017, marquant une baisse de 19% par comparaison à 2016 (33 millions d'euros), principalement en raison du mix différent des projets du secteur de l'énergie ainsi que du changement significatif du taux de change USD – EUR qui a créé une pression importante sur les marges bénéficiaires dans les marchés dominés par le dollar US. La baisse de la marge brute a entraîné une baisse de 10% de l'**EBITDA ajusté** qui, en 2017, s'est élevé à 25,5 millions contre 28,2 millions en 2016. Les **pertes avant impôts** se sont élevées à 3,7 millions d'euros en 2017, contre 8,25 millions d'euros de profits, en 2016. Cette baisse est à attribuer aux facteurs susmentionnés, aux coûts financiers accrus ainsi qu'à la perte extraordinaire de valeur sur créances de 8,9 millions d'euros, comme indiqué à la page 5. L'impact de cette moins-value sur les résultats annuels a été en partie compensé par la comptabilisation d'un actif d'impôt différé sur le montant total de la provision constituée pour la créance certaine, s'élevant à 5,6 millions d'euros. La **dette nette** a marqué une baisse de 12 millions d'euros, passant à 125 millions d'euros à la fin de l'exercice, en raison des entrées de trésorerie accrues issues des activités d'exploitation.

En 2017, la planification à long terme et les investissements stratégiques ont été complétés pour Corinth Pipeworks, l'accent étant mis sur la fourniture de produits à valeur ajoutée élevée.

Deux ans à peine depuis la réalisation de la nouvelle unité de production de tubes LSAW, un programme intensif de qualification par un certain nombre de grandes entreprises du secteur du Pétrole et du Gaz a été lancé et est en cours. Dans une courte période, ces qualifications ont permis au secteur de participer efficacement à d'importants projets au niveau mondial, sur un marché particulièrement compétitif.

La production de tubes destinés au Trans Adriatic Pipeline (TAP), le plus gros projet jamais attribué à Corinth Pipeworks, a été achevée dans le courant de l'année. Ainsi, 28.600 tubes seront posés le long de 495 km, fabriqués et revêtus dans les installations de Corinth Pipeworks selon les méthodes HSAW et LSAW.

L'investissement dans l'installation de revêtement de lestage en béton, qui accorde un avantage compétitif sur le marché des pipelines offshore, a été achevé en 2017 et son premier projet est déjà conclu.

Le projet de fourniture de tubes LSAW par Corinth Pipeworks en vue de la connexion du Détroit du Bosphore – en tant que partie du pipeline TANAP pour l'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel - est achevé. Un second projet LSAW offshore, dans le contexte du pipeline Leviathan en Méditerranée du Sud-est est, lui aussi, achevé, renforçant ultérieurement la position de la filiale en tant que fournisseur de tubes de qualité supérieure destinés aux projets offshore.

La région de la Baltique fera l'objet d'une attention particulière de la part de la filiale qui progresse. En effet, un accord est conclu avec Baltic Connector et Elering en vue de la production et de la fourniture de tubes d'acier pour le projet de pipeline offshore de Balticconnector. Le projet, qui inclut la fourniture de matériel de tubes pour le pipeline offshore de 77 kilomètres, reliant la Finlande à l'Estonie, est un des plus importants dans le cadre du projet Balticconnector. Les tubes

destinés au pipeline en haute mer seront fabriqués en 2018, sur le site de Corinth Pipeworks, en Grèce. Les travaux d'installation, quant à eux, devraient commencer en 2019.

Récemment, Corinth Pipeworks s'est vue attribuer deux projets offshore par Subsea 7 portant sur la fabrication et la fourniture de tubes d'acier pour un pipeline de 39 km en Mer du Nord. Les tubes seront fabriqués en 2018, sur le site de Corinth Pipeworks, en Grèce. Les travaux d'installation, quant à eux, sont programmés pour 2019-2020.

Le résumé du compte de résultat consolidé du **secteur des tubes d'acier** est le suivant :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	335.792	302.215
Marge brute	26.870	33.046
Marge brute (%)	8,0%	10,9%
EBITDA ajusté	25.475	28.247
EBITDA ajusté (%)	7,6%	9,3%
EBITDA	16.376	27.309
EBITDA (%)	4,9%	9,0%
EBIT ajusté	16.326	19.627
EBIT ajusté (%)	4,9%	6,5%
EBIT	7.228	18.689
EBIT (%)	2,2%	6,2%
Charges financières nettes	(10.884)	(10.213)
Bénéfice/(perte) avant impôts	(3.656)	8.476
Marge nette avant impôts (%)	(1,1%)	2,8%
Bénéfice/(perte) de l'exercice	1.594	4.589
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la	1.594	4.589

- Source : Compte de résultat consolidé et AMP (annexe A)

- Tous les pourcentages se rapportent au chiffre d'affaires

L'environnement économique mondial demeure volatile. Les bas prix du pétrole et du gaz naturel, bien que supérieurs à ceux de 2016, n'encouragent pas la réalisation de projets importants dans le secteur de l'énergie. Toutefois, en 2018, Corinth Pipeworks continuera de concentrer son attention sur la croissance en pénétrant des marchés nouveaux en termes de géographie et de produits.

Dorénavant, Corinth Pipeworks est un fournisseur important pour les pipelines offshore. Des projets devraient être réalisés dans des régions telles que la Mer du Nord et la Mer de Norvège, ainsi que dans la région de la Méditerranée du Sud-est, dans l'année à venir.

Les projets assurés pour 2018 marquent un profil positif pour l'année. Le pipeline TAP, destiné au transport de gaz Azérie vers l'Europe, et ses interconnexions avec divers pays devrait présenter des opportunités tout au long de l'année. La tendance protectionniste exprimée sur certains marchés peut être source de quelque incertitude. Toutefois, la filiale surveille cela de près et est prête à relever ce défi dans un esprit positif. Les prix des matières premières demeurent élevés, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les marges bénéficiaires.

Corinth Pipeworks est bien placée pour utiliser son importante capacité de production et se concentrer sur la diversification de la gamme de produits afin de pénétrer de nouveaux marchés.

De plus amples informations sur le Groupe Corinth Pipeworks sont disponibles sur le site Internet de l'entreprise : www.cpw.gr

Segment des câbles

Activités

Hellenic Cables et ses filiales et Icme Ecab constituent le plus important constructeur de câbles en Grèce et l'un des plus importants en Europe du Sud-est. Le Groupe Hellenic Cables possède six usines de production, dont quatre en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie. Le Groupe est orienté vers les exportations et bénéficie d'une présence commerciale étendue sur les marchés internationaux ainsi que d'une position solide parmi les rares fabricants mondiaux de câbles sous-marins haute tension, qu'il exporte dans plus de 50 pays.

Depuis sa création, le Groupe Hellenic Cables a adopté des technologies de pointe afin de développer une large gamme de solutions innovantes et il cherche à fournir des produits et des services compétitifs et sophistiqués en ciblant les marchés internationaux. Ses usines fabriquent différents produits, y compris des câbles électriques souterrains et sous-marins (à basse, haute et très haute tension), des câbles de télécommunications, des fils émaillés, des fils en cuivre et des composés.

Les compétences techniques et les investissements constants du Groupe dans des machines modernes et dans le développement de produits garantissent l'efficacité et la qualité de son offre. En même temps, son fort engagement pour le développement durable demeure un facteur clé lui permettant de conserver sa solide position sur le marché mondial. Le secteur des câbles a investi largement dans la fabrication de câbles sous-marins à haute et très haute tension au sein de l'usine Fulgor.

Le Groupe Cablel® Hellenic Cables s'adapte rapidement aux changements des exigences de ses clients à travers le monde en offrant des produits sûrs et fiables fabriqués à l'aide de technologies respectueuses de l'environnement. Parallèlement, le Groupe accorde une grande importance au développement de son personnel et à la création de valeur pour ses actionnaires, ses partenaires et les communautés au sein desquelles il opère. À terme, le Groupe prévoit de réaliser des investissements supplémentaires dans la technologie et des solutions innovantes afin de garantir un avenir pérenne pour ses parties prenantes.

Historique

Années 1950

- Viohalco se lance dans la production de câbles
- La société de fabrication de câbles, Icme Ecab S.A. (Icme Ecab) est créée sous l'enseigne « Electrocablu ».
- Fulgor S.A. (Fulgor) est créée à Agios Ioannis Rentis, Athènes, Attique.

Années 1960

L'usine de production de câble est transférée à Oinofyta, à 57 km au nord d'Athènes

Années 1970

- Hellenic Cables S.A est créée
- Finalisation de la première connexion par câble sous-marin reliant Kos à Kalymnos (25,4 km) et Paros à Naxos (15 km) par Fulgor pour le compte de DEI (Compagnie publique d'électricité - PPC).

Années 1980

Production de câbles moyenne tension à isolant XLPE

Années 1990

- Fulgor fabrique les premiers câbles haute tension (150 kV) pour le compte de DEI (PPC)
- Acquisition d'une participation majoritaire au capital d'Icme Ecab par Hellenic Cables S.A.
Années 2000
- La nouvelle usine de production de câble de Thiva est finalisée et l'unité de production de câbles haute tension est mise en service
- Mise en service de la seconde unité haute tension/très haute tension jusqu'à 500 kV
Années 2010
- Hellenic Cables S.A. acquiert 100% du capital de Fulgor et investit près de 65 millions d'euros dans l'usine
- La Société remporte un nouveau contrat pour l'interconnexion des îles Cyclades d'un montant d'environ 93 millions d'euros avec notamment des connexions sous-marines 150 kV
- Attribution d'un nouveau contrat d'environ 36,4 millions d'euros pour la conception, la fourniture, l'installation et la mise en service de l'interconnexion sous-marine 150 kV entre la petite île d'Aghios Georgios et la Grèce continentale.
- Trois contrats portant sur la planification, la conception et la fourniture de câbles sous-marins et souterrains sont également attribués par Energinet.dk, le gestionnaire national de réseaux de transport électrique danois
- Deux projets clé en main pour des systèmes de câbles d'exportation pour parcs éoliens offshore sont attribués par TenneT, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) allemand. Fulgor remporte un contrat clés en main d'Enel Green Power Hellas portant sur la fourniture de l'interconnexion sous-marine par câble au réseau national hellénique pour la ferme éolienne de Kafireas, située à Karystos, en Eubée, Grèce. Hellenic Cables fournira également des quantités significatives de câbles terrestres haute et moyenne tension destinés à la partie terrestre du projet.
- Cablel® Hellenic Cables S.A obtient un contrat de fourniture au Groupe DEME de systèmes de câbles sous-marins destinés au projet de Réseau modulaire en Mer (MOG) de l'opérateur belge Elia, en Mer du Nord.

Filiales

Hellenic Cables est forte de plus de 60 années d'expérience dans le domaine de la fabrication de câbles électriques et de télécommunications. La société fabrique des câbles sous-marins et terrestres (de basse tension jusqu'à très haute tension), des câbles de télécommunications, des fils émaillés et des composés en plastique et en caoutchouc, chacun étant fabriqué sur mesure en fonction des cahiers des charges des clients. Hellenic Cables met en œuvre des technologies de pointe pour développer une large gamme de solutions innovantes en matière de câbles et vise à proposer des produits et services compétitifs sur ces marchés clés internationaux. Hellenic Cables possède trois usines en Grèce situées à Thèbes, Livadia et Oinofyta.

Fulgor a été créée en 1957 et transférée à son site actuel de 210.000 m², à Soussaki de Corinthe, en 1972. En 1973, la société a réalisé ses premières connexions par câbles sous-marins pour PPC et, en 1986, elle a construit et installé le premier câble en fibre optique de Grèce pour la Hellenic Telecommunications Organisation. Elle a commencé à produire des câbles haute tension en 1993. Au cours des 40 dernières années, la société a installé une grande partie des réseaux d'électricité et de télécommunications en Grèce ainsi que la plupart des connexions par câbles sous-marins sur le territoire grec. Fulgor a été rachetée par Hellenic Cables en 2011.

Dans l'usine Fulgor, Hellenic Cables fabrique des câbles sous-marins (à moyenne, haute et très haute tension), des câbles sous-marins en fibre optique, des câbles composites, des câbles à usages spéciaux ainsi que des fils et tiges en cuivre et en aluminium. Depuis 1972, Fulgor a installé plus de 1.000km de câbles électriques sous-marins (jusqu'à 33 kV) et plus de 2.200km de câbles sous-

marins en fibre optique. Fulgor fabrique également des câbles sous-marins composites, qui combinent des câbles électriques sous-marins et des câbles en fibre optique. Entre 2012 et 2015, plus de 65 millions d'euros ont été investis pour l'installation d'une unité de production ultramoderne de câbles sous-marins à haute et très haute tension. Grâce à cette installation, Fulgor est devenue l'un des rares producteurs mondiaux de câbles sous-marins à haute tension. La production des premières commandes sur la nouvelle ligne commence en 2014. Les nouveaux équipements permettent à Fulgor de produire des câbles sous-marins jusqu'à 500 kV sur une seule longueur. Fulgor possède son propre quai et des locaux dans son usine de Soussaki, ce qui lui permet de charger directement les câbles sur les navires câbliers. La société propose également des services d'immersion et de protection dans les fonds marins et elle est en mesure de livrer des connexions sous-marines à ses clients finaux sous la forme de projets « clé en main ». Ainsi, en 2014, Fulgor a connecté Bell Island au réseau continental de Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada. En 2015, la société a commencé à travailler sur l'interconnexion des îles Syros-Tinos, Syros-Mykonos et Syros-Paros et sur la connexion du parc éolien sur l'îlot d'Agios Georgios. Ces deux projets sont en cours.

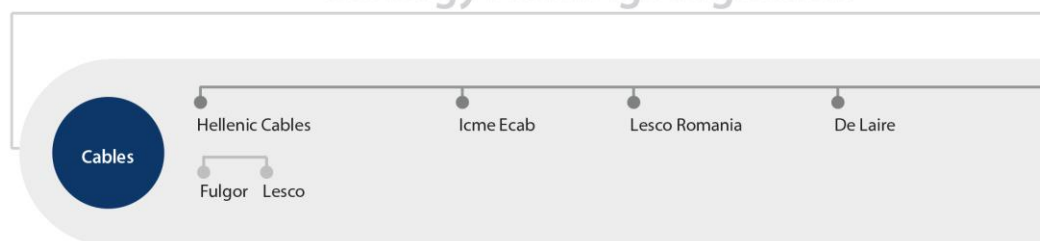
Icme Ecab possède plus de 50 ans d'expérience sur les marchés des câbles en Roumanie et à l'international. Hellenic Cables est devenu l'actionnaire majoritaire d'Icme Ecab en 1999. Icme Ecab est située dans un complexe industriel de 102.000 m² sur un terrain de 268.000 m² à Bucarest et la société emploie environ 520 personnes. Elle jouit d'un portefeuille de produits diversifié qui inclut des câbles pour des installations intérieures, des applications énergétiques, de commande, industrielles et extérieures, des câbles de basse et moyenne tension, ignifuges, ininflammables et sans halogène, des câbles de mine, des câbles sous-marins et spéciaux, des câbles de télécommunications, des câbles de signalisation, de télécommande et de transmission de données, des conducteurs en cuivre et en aluminium, ainsi que des composés en plastique et en caoutchouc. L'usine est aussi dotée d'une unité de recherche et de développement bien équipée, chargée de l'amélioration continue de la qualité des produits. Sur le marché roumain, les produits d'Icme Ecab sont vendus et distribués à partir de ses installations de Bucarest et de ses dépôts situés à Cluj, Bacau et Timisoara. Sur le marché international, ils sont vendus par le biais du réseau de Hellenic Cables ou directement aux consommateurs.

Hellenic Cables contrôle 100% de Lesco O.o.d., une société basée en Bulgarie qui exploite une usine de produits d'emballage en bois. Les investissements constants dans des infrastructures technologiquement avancées ainsi que l'abondance de matières premières permettent la fabrication de matériaux spécialisés d'emballage en bois destinés à différentes applications industrielles.

Lesco Romania est basée à Bucarest, en Roumanie et 65% de son capital social est détenu par Hellenic Cables. La société assemble, répare et recycle les produits d'emballage en bois.

De Laire Ltd est une société constituée à Chypre dont l'activité principale est l'acquisition de participations dans des sociétés ayant des activités similaires.

Cenergy Holdings segments



Portefeuille de produits

Les produits de câbles sont vendus sous la marque commerciale déposée Cablel® et Hellenic Cables bénéficie d'une excellente réputation en Grèce et à l'étranger. Son orientation stratégique vers les exportations se reflète dans les importantes quantités de câbles et de fils émaillés vendues à l'étranger.

Le Groupe Hellenic Cables propose une large gamme de câbles sous-marins et terrestres à moyenne, haute et très haute tension, des conducteurs aériens et des services d'installation clé en main pour :

- l'interconnexion entre des îles et le réseau continental ;
- connexions de réseaux entre différents pays ;
- câbles terrestres et conducteurs aériens pour systèmes de transmission ;
- des parcs éoliens offshore/onshore ;
- des projets d'énergie solaire ;
- plateformes pétrolières et gazières ;
- des liaisons de courte distance (p. ex. rivières, bras de mer, fjords) ; et
- alimentation électrique d'industries lourdes.

Hellenic Cables fabrique également des câbles électriques à faible et moyenne tension et des conducteurs aériens pour les réseaux de distribution électriques pour :

- les opérateurs électriques ;
- les services aux collectivités ;
- l'industrie ;
- les applications d'énergie renouvelable ;
- les réseaux de transport ferroviaire ; et
- les bâtiments.

Les principales catégories de produits sont les suivantes :

Câbles d'alimentation : câbles sous-marins à moyenne, haute et très haute tension, câbles pour des installations intérieures, câbles de commande, câbles pour applications industrielles et installations extérieures, câbles ignifuges, ininflammables et sans halogène, câbles à moyenne, haute et très haute tension (jusqu'à 500 kV), fils en cuivre pour applications de mise à la masse, conducteurs al, acsr/ acss, câbles marins.

Câbles de télécommunication et de transmission de données : câbles de jaugeage et de commande, câbles téléphoniques traditionnels, câbles de centraux téléphoniques et de transmission de données, câbles téléphoniques haute fréquence, câbles en fibre optique (monomodale et multimodale), câbles souterrains diélectriques en tubes, câbles souterrains de pose en pleine terre (renfort en acier), câbles lszh pour installations intérieures, câbles souterrains diélectriques anti-rongeur, câbles pour installations aériennes (en 8 ou adss), câbles sous-marins en fibre optique, câbles de signalisation et de signalisation ferroviaire.

Fils émaillés : fils émaillés pour moteurs et transformateurs électriques, fils en cuivre pour applications de mise à la masse et fabrication de conserve. Hellenic Cables est le seul fabricant de fils émaillés en Grèce.

Composés en plastique et en caoutchouc : plastiques PVC, plastiques à base de polyoléfine, caoutchoucs.

Solutions clé en main

Depuis 1972, le Groupe Hellenic Cables a entrepris plusieurs grands projets « clé en main » pour la fourniture et l'installation de câbles électriques sous-marins et de câbles souterrains haute tension.

Si nécessaire, le Groupe utilise ses propres équipements spécialisés, son personnel formé et ses sous-traitants bien établis et expérimentés pour réaliser un grand nombre de projets clés en main en Grèce et à l'étranger.

Ces projets portent notamment sur la fourniture et l'installation de :

- systèmes de câbles électriques sous-marins à moyenne tension ;
- systèmes de câbles sous-marins en fibre optique sans répéteur ;
- câbles sous-marins composites électriques-fibre optique ;
- systèmes de câbles électriques souterrains et composites électriques-fibre optique jusqu'à 400 kV ; et
- systèmes souterrains en fibre optique.

Les compétences du Groupe en matière de projets de câbles sous-marins sont les suivantes :

- ingénierie des systèmes conformément au cahier des charges du et/ou en consultation avec le client ;
- études du parcours des câbles sur le littoral, en pleine mer et dans les secteurs souterrains ;
- conception et fabrication de types de câbles adaptés aux résultats des études de parcours et aux exigences spécifiques ;
- transport des câbles sur le site ;
- pose de câbles à l'aide de navires de pose de câbles spécialisés équipés de matériel de navigation précis, d'un positionnement dynamique et de machines sophistiquées pour la pose des câbles. La pose de câbles peut nécessiter l'enfouissement simultané des câbles sous la mer dans les secteurs de pleine mer (comme, par exemple, pour les connexions par câbles en fibre optique sans répéteur) ;
- installation de câbles terrestres en extension des câbles sous-marins à partir des points de débarquement jusqu'aux terminaux ou aux points de terminaison ;
- fourniture de joints de réparation, d'unités de branchement passives (connexions en fibre optique sans répéteur), de joints de transition entre les câbles sous-marins et terrestres, et de terminaisons de câbles ;
- construction de joints de transition, de terminaisons et de joints de réparation ;
- protection de câbles par enfouissement aux atterrissages, sur les secteurs terrestres, et grâce à la construction de regards sur la plage et d'autres travaux de génie civil ;
- fourniture et installation des équipements de transmission et des terminaux, y compris les équipements spéciaux d'amplification optique (dans le cas de systèmes de câbles en fibre optique sans répéteur) ;
 - systèmes de mise en service ;
 - gestion de projets ; et
- formation du personnel du client au fonctionnement et à la maintenance du système.

Les compétences du Groupe en matière de projets de câbles souterrains sont les suivantes :

- ingénierie des connexions conformément au cahier des charges du et/ou en consultation avec le client ;

- conception et fabrication des câbles ;
- transport et installation des câbles le long du parcours à l'aide d'équipements spécialisés ;
- travaux de génie civil, y compris excavation, remblayage et remise en état des sols (qui doivent être dans le même état qu'avant l'installation des câbles) ;
- fourniture des accessoires nécessaires, y compris les joints et terminaisons ;
- construction de joints et terminaisons nécessaires à la réalisation de la connexion ;
- fourniture et installation de systèmes de surveillance de la température utilisant des fibres optiques pour suivre le chargement des câbles installés (dans le cas de câbles souterrains à haute tension) ;
- systèmes de mise en service ;
- gestion de projets ; et
- formation du personnel du client au fonctionnement et à la maintenance de systèmes.

Infrastructures de production et ports

Grâce à son investissement massif dans le développement et l'amélioration de ses infrastructures de production, le Groupe Hellenic Cables et ses filiales exploitent une base de production solide qui comprend quatre usines en Grèce, une en Roumanie et une en Bulgarie :

Usine de production de câbles d'alimentation et en fibre optique Hellenic Cable Industry | Thiva (Grèce)

Capacité de production annuelle :

60.000 tonnes

L'usine de Thiva, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 175.082 m², dont 50.181 m² d'immeubles. Elle est spécialisée dans la production de câbles énergétiques et de télécommunication.

Les câbles sont fabriqués conformément aux normes nationales et internationales et certifiés par différents organismes publics ou privés.

L'usine est actuellement certifiée par: VDE (Allemagne), BASEC (Royaume-Uni), LCIE (France), IMQ (Italie), DNV (Norvège) pour les câbles pour bateaux, et CTL (États-Unis) pour les éoliennes, etc. L'usine est également certifiée conforme aux normes ELOT EN ISO 9001:2008 et ELOT EN ISO 14001:2004.

Port et usine de production de câbles Fulgor | Soussaki, Corinthe (Grèce)

Capacité de production annuelle :

50.000 tonnes de câbles et 120.000 tonnes de fils machine en cuivre de 8 mm de diamètre

L'usine, détenue par Fulgor, est située à Soussaki, Corinthe, sur un terrain de 218.247 m², qui comprend 80.048 m² d'immeubles. Fulgor a été intégrée au Groupe Hellenic Cables en juin 2011. C'est une des sociétés les plus innovantes du secteur et elle propose des produits de qualité supérieure, technologiquement avancés ainsi que des projets clé en main. Fulgor est l'une des rares sociétés qui, au niveau mondial, sont spécialisées dans les interconnexions par câbles sous-marins.

Les installations de la société sont certifiées ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et ISO 18001:2007. Son infrastructure portuaire pleinement opérationnelle permet le chargement direct des produits sur les navires câbliers et lui confère un avantage compétitif certain.

Usine de production de câbles Icme Ecab | Bucarest (Roumanie)

Capacité de production annuelle :

50.000 tonnes

L'usine, détenue par Icme Ecab, est située à Bucarest, en Roumanie, sur un terrain d'une superficie totale de 268.000 m², dont 102.137 m² d'immeubles. Elle fabrique des câbles basse et moyenne tension ainsi que des câbles téléphoniques en cuivre.

L'usine est dotée d'une unité de recherche et de développement bien équipée, chargée de l'amélioration continue de la qualité des produits. Ses infrastructures ont été certifiées ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004.

Usine de production de fils émaillés Hellenic Cable Industry | Livadia (Grèce)

Capacité de production annuelle :

12.000 tonnes

L'usine de Livadia, détenue par Hellenic Cables, se spécialise dans la fabrication de fils et occupe une superficie totale de 121.818 m², dont 13.939 m² d'immeubles.

Elle produit plus spécifiquement des fils souples et rigides utilisés en tant que matières premières dans la fabrication de fils émaillés. Ses unités de production ont été certifiées ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et ISO 18001:2007.

Usine de production de composés en plastique et en caoutchouc Hellenic Cable Industry | Oinofyta (Grèce)

Capacité de production annuelle :

24.000 tonnes

L'usine d'Oinofyta, détenue par Hellenic Cables, occupe une superficie totale de 21.263 m², dont 9.072 m² d'immeubles. Elle se spécialise dans la fabrication de composés élastiques et plastiques. Une partie de ses installations de production est utilisée par sa société mère, Halcor, pour la fabrication des produits ECUTHERM® et CUSMART®. Les installations ont été certifiées ISO 9001:2008, ISO 14001:2004 et ISO 18001:2007.

Lesco Ltd. | Blagoevgrad (Bulgarie)

Capacité de production annuelle :

16.500 tonnes de produits d'emballage en bois

L'usine, détenue par Lesco O.o.d., est une société forestière moderne fondée en 1998 et située à Blagoevgrad, en Bulgarie. Elle se spécialise exclusivement dans la fabrication de produits d'emballage en bois (enrouleurs, palettes, caisses), y compris de bobines en bois pour enrouler différents types de câbles. L'usine est située sur un terrain d'une superficie totale de 25.000 m², dont 3.398 m² d'immeubles. Lesco O.o.d est une filiale à 100% de Hellenic Cables. Ses investissements constants dans de nouvelles infrastructures technologiquement avancées ainsi que la disponibilité des matières premières facilitent la fabrication de matériaux d'emballage en bois spécialisés destinés à différentes applications industrielles.

Investissements

La forte présence de Hellenic Cables sur les marchés internationaux des produits de câblage s'explique principalement par sa base de production dynamique qui permet aux sociétés du Groupe de répondre aux besoins de leurs clients grâce à des solutions innovantes à forte valeur ajoutée. Afin de préserver et d'étendre cet avantage concurrentiel, les sociétés du secteur Câbles vont continuer de mettre en œuvre d'importants plans d'investissement afin d'améliorer la productivité des usines, d'augmenter les capacités de production, de développer la recherche et la technologie, et de diversifier le portefeuille de produits.

À la suite d'un plan d'investissement étendu s'élevant à 108 millions d'euros pour la période 2013 - 2016, le secteur des Câbles a investi près de 17,8 millions d'euros en 2017.

Le principal investissement sur la période 2013-2017 a été consacré à la modernisation de l'usine Fulgor pour la production de câbles sous-marins à haute tension, pour un montant de plus de 65 millions d'euros. Fulgor a augmenté sa capacité de production afin de fabriquer des câbles sous-marins à haute et très haute tension. Les nouveaux équipements ont permis à Hellenic Cables de produire des câbles sous-marins jusqu'à 500 kV sur une seule longueur. Fulgor est aujourd'hui mieux positionnée pour entreprendre des projets clé en main, comme la connexion de Bell Island au réseau continental de Terre-Neuve-et-Labrador, au Canada en 2014, l'interconnexion des îles Syros-Tinos, Syros-Mykonos, Syros-Paros en 2015, du parc éolien de l'îlot d'Agios Georgios la même année, l'interconnexion du parc éolien de Kafireas, situé à Karystos, en Eubée, Grèce, au réseau national grec, et l'interconnexion de plusieurs parcs éoliens en Europe du Nord en coopération avec des opérateurs européens majeurs.

Innovation et technologie

Pour le secteur Câbles du Groupe, les activités R&D soutiennent de façon dynamique la capacité de concevoir des produits qui répondent aux besoins courants et futurs du client. Le montant total des dépenses de recherche et développement 2017 s'élève à 5 millions d'euros, dont 0,7 million d'euros était consacré aux activités de recherche. Le département R&D mène des travaux de recherche fondamentale centrés sur le développement de produits, l'innovation, la re-conception et l'optimisation de produits existants et l'assistance technique à quatre unités opérationnelles, trois en Grèce et une en Roumanie.

En particulier,

- Le développement de produits est conforme aux règlements, aux normes internationales et aux exigences particulières des clients ;
- L'innovation consiste en le développement de nouveaux matériaux, de nouvelles conceptions et de nouveaux procédés de fabrication ;
- La re-conception et l'optimisation de produits visent à améliorer la compétitivité qui renforcera les chiffres financiers du Groupe ;
- L'assistance technique en matière de procédés de fabrication vise à améliorer la productivité et la qualité.

Le principal centre d'activité de la Recherche & Développement consiste à soutenir la stratégie de croissance de la part de marché du Groupe Cablel grâce au développement de produits à valeur ajoutée et fiables pour diverses applications telles que le secteur du Pétrole et du Gaz, les câbles AC/DC sous-marins pour grandes profondeurs et longues distances, ainsi que les câbles destinées aux télécommunications/données.

Afin de relever ces défis, en 2017, le secteur Câbles a soutenu la dynamique R&D en investissant dans un nouveau laboratoire haute tension, un laboratoire spécial conforme au nouveau Règlement sur les Produits de Construction (RPC), ainsi que dans le recrutement du personnel approprié.

L'introduction de nouvelles technologies dans le processus de production afin de développer des produits innovants, de qualité supérieure et respectueux de l'environnement et de fournir des services à forte valeur ajoutée fait partie intégrante de la stratégie du Groupe Cablel® Hellenic Cables.

Au sein du Groupe Cablel® Hellenic Cables, nous sommes persuadés que les processus de R&D sont indispensables à la création et à la pérennité de notre avantage concurrentiel. C'est pourquoi nous réalisons chaque année d'importants investissements directement liés à la R&D à l'échelle du Groupe.

Dans le contexte de cet engagement, le Groupe investit principalement dans son personnel, convaincu que la qualité et le savoir-faire des ressources humaines sont des facteurs clés dans la réussite de tout effort de recherche. Le département R&D du Groupe rassemble donc des scientifiques spécialisés et hautement qualifiés. La participation du personnel à des programmes éducatifs et de formation tout au long de la vie fait partie intégrante des activités du département.

La collaboration au niveau national et international avec des établissements d'enseignement prestigieux, des centres de recherche reconnus et des laboratoires certifiés de renommée internationale fait aussi partie des activités de R&D au quotidien.

Le Groupe Cablel® Hellenic Cables s'assure d'être en mesure de profiter de toutes les opportunités de participer à des groupes de partage des connaissances. Un remarquable exemple en est la participation du Groupe au programme européen Tanocomp, un projet d'une durée de deux ans. Il s'agit d'un projet financé par l'Union européenne dans le cadre du Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie mis en place par le biais d'une coentreprise avec les partenaires suivants :

- Steinbeis – Europa – Zentrum
- Aitiip Centro Tecnológico
- Marketmentor LTD
- Glonatech Global Nanotechnologies

La participation aux activités du projet a permis d'améliorer les connaissances des cadres du Groupe en matière de nanotechnologies et de préparation de matériaux nano-synthétiques destinés à différentes applications tout en leur faisant découvrir les avantages de cette technologie.

L'importance accordée par le Groupe à la R&D a entraîné la création d'un laboratoire de polymères de pointe dans l'usine d'Inofyta. Le laboratoire réalise entre autres des tests chimiques spécialisés associés au contrôle de la qualité et à l'analyse de l'isolation (XLPE) pour les câbles à haute et très haute tension (matières premières, processus de production et évaluation des matériaux produits) et d'autres polymères.

Le Groupe Cablel® Hellenic Cables a réussi à mettre au point des produits à forte valeur ajoutée qui présentent un potentiel de croissance et de rentabilité élevé, comme les câbles sous-marins AC à haute et très haute tension, les câbles ombilicaux pour le pétrole et le gaz, les câbles terrestres à très haute tension et les conduites d'eau sous-marines. Il prévoit par ailleurs de renforcer son portefeuille de produits à forte valeur ajoutée en y ajoutant des conduites de gaz sous-marines et des câbles DC sous-marins à haute et très haute tension.

Clientèle et réseau de vente

Hellenic Cables vend ses produits sur son marché domestique par le biais de centres de distribution centralisés à Athènes et Thessalonique et de son agent en Crète, où la Société possède des entrepôts bien organisés. La Société participe directement à des appels d'offres en Grèce (p.ex., par le Hellenic Electricity Distribution Network Operator S.A./ gestionnaire de transport indépendant) et à l'international. Elle exporte ses produits directement et par le biais d'agents.

Parmi les clients du Groupe Hellenic Cables figurent E.ON, Vattenfall, Tennet, Energinet.dk, Enel, SSE, Iberdrola, Electricity Northwest, Terna, DEWA, HEDNO S.A., IPTO SA, EAC Cyprus, Litgrid, Sonelgaz, Takreer, Motor Oil, Hellenic Petroleum, Carillion, Semco Maritime, Aktor, Metka, ABB, Schneider Electric, Landis+Gyr, Siemens, Hyundai, Sagem, Thales, Vivacom, Vodafone, Cyta, DNO, Cosmote, GO (Malte), Armentel, Santerne, ALSTOM Transport, Bombardier, Siemens, Network Rail (Royaume-Uni), OSE (Grèce), MAV (Hongrie), Bulgarian Railways, BKV (Hongrie), Attiko Metro (Grèce) et TE connectivity (Belgique).

Projets récents

En 2014, Hellenic Cables a remporté un contrat avec le gestionnaire de transport d'électricité indépendant grec (ADMIE) pour la fourniture et l'installation de câbles sous-marins de 150 kV pour l'interconnexion des Cyclades. Le projet prévoyait la fourniture de connexions par câbles souterrains et sous-marins de 150 kV pour les îles Syros - Tinos, Syros - Mykonos et Syros - Paros, et une terminaison de câble de 150 kV sur l'île de Tinos. En plus de la fourniture de câbles, le projet incluait la pose de câbles, la protection de câbles près des côtes et la mise en place des connexions nécessaires au réseau existant du gestionnaire de transport indépendant. Une fois terminée, l'interconnexion entre les Cyclades et le système de transport d'électricité grec jouera un rôle important dans le développement des Cyclades. Les communautés locales bénéficieront de meilleures conditions environnementales et financières et les consommateurs profiteront d'une baisse de leurs frais d'électricité. En 2016, des tests d'alimentation ont été réalisés avec succès et tous les éléments sous-marins du projet ont été achevés. Les connexions terrestres requises ont été installées en 2017 tandis que le projet devrait être achevé dans son ensemble en 2018.

En 2014, Fulgor (filiale indirecte de Hellenic Cables) a remporté un contrat de Terna Energy pour l'interconnexion par câbles du parc éolien de 73,2 MW de l'île St. George, qui se trouve dans la zone maritime au Sud du Cap Sounio. Finalisé en 2016, ce projet, prévoyait la fourniture de 37,4 km de câbles à haute tension de 150 kV 3x300 mm² cuivre/XLPE et de câbles sous-marins en fibre optique 2x24, la pose de câbles à une profondeur pouvant aller jusqu'à 230 mètres, la protection des câbles dans les fonds marins le long du parcours, ainsi que la mise en place des terminaisons nécessaires et des connexions au réseau à haute tension existant à Lavrio. Cet investissement a permis d'accroître la fourniture d'électricité de l'île et, au fil du temps, s'avèrera particulièrement bénéfique pour l'environnement. L'électricité produite chaque année par le parc éolien couvrira les besoins en énergie de plus de 40.000 ménages par an. D'après les estimations, l'île devrait ainsi économiser plus de 60.000 tonnes de pétrole et réduire ses émissions polluantes de plus de 180.000 tonnes par an.

En janvier 2016, Hellenic Cables a remporté deux projets clé en main avec TenneT, le gestionnaire de réseau de transport (GRT) électrique allemand. Ces projets prévoient la conception, la fabrication, l'installation et la protection de systèmes de câbles d'exportation connectant les sous-stations des parcs éoliens offshore de Borkum Riffgrund II et Trianel Borkum Windpark en mer du Nord (dans le sous-sol marin). Il comprend plus spécifiquement la conception, la fourniture,

l'installation, la protection et la mise en service clé en main de trois systèmes de câbles d'exportation avec des câbles sous-marins à isolant XLPE qui fonctionneront à un niveau de tension AC de 155 kV. Les contrats portent sur la fourniture et l'installation de 24 km de câbles sous-marins à haute tension 155 kV. Les câbles sous-marins intègrent deux unités interstitielles de câbles armés en fibre optique de 24 fibres chacune qui seront produites par Hellenic Cables à l'usine de sa filiale Fulgor, à Corinthe, en Grèce. L'installation est prévue pour 2018.

En juin 2016, Hellenic Cables a remporté trois contrats avec Energinet.dk, le gestionnaire de réseau de transport électrique danois. Deux de ces contrats portent sur la planification, la conception et la fourniture de câbles sous-marins et souterrains, et sur la fourniture et l'installation d'accessoires connectant les sous-stations de « Teglstrupgård » au Danemark et « Laröd » en Suède. Le troisième contrat porte sur la planification, la conception et la fourniture de câbles souterrains pour le remplacement de l'ancienne ligne électrique aérienne entre les sous-stations « Ejby » et « Vejleå », au Danemark. Les contrats portent plus spécifiquement sur la planification, la conception et la fourniture de câbles sous-marins tripolaires 150 kV et monopolaires 132 kV, de câbles souterrains monopolaires 132 kV et 150 kV ainsi que sur la fourniture, la livraison et l'installation de joints et terminaisons. Les contrats prévoient la fourniture d'environ 18 km de câbles sous-marins et 75 km de câbles souterrains. Les câbles sous-marins non armés monopolaires 132 kV à isolant XLPE ainsi que les câbles sous-marins composites 150 kV à isolant XLPE et tripolaires seront produits par Hellenic Cables à l'usine de Fulgor à Corinthe, en Grèce. Les câbles souterrains monopolaires à haute tension 132 kV et 150 kV seront produits à son usine de Thiva, en Grèce. La production des câbles a été achevée à la fin de 2017, tandis que les trois contrats devraient être finalisés dans le courant de 2018.

En juillet 2017, Fulgor S.A. s'est vue attribuer un contrat clé en main portant sur la fourniture à Enel Green Power Hellas - filiale de l'entreprise publique italienne 'Enel' - et l'installation d'une connexion sous-marine qui transportera l'électricité produite par le parc éolien de Kafireas vers le réseau national (sous-station de Pallini, Attique). Une fois ce projet achevé, le projet éolien de Kafireas disposera d'une puissance installée cumulée de 154 MW et sera le parc éolien le plus grand de Grèce.

Le contrat de Fulgor inclut la conception, la fourniture, l'installation et la protection sous le sous-sol marin ainsi que la terminaison, la réalisation d'essais et la réalisation des joints d'une interconnexion entre Karystos (Evia) et Rafina (Attique) au moyen d'un câble sous-marin 150 kV composite AC tripolaire, à isolation XLPE, incluant un câble optique à 24 fibres. Le câble sous-marin destiné à l'interconnexion sera d'environ 45 km en une longueur continue et sera installé à des profondeurs pouvant atteindre les 105 mètres. L'exécution du projet commencera en 2017, tandis que l'installation devrait commencer dans le premier quart de 2018.

Le câble sous-marin destiné à l'interconnexion a été produit sur le site de Fulgor, en 2017. Les câbles souterrains destinés à l'interconnexion seront produits sur le site de Hellenic Cables situé à Thiva, Béotie, Grèce. L'installation est prévue pour 2018.

En octobre 2017, Hellenic Cables a conclu un contrat d'un montant de près de 70 millions d'euros avec Dredging International NV, membre du Groupe DEME, portant sur la fourniture de systèmes sous-marins haute tension destinés à la connexion progressive des parcs éoliens offshore prévus pour la section belge de la Mer du Nord avec le réseau haute tension continental, à Zeebrugge (le projet 'MOG').

Le contrat inclut la conception, l'ingénierie, la fabrication, l'assemblage, la terminaison et la réalisation d'essais sur environ 90 km de câbles sous-marins 220kV composites AC tripolaires, à isolation XLPE comprenant trois câbles optiques de 48 fibres chacun. L'exécution du contrat devrait commencer en 2017 tandis que les opérations d'installation par Dredging International NV sont prévues pour le second quart de 2019. Les câbles sous-marins seront fabriqués sur le site de Fulgor. L'attribution de ce très important projet souligne la place de leader qu'occupe Cablel® Hellenic Cables sur le marché de la fabrication de câbles sous-marins ainsi que dans le secteur mondial de

l'énergie offshore. De plus, elle montre bien la capacité de l'entreprise à proposer des solutions rentables, fiables et innovantes pour les clients et de réaliser avec succès des projets complexes clé en main.

Le Groupe Hellenic Cables a entrepris d'autres projets importants au cours des dernières années, parmi lesquels :

Client	Description	Année
IPTO S.A.	41,1 km de câbles terrestres monopolaires 400 kV en Grèce	2011
Société Algérienne de Production de l'Électricité	10 km de câbles monopolaires 220 kV en Algérie	2013
Dewa	101 km de câbles terrestres monopolaires 132 kV dans les Emirats Arabes Unis	2013
Newfoundland Power Inc.	Projet clé en main, 11,3 km de câbles sous-marins tripolaires 25 kV au Canada	2014
EON	26 km de câbles terrestres monopolaires 132 kV en Allemagne	2015
Vattenfall	85 km de câbles terrestres monopolaires 132 kV en Suède	2016

Stratégie d'entreprise

Les objectifs stratégiques qui guident les activités opérationnelles de Hellenic Cables et de ses filiales sont les suivants :

- Tirer parti des investissements du Groupe Hellenic Cables en se concentrant sur des produits à valeur ajoutée tels que les câbles sous-marins à haute tension et les câbles souterrains à très haute tension ;
- Promouvoir les activités du Groupe Hellenic Cables sur des marchés en dehors de l'Europe, principalement sur les marchés qui investissent massivement dans le développement de réseaux d'électricité et de télécommunications et dans des projets d'énergie renouvelable ;
- Renforcer la compétitivité des coûts du Groupe ;
- Renforcer la liquidité du Groupe en optimisant la gestion du fonds de roulement ; et
- Rester concentré sur les actifs humains du Groupe et le développement durable de ses filiales.

Performances financières 2017

Au cours de 2017, la performance de l'activité des câbles était meilleure qu'en 2016, en dépit des retards marqués dans l'attribution de certains projets déjà programmés qui en sont actuellement encore à l'étape de l'appel d'offres. Le secteur des matières premières a été affecté par une baisse des volumes des ventes, sur ses principaux marchés. La rentabilité du secteur, en termes d'EBITDA ajusté, a marqué une hausse de 4% par comparaison à l'année dernière.

La réalisation de nouveaux projets, incluant celui de Kafireas et plusieurs autres projets sous-marins au cours de la seconde moitié de 2017, a contribué à l'amélioration des résultats par comparaison à la première moitié de l'année (EBITDA ajusté de H2 2017 : 22 millions d'euros, contre EBITDA de H1 2017 : 11 millions d'euros). Cependant, la contraction significative du volume des ventes des câbles électriques moyenne et basse tension en Allemagne, Royaume-Uni, Autriche, Italie et Roumanie a continué d'avoir un effet négatif sur les résultats de cet exercice.

En dépit de la rentabilité améliorée dans la seconde moitié de l'année et du lancement de divers projets sur terre et offshore, le site de Fulgor a opéré à moindre capacité au cours de 2017, ce qui eut un effet négatif sur les résultats de l'ensemble de l'année. Cependant, la récente attribution à Hellenic Cables d'un contrat de fourniture de câbles sous-marins 220kV destinés au réseau modulaire en mer (RMM), dans la partie belge de la Mer du Nord, pour le compte de l'opérateur du système de transmission belge, Elia, indique que notre capacité de fournir des solutions rentables, fiables et innovantes pour répondre aux besoins changeants du secteur offshore et profiter du passage marqué vers les exigences en matière de transmission sous-marine de 150kV à 220kV.

Enfin, la forte demande du marché en câbles de télécommunication et de signal, en Europe, a eu un effet positif sur les marges du secteur.

Le **chiffre d'affaires** de cet exercice est marqué par une hausse de 8,4% par rapport à l'année dernière, s'élevant à 422 millions d'euros (2016: 390 millions d'euros). En outre, l'**EBITDA ajusté** s'est élevé à 33,2 millions d'euros, contre 32 millions en 2016. Les **coûts financiers nets** ont marqué une hausse de 1,2 millions d'euros par comparaison à 2016, s'élevant à 22 millions d'euros. De ce fait, la **perte avant impôts** pour 2017 s'est chiffrée à 5,3 millions d'euros, par comparaison à la perte avant impôts de 4,2 millions d'euros en 2016.

Au cours de cet exercice, Hellenic Cables et Fulgor ont poursuivi l'exécution de contrats importants pour TenneT, en vue de la fourniture de connexions par câble du parc éolien offshore, et Energinet.dk pour la connexion par câble entre le Danemark et la Suède et le remplacement de lignes aériennes au Danemark. En outre, l'interconnexion par câble d'un parc éolien offshore au Royaume-Uni a été achevée au mois d'avril 2017. Un deuxième contrat en vue de la fourniture d'un câble supplémentaire pour ce projet a été conclu en novembre 2017. Fulgor a remporté un contrat clés en main d'Enel Green Power Hellas portant sur la fourniture de l'interconnexion sous-marine par câble au réseau national hellénique pour le parc éolien de Kafireas, située à Karystos, en Eubée, Grèce. Hellenic Cables fournira également des quantités significatives de câbles terrestres haute et moyenne tension destinés à la partie terrestre du projet.

Pour 2017, les **investissements** se chiffrent à 17,8 millions d'euros dans le secteur des câbles, ce qui est largement attribuable aux projets d'amélioration de la productivité du site de Fulgor afin de répondre aux besoins futurs attendus, et les projets d'amélioration de la productivité des sites d'Hellenic Cables et Icme Ecab.

La **dette nette** présente une hausse de 15 millions d'euros, s'élevant à 255 millions d'euros au 31 décembre 2017, en raison d'exigences accrues en fonds de roulement pour les projets en cours dans le secteur de l'énergie.

Le résumé du compte de résultat consolidé du secteur des câbles est le suivant :

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Chiffre d'affaires	422.371	389.560
Marge brute	31.881	29.861
Marge brute (%)	7,5%	7,7%
EBITDA ajusté	33.195	31.992
EBITDA ajusté (%)	7,9%	8,2%
EBITDA	29.456	28.187
EBITDA (%)	7,0%	7,2%
EBIT ajusté	20.424	20.426
EBIT ajusté (%)	4,8%	5,2%
EBIT	16.684	16.621
EBIT (%)	4,0%	4,3%
Charges financières nettes	(22.045)	(20.797)
Bénéfice/(perte) avant impôts	(5.361)	(4.176)
Marge nette avant impôts (%)	(1,3%)	(1,1%)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	(4.839)	(6.977)
Perte attribuable aux propriétaires de la Société	(4.825)	(6.947)

- Source : Compte de résultat consolidé et AMP (annexe A)

- Tous les pourcentages se rapportent au chiffre d'affaires

Considérant l'avenir, la demande élevée en nouveaux projets en mer, en Europe, principalement en Mer du Nord et en Europe du Sud, devrait entraîner une croissance du secteur des câbles. Cette projection est étayée par le contrat susmentionné récemment remporté par Hellenic Cables portant sur la fourniture de câble sous-marin pour le projet de Réseau modulaire en mer (RMM), dans la partie belge de la Mer du Nord.

L'attribution de nouveaux projets (qu'Hellenic Cables négocie déjà) et l'achèvement fructueux des projets en cours (le projet Kafireas, pour Enel, BR2 & Trianel pour Tennet et le projet Oresund, pour Energinet) sont des éléments essentiels du secteur des câbles.

Dans le secteur des produits de câbles, l'on observe des signes de reprise sur les marchés des câbles basse et moyenne tension en Europe occidentale. Ces marchés avaient été négativement affectés par les défis de la concurrence, au cours de 2017. Toutefois, des risques pèsent toujours sur la reprise, tels que l'environnement économique et politique de l'UE et les changements majeurs potentiels dans les politiques en matière d'échanges, ainsi que l'impact plus large du Brexit.

Afin de compenser les défis dans les principaux marchés du secteur des câbles, des initiatives ont été entreprises pour pénétrer de nouveaux marchés géographiques et améliorer le portefeuille de produits via le développement de projets à haute valeur ajoutée.

De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de Hellenic Cables Cablel® :

www.cablel.com

Informations non financières

I. Description des activités par segment

Le rapport de gestion présente une description approfondie de l'activité de chaque segment industriel aux pages 23 à 52.

II. Principes de Cenergy Holdings

Cenergy Holdings en tant que société holding d'un portefeuille majoritairement industriel a la conviction que ses filiales doivent afficher le même degré de responsabilité et partager les mêmes principes et le même engagement par rapport aux enjeux du développement durable afin de préserver la valeur à long terme pour ses actionnaires. Viohalco, la société holding de Cenergy, a défini les principes que ses filiales sont tenues d'intégrer, au minimum, dans leurs politiques relatives à ces questions. Vu que Cenergy Holdings n'a pas d'activité industrielle propre, elle exige de ses filiales d'élaborer leurs propres politiques fondées sur ces principes et ses filiales sont exclusivement responsables du respect de ces politiques.

Les principes reflétant les valeurs essentielles de Viohalco sont les suivants :

- « Principes en matière de santé et de sécurité » et « Principes en matière des droits du travail et des droits humains » qui reflètent les principes de Viohalco sur les questions relatives aux droits du travail et aux droits humains ;
- « Principes en matière de développement durable » qui reflètent la responsabilité de l'entreprise sur les questions sociales ;
- « Principes environnementaux » qui reflètent les principes de la société sur les questions d'environnement ;
- « Principes en matière d'éthique des affaires et de lutte contre la corruption » qui couvrent les questions relatives à la lutte contre la corruption.

Un examen de diligence raisonnable est effectué par une filiale de Viohalco, Steelmet, désignée par Viohalco pour surveiller et rendre compte à la Direction exécutive de la conformité des filiales à cet égard. En outre, un examen de diligence raisonnable est également conduit sur les questions d'environnement, de santé et de sécurité par des auditeurs externes lors des examens périodiques de certification des systèmes de management. Steelmet emploie du personnel formé à cet effet pour exécuter les missions d'audit. La filiale s'est dotée d'outils d'évaluation quantitative et qualitative, pour mesurer si les principes de la Société sont mis en œuvre de manière satisfaisante.

Outre les audits effectués par le personnel de Steelmet, 100% des filiales et des installations de production de Cenergy Holdings sont certifiées ISO 14001 pour leur système de management environnemental, et certifiées OHSAS 18001 pour leur système de management de la santé et de la sécurité au travail. La certification de ces systèmes de management exige que, à raison d'une fois par an, des représentants d'un organisme de certification indépendant vérifient les installations des filiales et leur conformité réglementaire ainsi que l'existence d'une approche systématique de la gestion des risques et des enjeux liés à ces questions de manière efficace. Lors de ces audits, toutes les éventuelles non-conformités aux normes sont identifiées et des mesures correctives assorties d'un plan d'action sont adressées à l'organisme de certification.

III. Mise en œuvre et bilan des principes

La mise en œuvre des principes susvisés relève en premier lieu de la responsabilité de la Direction de chacune des filiales. Tous les ans, le personnel de Steelmet confirme que les politiques des filiales incarnent, au minimum, l'ensemble des principes de Cenergy Holdings. Le personnel de Steelmet utilise ensuite les outils d'évaluation ainsi que les indicateurs de mesure à sa disposition pour évaluer le résultat et la cohérence par rapport aux principes de Cenergy Holdings.

Par ailleurs, les rapports d'audit sur les systèmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité réalisés par des auditeurs externes pendant les examens de certification des systèmes de

management sont passés en revue par le personnel de Steelmet afin d'estimer si les actions correctives, le cas échéant, sont mises en œuvre de manière adéquate par les filiales.

IV. Gestion des risques

Comme indiqué plus haut, Cenergy Holdings est une société holding qui n'exerce aucune activité industrielle propre. Tous les risques non financiers qu'elle encourt sont donc associés à l'exploitation de ses filiales. Ces risques financiers sont abordés à la section « Risques et incertitudes » du rapport de gestion. Les risques environnementaux et les risques liés à la santé et la sécurité au travail sont les principaux risques non financiers associés à l'exploitation des filiales. La gestion de ces risques est considérée comme une mission essentielle par les dirigeants des filiales car ces risques sont susceptibles d'avoir un impact direct ou indirect sur les activités futures des filiales et générer également des engagements futurs.

Plus précisément, le principal risque associé aux questions environnementales est le risque de pollution résultant de fuite de produit chimique ou de méthodes inadéquates de gestion de déchets.

Les filiales disposent de leurs propres personnels et consultants en charge de ces questions. Ces équipes mettent en œuvre les systèmes de management certifiés ISO 14001 et OHSAS 18001 qui constituent un outil de gestion supplémentaire pour tous les risques associés. Les systèmes de management sont les piliers autour desquels s'articulent les décisions quant aux mesures préventives appropriées à prendre, les plans et les actions spécifiques. Ces systèmes alimentent également la culture de l'amélioration continue nécessaire pour s'assurer de l'amélioration des performances et de la gestion des risques.

V. Indicateurs clés de performance

Les indicateurs clés de la performance reposent exclusivement sur la performance des filiales, Cenergy Holdings n'exerçant en soi aucune activité industrielle. Les informations présentées se fondent sur les deux principaux segments d'activité de Cenergy Holdings, c'est-à-dire les Câbles et les Tubes d'acier.

Les filiales sélectionnées pour chaque secteur en particulier représentent au moins 5% du total des produits du secteur. Pour les questions se rapportant à l'activité de fabrication telles que les questions d'environnement et de réglementation du travail (performance en matière de santé et de sécurité), les sociétés commerciales ne sont pas incluses en raison de leur contribution non significative sur ces questions.

Les indicateurs clés de la performance (ICP) employés dans le présent rapport ont été définis par la Global Reporting Initiative (Lignes directrices du GRI pour le reporting sur le développement durable).

1. Questions sociales

Les sociétés de Cenergy Holdings contribuent à la prospérité des communautés locales et de la société dans son ensemble. Les filiales soulignent leur engagement à coopérer et à soutenir la société locale en visant à contribuer au développement durable des communautés locales au sein desquelles elles exercent leurs activités.

Les filiales participent à la croissance des communautés locales en soutenant l'emploi et l'entrepreneuriat local, par la création d'emplois et la coopération avec les fournisseurs et sous-traitants locaux. Les filiales apportent également leur soutien à des initiatives qui renforcent le développement durable des communautés locales (en soutenant des ONG, la communauté éducative et des organismes locaux). Les collaborateurs des filiales sont encouragés à apporter une

contribution et à se porter bénévoles pour prêter main-forte aux actions sociales et autres programmes communautaires.

Les sociétés de Cenergy Holdings cherchent à créer de la valeur pour l'ensemble de leurs parties prenantes. Le fonctionnement opérationnel des filiales génère d'importants bénéfices directs et indirects pour la société dans son ensemble. Outre le paiement des salaires et le versement d'autres avantages aux salariés, les filiales acquittent également les taxes foncières locales correspondantes, soutiennent en continu les fournisseurs locaux pour les matériaux et les services qu'ils leur procurent. Ce faisant, les filiales exercent un impact globalement positif sur les communautés locales et la société en général. **Le Tableau 1** présente le pourcentage de collaborateurs issus des communautés locales.

Tableau 1	CABLES		TUBES d'ACIER	
	2016	2017	2016	2017
% d'employés provenant des communautés locales	76	78	84	85

2. Questions relatives au travail

Les entreprises de Cenergy Holdings reconnaissent la contribution décisive qu'apportent leurs collaborateurs au succès de leur performance commerciale et de leur croissance future. Dans le cadre de cette approche, les filiales se sont engagées à mettre en œuvre des pratiques de travail responsables.

Les sociétés de Cenergy Holdings font toutes preuves d'un grand sens des responsabilités et cherchent à offrir à leurs collaborateurs un lieu de travail où règne l'égalité des chances, qui respecte la personnalité de chaque employé, en investissant matériellement et systématiquement dans leur formation et leur développement. Immanquablement orientées sur des valeurs humaines, les filiales s'efforcent de mettre en place des pratiques de management responsables en matière de ressources humaines. Les filiales se concentrent sur des questions importantes telles que :

- veiller à la santé et la sécurité de leurs collaborateurs et partenaires ;
- créer un environnement de travail où les rétributions sont équitables et qui respecte les droits humains ainsi que la diversité ;
- respecter l'équité en matière d'emploi entre tous les collaborateurs ;
- préserver l'emploi ;
- appliquer des systèmes d'évaluation objective ;
- veiller à la formation et à l'enseignement continus aux fins du développement des capacités professionnelles de leurs collaborateurs ;
- rémunérer les collaborateurs de manière adéquate.

Le **Tableau 2** présente deux indicateurs fondamentaux pour les questions de travail : le taux de rotation des employés et le pourcentage des femmes dans l'effectif total.

Tableau 2	CABLES		TUBES d'ACIER	
	2016	2017	2016	2017
Taux de rotation	5,9	4,6	8,7	5,6
% de femmes dans le personnel	8	9,5	8,5	8,7

Les sociétés de Cenergy Holdings se répartissent entre deux segments d'activités, chaque segment présentant son propre profil de risques en matière de santé et de sécurité. Cette différence résulte

de multiples facteurs, notamment la technologie de production employée, les infrastructures, les processus de fabrication et les matériaux utilisés. Quelle que soit la différence de nature du secteur d'activité concerné, la santé et la sécurité du personnel des filiales est la principale priorité.

L'engagement des sociétés de Cenergy Holdings en faveur de la santé et de la sécurité repose sur la gestion des risques, les qualités de leadership et l'engagement des parties prenantes. Il se reflète dans la mise en œuvre des systèmes de management qui régissent la bonne exécution en toute sécurité des opérations quotidiennes. Cet engagement est mis en œuvre avec illustré par les enjeux et les opportunités que les filiales ont dû gérer au cours des années 2016-2017 qui apparaissent dans les indicateurs de performance respectifs énumérés ci-dessous.

Tableau 3	CABLES		TUBES d'ACIER	
	2016	2017	2016	2017
LTIR*	6.69	9.24	6.04	1.82
SR**	105	163	140	95

*LTIR : Lost time incident rate ou taux d'incident avec arrêt de travail

**SR : Severity rate ou taux de gravité

Fondés sur les leçons tirées de l'expérience, plusieurs programmes ont été mis en place par les sociétés tels que :

- des plans d'atténuation des risques et d'amélioration de la performance en matière de sécurité;
- l'amélioration de la procédure pour analyser et rendre compte des incidents ;
- la réévaluation des risques par des équipes pluridisciplinaires ;
- des sessions de formation supplémentaires offertes sur base des résultats des évaluations de risque ;
- l'organisation de réunions consacrées à la sécurité avec ordres du jour ciblés et centrés sur la réduction des risques ;
- des initiatives visant à alimenter la culture de la sécurité.

3. Questions environnementales

Les sociétés de Cenergy Holdings présentent différents profils de risques au regard de l'environnement en raison de la nature diverse de leurs activités. Cette différence est imputable à une multitude de facteurs, à savoir leurs infrastructures, leurs processus de fabrication, les matériaux qu'elles emploient et les émissions qu'elles rejettent. Indépendamment de la nature distincte du secteur d'activité, la protection de l'environnement est la principale priorité à l'ordre du jour de toutes les filiales.

Leur engagement en faveur d'une gestion environnementale saine s'ancre dans la gestion des risques et la réduction au minimum de leur empreinte environnementale. Cet engagement se reflète dans la mise en place de systèmes de management qui régissent la protection de l'environnement dans le cadre de leurs opérations quotidiennes. Cet engagement est illustré avec clarté par les enjeux et les opportunités que les filiales ont dû gérer au cours des années 2016 et 2017, qui apparaissent dans les indicateurs de performance respectifs énumérés ci-dessous. Les plus grands enjeux communs aux filiales sont la réduction au minimum de leur consommation d'eau et de leurs émissions de carbone, tel que présenté ci-dessous dans le **Tableau 4**. L'empreinte carbone s'entend des émissions directes et indirectes (à savoir celles générées par le fournisseur d'électricité).

Tableau 4	CABLES		TUBES d'ACIER	
	2016	2017	2016	2017
Total des émissions de carbone*	0,55	0,58	0,08	0,07
Consommation d'eau**	4.65	4.64	0.22	0.22

**Total des émissions de carbone : somme des émissions directes et indirectes de CO₂ (en t. de CO₂/ t. de produits principaux)*

*** Consommation d'eau : m³/ t. de produits principaux*

4. Droits humains

Les sociétés de Cenergy Holdings respectent et reconnaissent les droits humains reconnus à l'échelle internationale. Les politiques des filiales relatives aux droits du travail et aux droits humains veillent à assurer l'égalité des chances dans un cadre exempt de discrimination. Les sociétés de Cenergy Holdings n'acceptent aucune forme de discrimination liée à des critères de race, de genre, d'âge, de minorité, de religion, de statut social, de handicap ou d'orientation sexuelle.

Les filiales sont fermement opposées à toute forme de travail des enfants, qu'il soit obligatoire ou volontaire. Par ailleurs, elles condamnent et n'autorisent aucune forme de comportement qui pourrait conduire à une discrimination, une intimidation, des menaces feintes, orales ou physiques. Les filiales reconnaissent en outre l'importance de la diversité et mettent en place des pratiques pour en assurer la promotion.

Les dirigeants des sociétés et l'ensemble des collaborateurs sont encouragés à signaler toute erreur de conduite potentielle et autre violation des droits humains, indépendamment de sa provenance et des personnes qu'elle peut concerner. En 2017, comme les années précédentes, aucun incident n'a été enregistré ni déclaré en matière de discrimination. Il n'y a eu, en outre, aucun cas de travail des enfants, obligatoire ou volontaire.

5. Lutte contre la corruption

Les sociétés de Cenergy Holdings mettent en place un cadre intégré de gouvernance d'entreprise qui assure la transparence dans toutes leurs activités, ainsi que des relations bilatérales de coopération avec leurs actionnaires, leurs clients, leurs ressources humaines et tout autre groupe de parties prenantes. Leur politique relative à l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption permet de combattre les cas de corruption, en préconisant d'agir en toutes circonstances avec intégrité et déontologie.

Les sociétés de Cenergy Holdings sont fermement opposées à tout type de corruption. Elles n'acceptent aucune forme de corruption parmi leurs collaborateurs, leurs partenaires commerciaux ni aucune pratique commerciale qui pourrait donner l'impression d'exercer une influence à mauvaise escient. À cet effet, elles se sont engagées à prévenir la corruption et à mettre en place des procédures et des dispositifs de contrôle afin de lutter efficacement contre les cas de corruption. En outre, les sociétés de Cenergy Holdings se sont engagées à exercer leurs activités de manière éthique et responsable, en adoptant un comportement professionnel, en agissant avec équité et intégrité dans toutes leurs négociations et relations commerciales. Elles adoptent également des mécanismes qui encouragent la transparence et le sens des responsabilités dans la conduite des affaires.

Les dirigeants et les collaborateurs des sociétés de Cenergy Holdings sont invités à signaler toute suspicion de comportement potentiellement inapproprié ou toute situation de corruption, voire toute suspicion de subornation.

En 2017, comme lors des années précédentes, aucun incident de corruption ou de subornation n'a été enregistré ou déclaré.

Déclaration de gouvernement d'entreprise

Introduction

En tant que société établie conformément au droit belge et cotée sur Euronext Bruxelles, Cenergy Holdings respecte des normes de gouvernance d'entreprise strictes et a pour code de référence le Code belge de gouvernance d'entreprise (le **Code de gouvernance d'entreprise**). Le Code de gouvernance d'entreprise est disponible sur le site Web de la Commission de gouvernance d'entreprise (www.corporategovernance-committee.be).

Le Code de gouvernance d'entreprise est structuré autour de principes, de dispositions et de lignes directrices et fondé sur la règle « comply or explain ». Les sociétés belges cotées doivent respecter le Code de gouvernance d'entreprise mais elles sont autorisées à déroger à certaines de ses dispositions, pour autant qu'elles fournissent une explication motivée de leurs raisons.

L'organisation interne de Cenergy Holdings s'écarte des principes suivants du Code de gouvernance d'entreprise :

- **Principe 7.11** « Afin de faire correspondre les intérêts du manager exécutif avec ceux de la société et de ses actionnaires, une partie adéquate de l'enveloppe de rémunération du manager exécutif est structurée de façon à être liée à ses performances individuelles et à celles de la société ».

Explication : La politique de rémunération de la société est exposée dans le rapport de rémunération. Une telle politique n'inclut pas de rémunération variable. Le Conseil d'administration examine les propositions soumises par le Comité de rémunération et de nomination afin de déterminer si, et dans quelle mesure, une modification de cette politique est justifiée au regard de la nature et de la stratégie spécifique de la société.

La Charte de gouvernance d'entreprise a été adoptée par le Conseil d'administration de Cenergy Holdings (le Conseil) le 7 novembre 2016 afin de renforcer les normes de la société conformément aux recommandations du Code de gouvernance d'entreprise. Elle vise à garantir une diffusion complète et transparente de la gouvernance de la société et elle fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour à intervalles réguliers. La Charte de gouvernance d'entreprise (la **Charte de gouvernance d'entreprise**) est disponible sur le site Web de la Société (www.cenergyholdings.com).

Pour avoir une image complète des règles de gouvernance d'entreprise de Cenergy Holdings, il convient de lire la Déclaration de gouvernance d'entreprise en combinaison avec les statuts de la Société, la Charte de gouvernance d'entreprise ainsi que les dispositions de gouvernance d'entreprise visées au Code des sociétés belge (le **CSB**).

Étant donné la cotation secondaire des actions de la société à la Bourse d'Athènes (Athex), Cenergy Holdings se conforme également aux dispositions de la législation et des règlements grecs applicables en matière de marché des capitaux.

Conseil d'administration

1. Rôle

Le Conseil d'administration (le **Conseil**) détient le pouvoir d'exécuter tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la société, à l'exception des actes spécifiquement réservés par la loi ou les statuts à l'Assemblée des actionnaires ou à d'autres entités de gestion.

Plus particulièrement, le Conseil a la responsabilité:

- de définir les orientations de politique générale de la Société ;
- de prendre des décisions quant aux principales questions stratégiques, financières et opérationnelles de la société ;
- de prendre des décisions concernant la structure de la Direction exécutive et de déterminer les pouvoirs et les obligations qui lui sont confiés ;
- de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la qualité, l'intégrité et la publication en temps utile des états financiers de la société ainsi que des autres informations financières ou non financières pertinentes à propos de la société ;
- de suivre et de réexaminer le fonctionnement efficace du Comité d'audit et du Comité de rémunération et de nomination ;
- d'approuver un cadre de contrôle interne et de gestion des risques établi par la direction exécutive et en surveiller la mise en œuvre ;
- de superviser la qualité des services fournis par l'auditeur externe et la fonction d'audit interne en tenant compte de l'évaluation du Comité d'audit ;
- d'approuver le rapport de rémunération soumis par le Comité de nomination et de rémunération, et
- de tous les autres sujets dévolus au Conseil.

Le Conseil a le droit de déléguer aux membres de la Direction exécutive une partie de ses pouvoirs liés, principalement, à la gestion quotidienne de la Société.

2. Composition du Conseil

Conformément à l'article 8 des statuts, le Conseil se compose de 8 membres, comme suit :

Nom	Poste	Début de mandat	Fin de mandat
Jacques Moulaert	Président - Membre non exécutif du Conseil	2017	2018
Dimitrios Kyriakopoulos	Vice-président - Membre exécutif du Conseil	2017	2018
Xavier Bedoret	Membre non exécutif du Conseil	2017	2018
Simon Macvicker	Membre non exécutif du Conseil	2017	2018
Manuel Iraola	Membre non exécutif du Conseil	2017	2018
Joseph Rutkowski	Membre non exécutif et indépendant du Conseil	2017	2018
Margaret Zakos	Membre non exécutive et indépendante du Conseil	2017	2018
William Gallagher	Membre non exécutif et indépendant du Conseil	2017	2018

Le 15 juin 2017, M. Efstratios Thomadakis a démissionné de son poste de membre du Conseil de Cenergy Holdings. Sur recommandation du Comité de nomination et de rémunération, M. Dimitrios Kyriakopoulos a été élu membre exécutif et Vice-président du Conseil, par cooptation.

Le 5 septembre 2017, l'Assemblée des actionnaires a validé la nomination par cooptation de M. Dimitrios Kyriakopoulos et a décidé de nommer M. Manuel Iraola membre non exécutif du Conseil, sur proposition du Conseil fondée sur la recommandation du Comité de nomination et de rémunération.

3. Informations sur les membres du Conseil

Au cours des cinq dernières années, les membres du Conseil ont occupé les postes d'administrateurs suivants (outre leur poste d'administrateur dans la société) et été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants.

Jacques Moulaert, Président et Membre non exécutif du Conseil. M. Moulaert est docteur en droit de l'Université de Gand et titulaire d'un master en administration publique de l'Université de Harvard. Il est Administrateur délégué honoraire de Groupe Bruxelles Lambert S.A. et Président honoraire du Conseil d'administration d'ING Belgium. Il est également fondateur et Vice-président honoraire de la Fondation Louvain. Dans le passé, M. Moulaert a été professeur invité à l'Université Catholique de Louvain (UCL).

Dimitrios Kyriakopoulos, Vice-président et membre exécutif du Conseil. M. Kyriakopoulos est diplômé en Administration des affaires de la Faculté des Études économiques et des affaires de l'Université d'Athènes. Il est titulaire de Bachelors en Administration des affaires du City of London College et en Marketing de l'Institute of Marketing (CIM-UK). Il est également Vice-président exécutif d'ElvalHalcor S.A. Il a rejoint Viohalco en 2006 et, depuis, il a occupé divers postes de direction, parmi lesquels ceux de Directeur des finances de Viohalco et Vice-président des métaux non ferreux. Avant de rejoindre Viohalco, il eut une longue carrière auprès de Pfizer/Warner Lambert, en tant que Président d'Adams (Département Confiserie de Pfizer) d'Europe, Moyen-Orient et Afrique, Président régional Produits de consommation de Warner Lambert pour l'Italie, la France et l'Allemagne, Directeur régional Moyen-Orient et Afrique et Président et Administrateur délégué de Warner Lambert Grèce. Il a également été assistant Administrateur délégué de Hellenic Duty Free Shops.

Xavier Bedoret, membre non exécutif du Conseil. M. Bedoret est titulaire d'un master en droit de l'Université Catholique de Louvain (UCL) et est expert-comptable agréé. Avant de rejoindre Cenergy Holdings, il était Directeur d'audit chez KPMG et ensuite membre de la Direction d'audit et des risques d'ENGIE.

Simon Macvicker, membre non exécutif du Conseil. M. Macvicker est titulaire d'un MBA de la Warwick Business School et d'une licence en langues vivantes de l'Université de Leeds. Il a travaillé pour Bridgnorth Aluminium, une filiale de Viohalco, pour 19 ans, et en tant qu'Administrateur délégué depuis 2004. Il a auparavant occupé plusieurs postes au sein de British Steel, pour 10 ans. Il a été Président de l'Aluminium Federation au Royaume-Uni de 2014 à 2015, et il préside actuellement l'UK Metals Council. Il est administrateur de la Shropshire Chamber of Commerce.

Manuel J. Iraola, Membre non exécutif et indépendant du Conseil. M. Iraola est le CEO d'Aloaris, une société de services de développement et de leadership à une vaste gamme d'industries. Avant Aloaris, il a passé 20 ans auprès de la Phelps Dodge Corporation, en tant que Président et CEO de Phelps Dodge Industries (PDI), une entreprise dont la production est diversifiée, dont les ventes annuelles dépassent les 3 milliards de dollars US et qui emploient 5.000 personnes dans 27 pays. Iraola était membre de conseils d'administration de sociétés introduites à la Bourse de New York (NYSE), parmi lesquelles Phelps Dodge Corporation, Central Hudson Energy Group, Schweitzer Mauduit International Inc. et Southern Peru Copper. Il est titulaire d'un MBA de la Sacred Heart University à Fairfield, Connecticut, et d'un BS en Génie industriel de l'Université de Puerto Rico. Il est également diplômé de l'Executive Management Programme de l'Université d'Etat de la Pennsylvanie, du Directors Institute Wharton/Spencer et du Programme PD-Thunderbird Global Management.

Joseph Rutkowski, membre non exécutif et indépendant du Conseil. Ancien Vice-président exécutif de Nucor Corporation chargé du développement domestique et international de 2001 à 2010, M. Rutkowski est devenu Vice-président exécutif en 1998 en charge de toutes les activités sidérurgiques. Auparavant, il était Vice-président et Directeur général de Nucor Steel à Darlington, SC, et à Hertford County, NC. Il a rejoint Nucor en 1989 en tant que Directeur de Nucor Cold Finish et a également occupé le poste de Directeur de la fusion et de la coulée à Nucor Steel-Utah. Il a occupé plusieurs postes dans le secteur de l'acier et d'autres secteurs associés après avoir obtenu en 1976 une licence en Mécanique et science des matériaux de l'Université Johns Hopkins. Il a également été Président de l'Association of Iron and Steel Engineers. Il est actuellement associé au sein de Winyah Advisors, LLC, une société de conseil en management.

Margaret Zakos, membre non exécutive et indépendante du Conseil. Mme Zakos est titulaire d'un BNSc de l'Université Queens (Kingston, Ontario, Canada). Elle possède le titre de courtier en assurances agréé dans l'Ontario et était auparavant propriétaire de Harbour Insurance Services Limited. Elle travaille actuellement dans le domaine de l'immobilier. Elle a auparavant été consultante chez Medicus Systems Corporation (Chicago) et Directrice associée des soins, (Mt. Sinai Medical Centre, New York). Parmi ses activités philanthropiques, elle a siégé au Conseil d'administration du Kingston General Hospital, participé au Comité des finances et au Comité d'audit et siégé au Conseil de la Community Foundation for Kingston et du Comité de la campagne d'initiative de la Faculté des Sciences de la Santé (Queens University).

William Gallagher, membre non exécutif et indépendant du Conseil. M. Gallagher est consultant et investisseur indépendant. Plus récemment, M. Gallagher a travaillé en tant que conseiller chez Crédit Suisse à Londres, travaillant dans le domaine du marché des capitaux, de juillet 2015 à septembre 2017. De 2000 à 2014, il a travaillé pour UBS à Londres, supervisant l'équipe EMEA Emerging Markets Lending pendant cinq ans à partir de 2010. Il a également présidé le comité Debt Capital Markets commitments d'UBS. De 1998 à 2000, il a travaillé pour le département des crédits syndiqués de Lehman Brothers à New York. Il a également travaillé en tant que juriste d'entreprise et financier chez Gibson, Dunn & Crutcher à New York de 1991 à 1998. Il est titulaire d'un BA en Économie de la Yale University, d'un titre de Docteur en droit de l'Université du Michigan (Ann Arbor) et d'un diplôme d'Études juridiques européennes avancées du Collège de l'Europe (Bruges, Belgique).

Le mandat de tous les membres du Conseil arrivera à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2018.

4. Nomination des membres du Conseil

Les membres du Conseil sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires, sur propositions du Conseil et selon les dispositions en matière de quorum et de majorité en vigueur concernant la modification des statuts de la Société. Ils sont nommés pour un mandat d'un an, renouvelable.

Si un poste de membre du Conseil vient à être vacant, les membres restants peuvent nommer un autre membre à ce poste par vote à l'unanimité jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante qui procédera à la nomination définitive d'un membre du Conseil.

Toute proposition de nomination de membre du Conseil émanant de l'Assemblée générale des actionnaires doit être accompagnée d'une recommandation du Conseil après consultation du Comité de nomination et de rémunération. Le Comité examine toutes les candidatures et cherche à garantir un équilibre satisfaisant en matière de savoir-faire, de connaissances et d'expérience entre les différents membres du Conseil.

Le Conseil détermine les candidats qui répondent aux critères d'indépendance stipulés par la loi. Pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil doit satisfaire aux critères définis à l'article 526 ter du CSB. Tout membre indépendant du Conseil qui ne répond plus aux critères d'indépendance précités doit immédiatement en informer le Conseil d'administration.

Le Conseil de Cenergy Holdings a passé en revue tous les critères applicables à l'évaluation de l'indépendance des membres conformément au CSB et au Code de gouvernance d'entreprise et a décidé que M. Joseph Rutkowski, Mme Margaret Zakos et M. William Gallagher remplissent les critères et sont membres non exécutifs et indépendants.

Conformément à l'article 518 bis, § 3, du CSB au moins un tiers des membres du Conseil d'administration de la société doit être de genre différent de celui des autres membres, à compter de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2022. Actuellement, le Conseil est composé de sept membres masculins et d'un membre féminin. Le Conseil a chargé le Comité de Nomination et de Rémunération d'examiner la question et de proposer les profils appropriés afin que le Conseil puisse nommer les nouveaux membres du Conseil et que la Société se conforme ainsi à cette exigence légale.

La nature de l'activité des filiales de la Société limite la possibilité de diversification des genres sur les sites de production. Il est commun, partout dans le monde, que dans un environnement de production sidérurgique, la majorité du personnel soit constituée d'hommes. Néanmoins, dans les activités périphériques aux sites de production, les filiales de Cenergy Holdings emploient du personnel qualifié et expérimenté sans discrimination, ce qui conduit aux pourcentages suivants de personnel féminin. Les filiales de Cenergy Holdings s'efforcent d'assurer la diversité en termes de nationalité, d'âge, de religion et d'origine ethnique. À l'heure actuelle, il n'existe pas de politique documentée sur la diversité, mais Cenergy Holdings, en tant que société à portefeuille, exige que ses filiales intègrent dans leurs politiques les principes du droit du travail et des droits humains mentionnés dans le chapitre sur les informations non financières

	CABLES		TUBES D'ACIER	
	2016	2017	2016	2017
<i>% de femmes dans l'effectif total</i>	8,0	9,5	8,5	8,7
<i>% de femmes excluant les sites de production</i>	17,0	18,8	13,4	14,0

5. Fonctionnement

6.

Le Conseil a élu parmi ses membres un président, M. Jacques Moulaert (le **Président**).

Le Président est chargé de superviser le Conseil et de promouvoir des interactions efficaces entre le Conseil et la direction exécutive. Le Président doit s'assurer que tous les membres du Conseil reçoivent des informations précises, claires et en temps utile.

Le Conseil a désigné un secrétaire, M. Jacques Moulaert, pour le conseiller sur tous les thèmes de gouvernance (le **Secrétaire chargé de la gouvernance d'entreprise**).

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de la société et, dans tous les cas, au moins trois fois par an. Au cours d'une année donnée, la majorité des réunions du Conseil ont lieu au siège de la Société.

Les réunions du Conseil peuvent également se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre sans interruption et de participer activement aux réunions. La participation à une réunion par le biais des moyens susmentionnés sera considérée comme une présence en personne à cette réunion.

Dans des cas exceptionnels, dument justifiés par l'urgence de la question et l'intérêt de la société, le Conseil peut adopter des décisions, moyennant le consentement unanime des membres du Conseil, par fax ou par courriel ou par tout autre moyen de communication similaire. Cette procédure ne pourra toutefois pas être utilisée pour l'approbation des comptes annuels.

Le tableau suivant présente un aperçu des réunions du Conseil tenues en 2017 :

Date et lieu	Présence
29 mars 2017 (Bruxelles)	Présents : 6 Représentés : 1 Absents : -
30 mai 2017 (Bruxelles)	Présents : 7 Représentés : - Absents : -
15 juin 2017 (téléconférence)	Présents : 6 Représentés : 1 Absents : -
12 juillet 2017 (téléconférence)	Présents : 7 Représentés : - Absents : -
27 septembre 2017 (Athènes)	Présents : 8 Représentés : - Absents : -
30 novembre 2017 (Bruxelles)	Présents : 7 Représentés : 1 Absents : -
22 décembre 2017 (résolution par voie circulaire)	Présents : 8 Représentés : - Absents : -

Comités du Conseil

Le Conseil a créé deux comités chargés de l'assister et de formuler des recommandations dans des domaines spécifiques : le Comité d'audit et le Comité de nomination et de rémunération. Les mandats de ces comités sont essentiellement définis dans la Charte de gouvernance d'entreprise.

1. Le Comité d'audit

Le Conseil a mis en place un Comité d'audit conformément à l'Article 526bis du CSB (le **Comité d'audit**). Il se compose des membres suivants :

- Xavier Bedoret, qui agit en tant que Président du Comité d'audit ;
- Simon Macvicker; et
- William Gallagher.

Tous les membres du Conseil faisant partie du Comité d'audit satisfont aux critères de savoir-faire et de compétence, notamment en matière de comptabilité, d'audit et de finance, acquis au cours de leurs fonctions professionnelles passées ou actuelles.

Conformément à la Charte de gouvernance d'entreprise, le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an et rencontre au minimum deux fois par an les commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit formule des recommandations au Conseil sur des questions de comptabilité, d'audit et de contrôle interne et, en particulier :

- surveille le processus de reporting financier ;
- surveille l'efficacité du système de contrôle interne et de gestion des risques de la société ainsi que l'audit interne et son efficacité ;
- surveille l'audit obligatoire des comptes annuels et consolidés, et assure tout suivi des questions et recommandations du commissaire aux comptes ;
- présente ses recommandations au Conseil concernant la nomination des commissaires aux comptes ; et
- examine et surveille l'indépendance des commissaires aux comptes, en particulier en ce qui concerne l'offre de services complémentaires à la Société.

Le Comité d'audit fournit régulièrement des rapports au Conseil sur l'exercice de ses fonctions, identifiant les points qui nécessitent, selon lui, des mesures ou des améliorations, au moins chaque fois que le Conseil rédige les comptes annuels et les comptes consolidés devant être publiés.

En 2017, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois : le 29 mars, à Bruxelles, en présence de tous les membres ; le 29 mai, à Bruxelles, en présence de tous les membres ; le 27 septembre, à Athènes, en présence de tous les membres et, le 30 novembre, à Bruxelles, en présence de tous les membres.

2. Comité de nomination et de rémunération

Le Conseil a mis en place un Comité de rémunération et de nomination conformément à l'Article 526ter du CSB (le **Comité de nomination et de rémunération**). Il se compose des membres suivants:

- Jacques Moulaert, qui agit en tant que Président du Comité de nomination et de rémunération;
- Joseph Rutkowski; et
- Margaret Zakos.

Le Comité se réunit deux fois par an et chaque fois que nécessaire pour exercer ses fonctions.

Le Comité de nomination et de rémunération formule des recommandations au Conseil principalement sur des questions concernant la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des cadres supérieurs et, en particulier, il :

- formule des recommandations au Conseil sur la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des cadres supérieurs ;
- identifie et nomme des candidats pour pourvoir les postes vacants et les soumet à l'approbation du Conseil ;
- formule des conseils sur les propositions de nomination émanant des actionnaires ; et
- évalue régulièrement la composition et la taille du Conseil et formule des recommandations au Conseil concernant d'éventuels changements ;
- formule des propositions qu'il soumet au Conseil, concernant la politique en matière de rémunération ; et
- élabore et soumet un rapport de rémunération au Conseil, portant sur ses conclusions et recommandation, à l'issue de chaque réunion du Comité.

En 2017, le Comité de nomination et de rémunération s'est réuni trois fois, le 29 mars, à Bruxelles, en présence de deux membres ; le 15 juin et le 12 juillet, par téléconférence, en présence de tous ses membres.

Évaluation du Conseil et de ses comités

Le Conseil se réunit au moins tous les deux ou trois ans pour évaluer sa taille, sa composition et sa performance ainsi que celles de ses comités. Il évalue également ses interactions avec la Direction exécutive.

Les membres non exécutifs du Conseil se réunissent au moins une fois par an pour évaluer leur interaction avec la direction exécutive. En 2017, les membres non exécutifs ont tenu deux réunions : le 27 septembre, à Athènes, et le 30 novembre, à Bruxelles.

La performance de la direction exécutive est également évaluée sur une base officieuse, dans le cadre des réunions du Conseil et de ses comités.

Bien que l'auto-évaluation relève de la responsabilité du Conseil, ce dernier est assisté dans cette procédure par le Comité de nomination et de rémunération. À l'initiative de celui-ci, le Conseil évalue la performance de la direction exécutive par le biais d'une procédure officielle, à l'occasion de son examen triennal.

Direction exécutive

La Direction exécutive de la société se compose d'un vice-président exécutif, M. *Dimitrios Kyriakopoulos*, de deux CEO, M. *Alexios Alexiou* et M. *Apostolos Papavasileiou* et d'un directeur financier (CFO), M. *Theodoros Panagopoulos*. Au cours des cinq dernières années, les membres de la Direction exécutive ont occupé les postes d'administrateurs et été membres des organes administratifs, de gestion ou de supervision et/ou des partenariats suivants :

M. *Dimitrios Kyriakopoulos*, *Vice-président et membre exécutif du Conseil*. Veuillez consulter la section n° 3, ci-dessus : Informations sur les membres du Conseil, Conseil d'administration.

Alexios Alexiou, co-Chief Executive Officer. M. Alexiou est directeur général et membre exécutif du Conseil d'administration du Groupe Hellenic Cables, un membre de Viohalco. Il travaille pour Viohalco depuis 1996. Il est titulaire d'un BSc en économie de l'Université du Pirée et d'un MSc. en finance de l'Université Strathclyde. Bénéficiant de plus de 16 ans d'expérience dans les secteurs de la finance et des câbles technologiques, il a rejoint Viohalco en tant qu'auditeur interne, en 1996. Depuis, il a occupé les postes de directeur financier de Hellenic Cables de 2002 à 2003, de Directeur général d'Icme Ecab de 2003 à 2008 et, depuis 2009, il occupe le poste de Directeur général de Hellenic Cables.

Apostolos Papavasileiou, co-Chief Executive Officer. M. Papavasileiou est CEO de CPW depuis novembre 2010. Il est titulaire d'une Licence en ingénierie chimique de la Faculté d'ingénierie de l'Université de Patras et d'un MBA de l'Université de Salford-Manchester. Il a travaillé chez Viohalco Hellenic en tant que responsable de la planification financière, du budget et du reporting et il a été directeur de la stratégie et de la planification des investissements du Groupe Sidenor. Il a auparavant occupé plusieurs postes de direction au sein du Groupe Nestlé, en Grèce et en Suisse, où il a supervisé la chaîne d'approvisionnement, la performance technique et industrielle et les stratégies opérationnelles de projets à travers le monde.

Theodoros Panagopoulos, Chief Financial Officer. M. Panagopoulos est titulaire d'un Bsc. en économie de l'Université d'économie et des affaires d'Athènes, et d'un MPhil en finance internationale, de l'Université de Glasgow. Il a rejoint Viohalco en 2006 et, depuis, il a occupé divers postes de direction, parmi lesquels ceux de Directeur des finances de Viohalco et Vice-président des métaux non ferreux.

Le 15 juin 2017, Mr Efstratios Thomadakis, CFO et membre de la Direction exécutive de la Société, a présenté sa démission. Suite à la proposition du Comité de nomination et rémunération, le Conseil d'administration a nommé Mr Theodoros Panagopoulos comme nouveau CFO et membre de la Direction exécutive de Cenergy Holdings.

La Direction exécutive est chargée de la gestion quotidienne de la Société. Elle est également responsable de l'exécution des résolutions du Conseil.

En particulier, le Conseil a chargé la Direction exécutive des missions suivantes :

- préparer les propositions stratégiques à présenter au Conseil ;
- préparer les plans annuels et stratégiques ;
- mettre en place les contrôles internes ;
- suivre et gérer les résultats et la performance de la Société sur la base des plans stratégiques et financiers ;

- présenter au Conseil des avant-projets des états financiers complets, ponctuels et précis de la Société, conformément aux normes comptables applicables et aux politiques de la Société, ainsi que les communiqués de presse que la Société doit publier ;
- présenter au Conseil une évaluation équilibrée et exhaustive de la situation financière de la Société ; et
- formuler des recommandations au Conseil portant sur les domaines qui relèvent de ses compétences.

Rapport de rémunération

1. Politique de rémunération

La politique en matière de rémunération des membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'administration est déterminée par ce dernier sur la base des propositions du Comité de nomination et de rémunération. Elle conduit à des propositions qui doivent être approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle pour ce qui concerne les membres du Conseil. Le Comité de nomination et de rémunération fait ses propositions sur la base de l'étude des conditions courantes du marché applicables pour des sociétés comparables.

Cenergy Holdings ne prévoit pas de changements significatifs dans la politique de rémunération courante, pour les années 2018 et 2019.

2. Conseil d'administration

Pour l'année 2017-2018, la rémunération des membres du Conseil prévoit une rémunération fixe s'élevant à 25.000 euros pour chacun des membres, majorée d'une somme identique lorsqu'ils sont membres d'un comité.

La rémunération du Président du Conseil est égale à celle des autres membres non exécutifs du Conseil.

Ces rémunérations sont attribuées *pro rata temporis*, pour la période qui s'étend d'une assemblée générale annuelle des actionnaires jusqu'à l'assemblée générale de l'année suivante et sont payables à la fin de cette période. Il n'est pas prévu de rémunération variable.

Le tableau suivant présente un aperçu des montants payables aux membres du Conseil pour les mandats (2017-2018) :

Nom des membres (montants en EUR)	Montant fixe pour les membres du C.A.	Montant fixe pour les membres du Comité d'audit	Montant fixe pour les membres du Comité de nomination et rémunération	Total
Jacques Moulaert	25.000	0	25.000	50.000
Dimitris Kyriakopoulos *	24.000	0	0	24.000
Xavier Bedoret	25.000	25.000	0	50.000
Simon Macvicker	25.000	25.000	0	50.000
Manuel Iraola **	18.800	0	0	18.800
Joseph Rutkowski	25.000	0	25.000	50.000
Margaret Zakos	25.000	0	25.000	50.000
William Gallagher	25.000	25.000	0	50.000
Rémunération totale	192.800	75.000	75.000	342.800

* M. Kyriakopoulos a été nommé membre du Conseil d'administration le 15 juin 2017

** M. Iraola a été nommé membre du Conseil d'administration le 5 septembre 2017

Administrateurs exécutifs et Direction exécutive

La politique de rémunération de la Direction exécutive de Cenergy Holdings ne prévoit pas de rémunération fixe. Les dirigeants n'ont pas droit à des options sur titres ni à un régime de retraite complémentaire. Aucune rémunération contingente ou différée n'a été payée par la société aux membres de la Direction exécutive. Ceux-ci n'ont pas de contrat avec la société qui leur donnerait droit à des avantages au terme de leur mandat.

Le régime de rémunération des deux co-CEOs et du CFO n'est pas déterminé par la Société mais par ses filiales ou sociétés affiliées.

Les membres de la Direction exécutive qui occupent des fonctions au sein des filiales ou sociétés affiliées ne reçoivent aucune rémunération supplémentaire de la part de la Société pour ces fonctions exécutives.

La rémunération totale pour la Direction exécutive s'élève à 525k euros en 2017. Ce montant inclut la rémunération des deux co-CEO pour l'exercice 2017 : à savoir, 210 keuros pour M. Alexios Alexiou et 230k euros pour M. Apostolos Papavasileiou (total: 440k euros). La rémunération totale des membres non exécutifs du Conseil d'administration s'élève à 319k euros.

La somme globale des rémunérations ci-dessus, à savoir 844k euros, a été payée par Cenergy Holdings et ses filiales dans le courant de l'année 2017.

Audit Externe

L'audit externe des états financiers de la société est confié à un commissaire choisi par l'assemblée des actionnaires parmi les membres de l'Institut Belge des Réviseurs d'Entreprises.

La mission et les pouvoirs du commissaire aux comptes sont ceux définis par la loi. L'assemblée des actionnaires fixe le nombre de commissaires et détermine leurs émoluments conformément à la loi. Le commissaire est nommé pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le 16 mars 2016, la société a nommé KPMG Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises SCRL ("KPMG"), représentée par Benoit Van Roost, comme commissaire pour une durée de trois ans. KPMG est chargée de l'audit des états financiers consolidés de la société.

Gestion des risques de la société, système de contrôle interne et fonctionnement de l'audit interne

Le cadre législatif et réglementaire belge sur la gestion des risques et du contrôle interne comprend les dispositions pertinentes des lois du 17 décembre 2008 sur la création d'un Comité d'audit et du 6 avril 2010 sur le renforcement de la gouvernance d'entreprise, ainsi que du Code de gouvernance d'entreprise.

Comme indiqué au chapitre sur les « Risques et incertitudes » du présent rapport annuel, la Direction exécutive est chargée de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Sous la haute supervision de la Direction exécutive, l'équipe de direction de chacune des filiales de la société est chargée de développer une organisation adéquate et un système de contrôle interne approprié afin de mener les opérations de la filiale et de gérer les risques.

Le Comité d'audit est chargé de suivre l'efficacité de la gestion des risques de la société, de son système de contrôle interne et du fonctionnement de l'audit interne.

- *Gestion des risques de la société*

La gestion des risques qui inclut le risque du marché et le risque opérationnel relève principalement de la responsabilité de la direction des filiales. Les directeurs des filiales rendent régulièrement compte de l'évaluation des risques et de l'atténuation des risques à la direction de la société : ils soumettent au Conseil et au Comité d'audit un examen détaillé qui présente les risques et les défis de l'entreprise.

- *Fonction d'audit interne*

Le Comité d'audit supervise la fonction d'audit interne. Il assure le respect de la charte de l'audit interne et du manuel d'audit interne applicable à la Société et à ses filiales. Il assure l'indépendance, l'objectivité et la compétence des auditeurs internes, la planification correcte de leur mission et leur reporting aux niveaux adéquats de la Direction de la Société.

Les services d'audit interne sont fournis à la Société par Steelmet S.A. (une filiale à 100%) en vertu d'un accord de sous-traitance conclu entre les deux sociétés.

L'équipe d'audit interne est chargée d'effectuer des audits conformément au plan annuel d'audit. Les engagements en matière d'audit suivent la méthodologie d'audit décrite dans la charte d'audit interne et dans manuel d'audit interne. À la fin de chaque mission d'audit, les auditeurs internes émettent un rapport d'audit qui contient leurs conclusions et leurs recommandations. La Direction exécutive agit en vue de mettre en œuvre en temps utile les recommandations issues de l'audit.

L'équipe d'audit interne fait rapport au Comité d'audit au moins deux fois par an. Au début de chaque année civile, les auditeurs internes soumettent au Comité d'audit leur plan d'audit pour examen et approbation. Le Comité d'audit garantit que le travail d'audit interne est centré sur les activités de la Société et les domaines de risque qu'elle considère essentiels. Il veille à ce que la fonction d'audit interne contribue à la réduction du risque d'erreur et de fraude.

Activités de contrôle et rapport avec les filiales

Cenergy Holdings est une société holding qui fonctionne de manière décentralisée. Chaque filiale de Cenergy Holdings est responsable de ses résultats et de sa performance. Leur Direction dispose de solides équipes centrales et régionales, elles-mêmes directement responsables dans leurs domaines.

Toutes les sociétés de Cenergy Holdings sont responsables de leur propre organisation, gestion des risques et système de contrôle interne, étant donné que ceux-ci sont développés et mis en œuvre en fonction du secteur, de la situation géographique et du type de site de production concerné.

Afin d'assurer la cohérence d'approche lorsque des sociétés différentes sont confrontées à des questions similaires et pour optimiser la coordination dans l'ensemble du réseau des filiales de la

Société, le Conseil d'administration élabore des politiques d'entreprise qui visent à fournir aux Directions locales une guidance robuste et un cadre réalisable permettant la mise en œuvre locale optimale et le suivi de ces politiques.

Reporting financier et activités de surveillance

Cenergy Holdings a établi des procédures pour l'enregistrement et le reporting adéquats des informations financières et non financières. L'objectif consiste à assurer que les informations financières et non financières produites par chaque entité sont homogènes, cohérentes et comparables et que l'information financière consolidée est équitable, fiable et peut être obtenue en temps utile.

Chaque filiale fournit tous les mois un rapport sur l'information financière. Il inclut le bilan, l'état du revenu, l'état des flux de trésorerie ainsi qu'une analyse du fonds de roulement.

Un rapport couvrant chaque secteur est présenté au Conseil d'administration. Ce rapport, comparé au budget, fournit des informations financières et non financières, les faits marquants du semestre, les perspectives du secteur concerné et constitue un élément clé pour éclairer Cenergy Holdings dans sa prise de décision.

Conflits d'intérêts

Conformément à l'article 8 de la Charte de gouvernance d'entreprise, en cas de conflit d'intérêts pour un membre du Conseil, un actionnaire ou une autre société de Cenergy Holding, le Conseil est tenu d'appliquer les procédures spécifiques de résolution de conflit définies aux articles 523 et 524 du CSB.

Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'agir sans conflit d'intérêts et de toujours faire passer l'intérêt de la Société avant le sien. Chaque membre du Conseil et de la Direction exécutive est tenu d'organiser ses affaires personnelles et professionnelles de façon à éviter tout conflit d'intérêts direct ou indirect avec la Société.

Tous les membres du Conseil informent le Conseil des conflits d'intérêts dès qu'ils surviennent. Si le conflit d'intérêts revêt un caractère confidentiel, les membres du Conseil s'abstiennent de participer aux discussions et délibérations sur le sujet, conformément à l'article 523 du CSB. Si le conflit d'intérêts n'est pas régi par les dispositions du CSB et qu'il implique une transaction ou une relation contractuelle entre la Société et ou une de ses entités associées, d'une part, et un membre du Conseil ou de la Direction exécutive (ou une société ou entité ayant un rapport étroit avec ce membre), d'autre part, ce membre doit informer le Conseil du conflit. Celui-ci est tenu de veiller tout particulièrement à ce que l'approbation de la transaction soit impartiale et motivée par le seul intérêt de la Société.

Dans tous les cas impliquant un conflit d'intérêts non couvert par l'article 523 du CSB, il appartient au membre du Conseil concerné par le conflit d'intérêts de juger s'il doit s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil et au vote.

Depuis que la Société est cotée en Bourse, le Conseil n'a pas été notifié de transactions ou d'autres relations contractuelles entre Cenergy Holdings et les membres de son Conseil d'administration ayant causé un conflit d'intérêt au sens des articles 523 et 524 du CSB.

Actionariat

1. Structure du capital

Au 31 décembre 2017, le capital social de la société s'élevait à 117.892.172,38 euros représentés par 190.162.681 actions sans désignation de valeur nominale. Il n'y a pas de capital autorisé.

Toutes les actions de la société appartiennent à la même catégorie de titres et sont nominatives ou dématérialisées. Les détenteurs d'actions peuvent à tout moment faire convertir leurs actions nominatives en actions dématérialisées et inversement.

Aucune restriction de transfert d'action n'est prévue dans les statuts de la société. Toutes les actions sont donc librement transférables. Chaque action accorde au détenteur un droit de vote.

2. Restrictions des droits de vote

Les statuts de la société ne comportent aucune restriction quant à l'exercice des droits de vote par les actionnaires à condition que ceux concernés soient admis à l'Assemblée générale et que leurs droits ne soient pas suspendus. Les dispositions pertinentes régissant l'admission d'actionnaires à l'assemblée générale sont définies à l'article 19 des statuts de Cenergy Holdings.

L'article 6.4 des statuts dispose que les actions de la société sont indivisibles et ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Le Conseil a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits liés à des actions détenues conjointement jusqu'à ce qu'un seul représentant des détenteurs conjoints ait été désigné.

3. Transparence

Conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses (la **Loi sur la transparence**), La Société exige que les personnes physiques et morales qui acquièrent des titres à droit de vote informent la société et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) sur le nombre et le taux des droits de vote qu'elles détiennent, si les droits de votes associés aux titres conférant le droit de vote atteignent 5% ou plus du total des droits de vote existants. Une notification similaire est exigée dans les cas suivants :

- acquisition directe ou indirecte ou cession de titres conférant un droit de vote ou modification de la décomposition des droits de vote, dans les cas où le pourcentage des droits de vote attachés aux titres détenus atteint ou dépasse celui de 10%, 15%, 20% et ainsi de suite, par tranches de 5%, du total des droits de vote ;
- première admission des actions de la Société sur un marché réglementé, si les droits de vote attachés aux titres conférant le droit de vote représentent 5% ou plus du total des droits de vote ;
- conclusion, modification ou résiliation, par des personnes physiques ou morales, d'un accord d'agissement de concert, si le pourcentage des droits de vote faisant l'objet de l'accord ou si le pourcentage des droits de vote détenus par une partie à l'accord, atteint, dépasse ou tombe sous un des seuils visés au paragraphe 1 ou si la nature de l'accord d'agissement de concert est modifié ;
- franchissement de seuils ou seuils plus stricts de notification ajoutés par les statuts de la société.

La notification doit avoir lieu dès que possible et au plus tard dans les quatre jours de cotation suivant l'acquisition ou la cession des droits de vote à l'origine de l'arrivée au seuil. La société doit

publier l'information ainsi notifiée dans les trois jours de cotation suivant la réception de la notification.

Lors d'une assemblée des actionnaires de la société, aucun actionnaire ne peut revendiquer un nombre de votes supérieur à celui lié aux titres ou droits notifiés, conformément à la Loi sur la transparence, avant la date de ladite assemblée, avec certaines exceptions.

Vous trouverez le formulaire avec lequel ces notifications doivent être effectuées et des explications supplémentaires sur le site Web de la FSMA (www.fsma.be).

Les droits de vote détenus par les actionnaires majoritaires de la Société au 30 mars 2016 sont publiés sur le site Web de Cenergy Holdings (www.cenergyholdings.com).

Cenergy Holdings n'a pas connaissance de l'existence de quelque accord entre ses actionnaires portant sur le transfert ou l'exercice de droits de vote attachés aux actions de la Société.

Assemblées générales des actionnaires

1. Réunions

L'assemblée annuelle des actionnaires de la société se tient chaque dernier mardi de mai à 10 heures ou, si le jour est un jour férié légal en Belgique, le jour ouvrable précédent, à la même heure. Elle a lieu à Bruxelles au siège de la Société ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les autres réunions des actionnaires doivent se tenir le jour, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la convocation. Elles peuvent avoir lieu dans des endroits autres que le siège social.

Les assemblées annuelles, spéciales et extraordinaires des actionnaires de la Société peuvent être convoquées par le Conseil d'administration ou le commissaire aux comptes de la Société ou à la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social de la société.

2. Quorum et majorités requis pour la modification des statuts

La modification des statuts de Cenergy Holdings requiert que la majorité du capital soit présente ou représentée et qu'elle soit adoptée à une majorité de 75 % des votes exprimés. Si le quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée peut être convoquée avec le même ordre du jour. Cette nouvelle assemblée générale est considérée comme ayant atteint le quorum et comme étant valablement convoquée, indépendamment du pourcentage du capital social représenté.

Informations à l'attention des actionnaires et données de marché

Données de marché

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes indiquées, les cours de clôture maximum et minimum en fin d'exercice et les cours de clôture en fin d'exercice de Cenergy Holdings sur Euronext Brussels et à la Bourse d'Athènes (Athex).

Marché Euronext Brussels et la Bourse d'Athènes

Symbole CENER

Code ISIN BE 0974303357

Cours de l'action sur Euronext BRUSSELS en EUR	2017	2016
À la fin de l'exercice	1.18	0.62
Maximum	1.29	0.64
Minimum	0.69	0.62
Dividendes	0	0
Rendement brut annuel en %	68,57%	n/a

Cours de l'action à la BOURSE D'ATHÈNES en EUR	2017	2016
À la fin de l'exercice	1.23	0.63
Maximum	1.30	0.63
Minimum	0.70	0.61
Dividendes	0	0
Rendement brut annuel en %	75,51%	n/a

Coordonnées de la personne responsable des relations avec les investisseurs :

Mme Sofia Zairi

Directrice des relations avec les investisseurs

Email : ir@cenergyholdings.com, szairi@cenergyholdings.com

Cenergy Holdings S.A. Cenergy Holdings S.A. - Succursale grecque
30 Marnix Avenue, 2-4 Leoforos Mesogeion,
1000 Bruxelles, 115 27 Athènes,
Belgique Grèce

Tél. Belgique : (+32) 2. 224.0960

Tél. Grèce : (+30) 210 6787 111, (+30) 210 6787 773

Cenergy Holdings s'engage à fournir des informations financières transparentes et de grande qualité. Les états financiers consolidés de Cenergy Holdings ont été préparés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne («IFRS telles qu'adoptées par l'UE »).

Structure de l'actionariat

Cenergy Holdings a reçu une notification de transparence datée du 22 décembre 2016 indiquant que Viohalco SA détient, directement et indirectement, 81,93 % des droits de vote de la société. Viohalco SA détient directement 56,77 % des droits de vote de la société et indirectement 25,16 % des droits de vote par le biais de sa filiale ElvalHalcor.

En vertu de son obligation selon l'article 14 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations dans des sociétés cotées, Cenergy Holdings publie le contenu de la notification qu'elle a reçue.

Contenu de la notification

La notification datée du 22 décembre 2016 contenait les informations suivantes :

1. Motif de la notification : acquisition ou cession de titres ou de droits de vote
2. Notification par : une société mère ou une personne détenant le contrôle
3. Personne soumise à l'obligation de notification :
Viohalco S.A. Avenue Marnix 30, 1000 Bruxelles
4. Date à laquelle le seuil a été franchi : 20 décembre 2016
5. Seuil franchi : 85%
6. Dénominateur : 190.162.681 actions
7. Détails de la notification :

A) Droits de vote	Notification précédente Nombre de droits de vote	Après la transaction			
		Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs des droits de vote		Rattachés à des titres	Non rattachés à des titres	Rattachés à des titres	Non rattachés à des titres
Viohalco S.A.	27.060	107.960.701		56,77%	
ElvalHalcor S.A.	-	47.847.093		25,16%	
Sous-total	27.060	155.807.794		81,93%	
TOTAL		155.807.794	0	81,93%	0,00%

Politique de distribution et de dividende

Cenergy Holdings n'a pas d'historique de distribution de dividendes. Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires de Corinth Pipeworks et Hellenic Cables au titre des trois derniers exercices.

La Société prévoit de réinvestir ses bénéfices dans son activité. Cette politique sera réexaminée par le Conseil d'administration en temps voulu et, si la politique évolue, la Société informera le marché en conséquence. Aucune garantie ne peut toutefois être donnée que la Société procédera à des versements de dividendes à l'avenir. Ces versements dépendront d'un certain nombre de facteurs, dont les perspectives de la Société, ses stratégies, ses résultats opérationnels, ses bénéfices, ses exigences de fonds propres, ses excédents de trésorerie, sa situation financière générale, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés appropriés par le Conseil d'administration. En raison de ses intérêts et participations dans un certain nombre de filiales et sociétés affiliées, les comptes sociaux de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent en partie de la perception de dividendes et de distributions de ces filiales et sociétés liées. Le versement de dividendes par ces filiales et sociétés liées dépend de l'existence de bénéfices, flux de trésorerie et réserves distribuables suffisants.

Conformément à la loi belge, le calcul des montants pouvant être distribués aux actionnaires sous la forme de dividendes ou autres doit être déterminé sur la base des états financiers non consolidés de la Société. Conformément à la loi belge sur les entreprises, les statuts de la Société obligent également cette dernière à allouer chaque année au moins 5 % de son bénéfice annuel net à une réserve légale jusqu'à ce qu'elle atteigne au moins 10 % du capital social de la Société. Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée que des dividendes ou des versements similaires seront effectués à l'avenir.

Calendrier financier

Date	Publication/événement
2 mai 2018	Présentation des résultats financiers 2017 aux analystes (Bourse d'Athènes)
29 mai 2018	Assemblée générale annuelle 2018
27 septembre 2018	Résultats semestriels 2018



CENERGY

H O L D I N G S

**ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS 2017**

Sommaire

1.	État consolidé de la situation financière	78
2.	Compte de résultat consolidé.....	79
3.	Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global.....	80
4.	État consolidé des variations de capitaux propre	81
5.	Etat consolidé des flux de trésorerie.....	82
6.	Notes concernant les états financiers consolidés	83
1.	Entité publiant les états financiers	83
2.	Base de préparation	83
3.	Monnaie fonctionnelle et de présentation	84
4.	Recours à des estimations et jugements.....	84
5.	Principales méthodes comptables.....	85
6.	Changement de méthode comptable	108
7.	Transaction sous contrôle commun	112
8.	Segments opérationnels.....	113
9.	Produits	117
10.	Produits et charges.....	121
11.	Résultat financier net	Erreur ! Signet non défini.
12.	Résultat par action	124
13.	Avantages du personnel	125
14.	Charges de personnel	128
15.	Impôts sur le résultat.....	129
16.	Stocks.....	131
17.	Créances clients et autres débiteurs	131
18.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	133
19.	Immobilisations corporelles	134
20.	Immobilisations incorporelles et goodwill	136
21.	Immeubles de placement	138
22.	Entités mises en équivalence	139
23.	Autres investissements.....	141
24.	Instruments dérivés.....	142
25.	Capital et réserves	144
26.	Gestion du capital.....	145
27.	Emprunts et Dettes financières.....	Erreur ! Signet non défini.

28.	Dettes fournisseurs et autres créiteurs.....	149
29.	Subventions	149
30.	Instruments financiers.....	150
31.	Filiales	162
32.	Contrats de location simple.....	162
33.	Engagements	163
34.	Passifs éventuels	163
35.	Parties liées.....	164
36.	Honoraires des commissaires aux comptes	166
37.	Événements post-clôture	167

1. État consolidé de la situation financière

<i>Montants en milliers d'euros</i>		31 décembre 2017	31 décembre 2016*
ACTIFS	Note		
Immobilisations corporelles	19	380.610	384.601
Immobilisations incorporelles et goodwill	20	16.757	15.416
Immeubles de placement	21	6.140	6.472
Entités mises en équivalence	22	13.012	13.292
Autres placements	23	4.662	4.662
Créances commerciales et autres débiteurs	17	6.238	6.834
Actifs d'impôt différé	15	147	229
Actifs non courants		427.565	431.505
Stocks	16	186.251	200.274
Créances commerciales et autres débiteurs	17	138.267	183.923
Actifs sur contrats	9	65.166	-
Coûts du contrat	9	1.211	-
Créances fiscales		126	-
Instruments dérivés	24	1.733	3.340
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	69.443	71.329
Actifs courants		462.197	458.866
Total des actifs		889.763	890.371
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		117.892	117.892
Prime d'émission		58.600	58.600
Réserves	25	35.591	36.613
Résultats non distribués		-12.150	-7.144
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société		199.933	205.961
Participations ne donnant pas le contrôle		289	501
Total des capitaux propres		200.222	206.462
PASSIFS			
Emprunts et dettes financières	27	86.141	184.396
Avantages du personnel	13	4.273	3.908
Subventions publiques	29	15.436	16.215
Autres passifs	28	6.086	8.607
Passifs d'impôt non courant	15	21.989	27.220
Passifs non courants		133.924	240.345
Emprunts et dettes financières	27	362.732	262.823
Dettes commerciales et autres créditeurs	28	186.915	178.624
Passifs sur contrats	9	4.724	-
Passifs d'impôt courant		13	835
Instruments dérivés	24	1.233	1.282
Passifs courants		555.617	443.564
Total des passifs		689.541	683.909
Total des capitaux propres et passifs		889.763	890.371

*Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée. Veuillez consulter la note 6.

Les notes des pages 83 à 167 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

2. Compte de résultat consolidé

Montants en milliers d'euros

		Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	Note	2017	2016*
Produits	9	758.318	691.775
Coût des ventes	10	-699.562	-628.868
Marge brute		58.756	62.907
Autres produits	10	5.347	6.725
Frais de commercialisation et de distribution	10	-12.901	-13.586
Charges administratives	10	-18.635	-16.908
Autres charges	10	-10.771	-4.621
Résultat opérationnel		21.796	34.517
Produits financiers	11	749	499
Charges financières	11	-33.694	-31.511
Résultat financier net		-32.946	-31.012
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôt	22	541	-685
Résultat avant impôt		-10.610	2.821
Impôt sur le résultat	15	5.834	-6.592
Résultat après impôt des activités poursuivies		-4.775	-3.772
Résultat de l'exercice attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		-4.761	-3.741
Participations ne donnant pas le contrôle		-14	-31
		-4.775	-3.772
Résultat net par action (en euros)			
De base et dilué	11	-0.02504	-0.01967

*Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée. Veuillez consulter la note 6.

Les notes des pages 83 à 167 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

3. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
		<u>2017</u>	<u>2016*</u>
Bénéfice / Perte (-) des activités poursuivies		-4.775	-3.772
<u>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</u>			
Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	13	-187	-447
Charge ou produit d'impôt		56	128
		-130	-319
<u>Éléments qui sont ou pourront être reclassés ultérieurement en résultat</u>			
Ecarts de change		-2.017	2.970
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		544	-552
Couverture des flux de trésorerie - reclassé en résultat		552	665
Charge ou produit d'impôt		-299	-79
		-1.220	3.004
Résultat global total de l'exercice après impôt		-6.125	-1.087
Résultat global total attribuable aux:			
Propriétaires de la Société		-5.913	-1.050
Participations ne donnant pas le contrôle		-212	-37
		-6.125	-1.087

**Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée. Veuillez consulter la note 6.*

Les notes des pages 83 à 167 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

4. État consolidé des variations de capitaux propres

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	Capital social	Prime d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2017		117.892	58.600	-15.708	52.321	-7.144	205.961	501	206.462
Impact du changement de méthode comptable	6	-	-	-	-	-115	-115	-	-115
Solde ajusté au 1er janvier 2017		117.892	58.600	-15.708	52.321	-7.259	205.846	501	206.347
Résultat global total de l'exercice									
Résultat de l'exercice		-	-	-	-	-4.761	-4.761	-14	-4.775
Autres éléments du résultat global		-	-	-1.817	795	-130	-1.152	-198	-1.350
Résultat global total de l'exercice		-	-	-1.817	795	-4.891	-5.913	-212	-6.125
Solde au 31 décembre 2017		117.892	58.600	-17.525	53.117	-12.150	199.933	289	200.222

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Capital social	Prime d'émission	Réserve de conversion	Autres réserves	Résultats non distribués	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Solde au 1er janvier 2016	117.831	58.600	-18.690	51.575	-754	208.561	538	209.099
Résultat global total de l'exercice								
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-3.741	-3.741	-31	-3.772
Autres éléments du résultat global	-	-	2.981	41	-331	2.691	-7	2.685
Résultat global total de l'exercice	-	-	2.981	41	-4.073	-1.050	-37	-1.087
Transactions avec les propriétaires de la Société:								
Contributions et distributions								
Emission d'actions ordinaires	62	-	-	-	-	62	-	62
Impôts sur augmentation de capital des filiales	-	-	-	-	-1.612	-1.612	-	-1.612
Transfert de réserves	-	-	-	705	-705	-	-	-
Total Contributions et distributions	62	-	-	705	-2.317	-1.550	-	-1.550
Total des transactions avec les propriétaires de la Société	62	-	-	705	-2.317	-1.550	-	-1.550
Solde au 31 décembre 2016	117.892	58.600	-15.708	52.321	-7.144	205.961	501	206.462

*Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée. Veuillez consulter la note 6.

Les notes des pages 83 à 167 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

5. Etat consolidé des flux de trésorerie

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Pour l'exercice clos au 31 décembre		
	Note	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice		-4.775	-3.772
<i>Ajustement pour:</i>			
- Impôt sur le résultat		-5.834	6.592
- Amortissements	19	21.909	20.049
- Pertes de valeur	20	1.185	931
- Amortissement de subventions	29	-775	-794
- Perte de valeur sur les immobilisations corporelles et immeubles de placement	10	-149	31
- Résultat financier net	11	32.946	31.012
- Quote-part du résultat des entités mises en équivalence nette d'impôt	22	-541	685
- (Gain) / perte sur vente d'immobilisations corporelles	10	196	1
- (Bénéfice) / perte sur vente d'actifs financiers	10	-	-1.792
- Profits (-) / pertes sur instruments dérivés		2.658	-2.464
- Pertes de valeur sur créances clients	30	9.214	349
- Impôts payés pour l'augmentation de capital des filiales		-	-1.611
		<u>56.033</u>	<u>49.217</u>
<i>Variations des:</i>			
- Stocks		14.022	-42.579
- Créances commerciales et autres débiteurs		23.922	-3.529
- Fournisseurs et autres créditeurs		12.696	23.057
- Actifs sur contrats		-52.041	-
- Passifs sur contrats		-2.346	-
- Coûts du contrat		1.211	-
- Avantages du personnel		-178	-2.204
Trésorerie provenant des activités opérationnelles		<u>50.898</u>	<u>23.963</u>
Intérêts versés		-29.489	-27.603
Impôt sur le résultat payé		-506	-2.297
Trésorerie nette provenant des /(-) affectés aux activités opérationnelles		<u>20.903</u>	<u>-5.937</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Produits de cession d'immobilisations corporelles		-18.754	-22.572
Produits de cession d'immobilisations incorporelles		-1.920	-352
Acquisition d'immeubles de placement		-	-19
Produits de cession d'immobilisations corporelles		28	10
Produit de cession d'immeubles de placement		80	-
Dividendes reçus	22	238	447
Intérêts reçus		98	60
Acquisition d'actifs financiers		-	-1
Acquisition de filiales nette de la trésorerie acquise		-	-6.099
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement		<u>-20.231</u>	<u>-28.525</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés		-	62
Produit d'emprunts	27	44.791	124.994
Remboursement d'emprunts	27	-45.935	-57.593
Remboursement de dettes résultant des contrats de location - financement	27	-347	-74
Trésorerie nette provenant des activités de financement		<u>-1.491</u>	<u>67.389</u>
Diminution nette (-)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<u>-818</u>	<u>32.926</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		71.329	37.672
Effets des variations dans les cours de change sur la trésorerie détenue		-1.068	730
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	18	<u>69.443</u>	<u>71.329</u>

*Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé. Par conséquent, l'information comparative n'a pas été retraitée. Veuillez consulter la note 6.

Les notes des pages 83 à 167 font partie intégrante des présents États financiers consolidés.

6. Notes concernant les états financiers consolidés

1. Entité présentant les états financiers

Cenergy Holdings S.A. (désignée ci-après "la Société" ou "Cenergy Holdings") est une société anonyme de droit belge. Son siège social est établi au 30 avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique. Les états financiers consolidés de la Société reprennent ceux de la Société et de ses filiales (désignées collectivement ci-après "Cenergy Holdings Groupe" ou "le Groupe") et les participations de Cenergy Holdings dans des entreprises associées, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence.

Cenergy Holdings est une société holding et détient des participations dans 11 filiales. Disposant de sites de production en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie, les filiales de Cenergy Holdings sont spécialisées dans la fabrication de tubes d'acier et de câbles. Ses actions sont cotées sur Euronext Brussels et elle dispose, depuis décembre 2016, d'une cotation secondaire à la Bourse d'Athènes (symbole "CENER").

Cenergy Holdings est une filiale de Viohalco S.A. (81,93% des droits de vote). Viohalco S.A. (Viohalco) est une société holding belge composée de filiales leaders dans le domaine de la transformation des métaux en Europe. Les filiales de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication d'aluminium, de cuivre, d'acier, de câbles et de tubes d'acier, ainsi que dans diverses avancées technologiques.

2. Base de préparation

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés par la Direction, dans le respect des normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

Des détails concernant les principales méthodes comptables de la Société sont inclus dans la Note 5.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés en vertu du principe du coût historique, à l'exception des éléments d'actif et de passif suivants, lesquels sont présentés selon une autre méthode pour chaque date de clôture.

- Instruments financiers dérivés (juste valeur) ;
- Actifs financiers disponibles à la vente (juste valeur) ;
- Passifs nets au titre de prestations définies (valeur actuelle de l'obligation).

3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère est l'euro. Tous les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

4. Recours à des estimations et jugements

La préparation des états financiers selon les normes IFRS exige que la Direction exerce des jugements, réalise des estimations et établisse des hypothèses qui ont des incidences sur la mise en œuvre des méthodes comptables de Cenergy Holdings et sur les montants comptabilisés des éléments d'actif et de passif, ainsi que des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et jugements de la Direction sont réexaminés de façon continue. La révision d'estimations est appliquée de façon prospective.

Les informations concernant les jugements, hypothèses et incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque significatif de générer un ajustement important pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2017 sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 9 – Comptabilisation des produits ;
- Note 13 - Évaluation de l'obligation au titre des prestations définies : hypothèses actuarielles clés ;
- Note 15 - Comptabilisation d'actifs d'impôt différé, disponibilité de bénéfices imposables futurs pouvant être utilisés pour le report de pertes fiscales ;
- Note 17 – Recouvrabilité de créance impayée d'un client au Moyen-Orient ;
- Note 19, Note 20 et Note 21 - Test de dépréciation : hypothèses clés pour les montants recouvrables ;
- Note 34 - Comptabilisation et évaluation des provisions et des passifs éventuels : hypothèses clés sous-jacentes aux montants recouvrables ;

5. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été systématiquement appliquées pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers. Ces mêmes méthodes ont été uniformément respectées par Cenergy Holdings, ses filiales et les entreprises associées, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence, à l'exception des changements indiqués à la note 6.

Cenergy Holdings a adopté à la première heure la norme IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients', avec date de première mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, le Groupe a modifié sa règle comptable en matière de comptabilisation des produits, comme détaillée à la note 6.

5.1 Base de consolidation

(a) Regroupement d'entreprises

L'acquisition des filiales est comptabilisée selon la méthode d'acquisition à la date d'acquisition, c'est-à-dire la date à laquelle le contrôle est transféré à Cenergy Holdings. Pour évaluer le niveau de contrôle, Cenergy Holdings tient compte d'éventuels droits de vote importants susceptibles d'être exercés.

Cenergy Holdings mesure le goodwill à la date d'acquisition comme suit :

- la juste valeur de la contrepartie payée, plus
- la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale acquise, moins
- la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Tout goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Tout profit réalisé sur une acquisition à des conditions avantageuses est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Toutes les dépenses directement liées à une acquisition sont directement imputées au compte de résultat consolidé. Toutes les contreparties éventuelles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

(b) Transaction sous contrôle commun

Un regroupement d'entreprises dans lequel toutes les entités regroupées ou activités sont contrôlées in fine par la même partie ou les mêmes parties tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire, est une transaction sous contrôle commun. Le groupe a choisi de comptabiliser les transactions sous contrôle commun à la valeur comptable (report). Les actifs nets identifiables acquis ne sont pas évalués à la juste valeur, ils sont comptabilisés à leur valeur comptable ; les immobilisations incorporelles et les passifs éventuels sont comptabilisés uniquement dans la mesure où ils ont été comptabilisés avant le regroupement d'entreprises conformément aux normes IFRS applicables. Toute différence entre la contrepartie payée et le capital de l'entreprise acquise est présentée dans les résultats non distribués au sein des capitaux propres. Les coûts de transaction sont constatés en charge lorsqu'ils sont engagés.

(c) Filiales

Les filiales sont des entités contrôlées par Cenergy Holdings. Cenergy Holdings contrôle une entité lorsqu'elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et

qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en vertu du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est exercé jusqu'à ce qu'il cesse d'exister.

(d) Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à leur juste valeur ou à leur quote-part des actifs nets identifiables de la société acquise à la date d'acquisition. Cette évaluation est effectuée séparément pour chaque acquisition.

Les variations de la part d'intérêt de Cenergy Holdings dans une filiale qui n'entraînent pas une perte du contrôle sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres.

(e) Perte de contrôle

Lorsque Cenergy Holdings perd le contrôle d'une filiale, les actifs et les passifs de la filiale sont décomptabilisés, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et autres composantes de capitaux propres. Tout profit ou perte qui en résulte est comptabilisé en résultat. Tout investissement conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de la perte du contrôle.

(f) Participation dans des entités mises en équivalence

Les participations de Cenergy Holdings dans des entités mises en équivalence incluent des participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles Cenergy Holdings a une influence notable en matière de gestion financière et opérationnelle sans exercer de contrôle ni de contrôle conjoint. Une coentreprise est un accord selon lequel Cenergy Holdings a un contrôle conjoint, en vertu duquel Cenergy Holdings détient des droits sur l'actif net faisant l'objet de l'accord, plutôt que des droits sur l'actif et des obligations sur le passif.

Les participations dans des entreprises associées et coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition, frais d'acquisition inclus. Après la comptabilisation initiale, les états financiers consolidés incluent la quote-part de Cenergy Holdings dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des entités mises en équivalence, jusqu'à la date d'extinction de l'influence notable ou du contrôle conjoint.

(g) Transactions éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intragroupe, ainsi que tous les produits et charges non réalisés résultant de transactions intragroupe sont éliminés. Les plus-values latentes découlant de transactions avec des entités mises en équivalence sont éliminées à concurrence de la participation détenue par le Groupe dans l'entité. Les moins-values latentes sont éliminées de la même façon, mais seulement dans la mesure où elles ne font pas l'objet d'une dépréciation.

5.2 Devises

(a) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités de Cenergy Holdings aux taux de change en vigueur aux dates des opérations en question.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et les passifs non monétaires qui sont

évalués à la juste valeur en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les plus-values et moins-values de change sont classées et comptabilisées en gain ou perte dans le compte de résultat consolidé en fonction de la nature de l'élément associé dans les états financiers.

Les éléments non monétaires libellés en devises qui sont évalués en fonction du coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les différences de change résultant de la conversion de couvertures des flux de trésorerie sont constatées dans les autres éléments du résultat global, pour autant que les couvertures soient efficaces.

(b) Activités à l'étranger

Les actifs et passifs des activités à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant d'acquisitions, sont convertis en euros au taux de change de la date des états financiers. Les produits et dépenses des activités à l'étranger sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le taux moyen pour la période est jugé approprié.

Les différences de change sont comptabilisées dans le résultat global en différences de conversion, sauf si la différence est attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle.

En cas de cession intégrale ou partielle d'une activité à l'étranger faisant perdre le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de conversion relatif à cette activité à l'étranger est reclassé en compte de résultat en tant que partie de la plus-value ou moins-value de cession. Si Cenergy Holdings cède partiellement ses intérêts dans la filiale, mais en conserve le contrôle, la quote-part correspondante du montant cumulé est réaffectée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque Cenergy Holdings ne cède qu'une partie d'une entreprise associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence significative ou un contrôle conjoint, la quote-part correspondante du montant cumulé est reclassée au compte de résultat.

5.3 Produits

Cenergy Holdings comptabilise le produit issu des sources majeures suivantes :

- Ventes de produits
- Projets d'énergie
 - o Projets de tubes d'acier, c'est-à-dire, pipelines personnalisés, onshore et offshore, produits pour des applications sur la base des cahiers des charges des clients.
 - o Projets de câbles, c'est-à-dire, câbles de haute technologie, personnalisés, souterrains et sous-marins et systèmes de câbles clés en main pour la transmissions et la distribution d'électricité et de données.
- Prestations de services
- Produit de location

Le produit est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise le produit lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou service au client.

La contrepartie peut varier en raison des remises commerciales, de rabais de volume, de retours ou autres éléments similaires. En fonction du type de contrepartie partie variable, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer la contrepartie concernée. Dans la majorité des cas, Cenergy Holdings utilise la méthode du « montant le plus probable » afin d'estimer et de déduire le montant de la contrepartie concernée en identifiant le montant unique le plus probable parmi une gamme de résultats possibles.

Ventes de produits

Cenergy Holdings vend des sections structurelles creuses destinées au secteur de la construction, des câbles électriques, des câbles de télécommunications, des câbles et fils émaillés et des matières premières.

En ce qui concerne la vente de produits, le produit en est comptabilisé au moment où le contrôle de biens vendus est transféré.

Le moment du transfert survient habituellement lorsque les biens sont expédiés au site du client, à moins qu'il ne soit précisé autrement dans les clauses du contrat. Les clauses des contrats conclus avec les clients sont stipulées selon les incoterms.

Le produit comptabilisé à un moment donné est facturé en même temps qu'il est comptabilisé ou bien dans un délai bref après sa comptabilisation. La créance est comptabilisée lorsque le contrôle est transféré au client étant donné que ce moment représente celui auquel le droit à la contrepartie devient inconditionnel.

Projets d'énergie

Le Groupe produit et vend aux clients des produits personnalisés destinés aux projets d'énergie.

Dans la filière des câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent également et vendent des systèmes de câbles clé en main, ce qui implique la fourniture et l'installation de systèmes de câbles complets.

Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le produit de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fil du temps.

Concernant les obligations de prestation distinctes identifiées, il est appliqué la méthode la plus appropriée pour évaluer le progrès. Les méthodes appliquées sont les suivantes :

- Pour les obligations de performance liées à la production de produits personnalisés, selon le type de contrat concerné, les méthodes d'évaluation du progrès s'appuient sur :
 - i. Le délai de production réalisé, c'est-à-dire, le taux entre le temps courant passé à la production et la durée totale programmée de la production. Cette méthode est utilisée pour les câbles sous-marins produits en longues longueurs continues, étant donné que la production de ce type de produits s'étend normalement sur une période importante et, de ce fait, les obligations de prestation sont respectées lorsque le délai de production expire.
 - ii. La quantité de câble sur tourets ou de tubes d'acier, par comparaison à la quantité totale à produire, conformément au contrat. Cette méthode est utilisée pour les câbles

terrestres et les tubes d'acier personnalisés, dès lors que la production de ces produits est réalisée par lots et, de ce fait, les obligations de prestation concernées sont respectées lorsque certains lots des quantités convenues sont produits.

- Pour les phases d'installation de câbles du secteur des projets clé en main, la méthode pour évaluer le progrès s'appuie sur l'appréciation des résultats atteints ou des étapes importantes franchies, sur la base d'étapes techniques clairement définies, tels que le transport ou les mètres de câbles installés. Lorsque les étapes importantes sont utilisées comme méthode d'évaluation du progrès, celles-là représentent fidèlement ces étapes importantes.

La Direction estime que ces méthodes évaluent de façon appropriée la progression vers la satisfaction intégrale de ces obligations de prestation selon l'IFRS 15.

Le moment de la comptabilisation du produit, des facturations et des recouvrements d'espèces résulte en créances sur comptes facturés, créances non facturées (actifs sur contrat) et acomptes versés par le client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrat sont repris dans l'état consolidé de la situation financière, aux lignes « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats », respectivement. Pour les produits et services dont le produit est comptabilisé au fil du temps, les montants sont facturés au fur et à mesure que le travail progresse conformément aux clauses contractuelles convenues ou bien lorsque sont réalisées des étapes contractuelles importantes ou encore à la livraison et réception finales des articles fabriqués.

En général, la facturation est réalisée à la suite de la comptabilisation du produit, pour les produits et services personnalisés exécutés au fil du temps et résultant en actifs sur contrats. Toutefois, si les acomptes des clients sont reçus avant la comptabilisation du produit, ils sont comptabilisés comme des passifs sur contrat.

Ce n'est pas considéré comme une composante significative du financement des contrats portant sur des projets d'énergie, étant donné que le délai entre la comptabilisation du produit et le paiement au titre de l'étape important est inférieur à un an.

Prestations de services

Cenergy Holdings enregistre les produits provenant des prestations de services en fonction du degré d'avancement de l'opération à la date de clôture des états financiers. L'état d'avancement est évalué sur la base d'analyses du travail effectué.

Les services prestés par Cenergy Holdings sont principalement liés aux produits vendus par ses filiales. Si le paiement au titre de services n'est pas dû par le client avant la finalisation des services, un actif sur contrat est comptabilisé pour la période à laquelle les services sont exécutés, représentant le droit à la contrepartie pour les services exécutés à cette date. Ces actifs sur contrat sont repris dans l'état consolidé de la situation financière, à la ligne « Actifs sur contrats ».

Coûts contractuels

Cenergy Holdings comptabilise les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats avec des clients et les coûts encourus au titre de l'exécution des contrats conclus avec les clients directement associés aux contrats en tant qu'actif, s'il est estimé que ces coûts sont recouvrables. Elle les enregistre à la

ligne « Coûts contractuels » dans les états consolidés de la situation financière. Les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats sont les coûts engagés afin d'obtenir un contrat et qui n'auraient pas été engagés si le contrat n'avait pas été obtenu.

Les coûts d'exécution sont portés à l'actif uniquement s'ils génèrent ou améliorent les ressources qui seront utilisées afin de respecter les obligations de prestation à l'avenir.

Les actifs résultant des coûts contractuels sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de l'exécution du contrat concerné.

Les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats sont comptabilisés en tant que dépense au moment où ils sont engagés, si le délai d'amortissement des actifs est égal ou inférieur à un an.

Produit de location

Les revenus locatifs sont comptabilisés en revenu sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les primes de location accordées sont comptabilisées comme une partie intégrante du revenu locatif sur la durée du contrat de location.

5.4 Avantages du personnel

(a) Avantages du personnel sur le court terme

Les avantages du personnel sur le court terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure que la prestation de service afférente est accomplie. Un passif est comptabilisé pour les montants payables si Cenergy Holdings et ses entités sont soumises à une obligation légale existante ou implicite de payer ce montant suite à des services fournis par l'employé par le passé et que cette obligation peut être évaluée de façon fiable.

(b) Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel Cenergy Holdings verse des cotisations définies à une personne morale tiers sans aucune autre obligation. Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges sur la période que le service est fourni.

(c) Régime à prestations définies

L'obligation nette de Cenergy Holdings au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé et la juste valeur des actifs du régime est ensuite déduite. Le taux d'actualisation est basé sur l'Indice AA iBoxx des obligations d'entreprises en euros à 10 ans.

Les calculs des obligations au titre des prestations définies sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les nouvelles mesures de l'engagement net des régimes à prestations définies, qui se composent des gains et pertes actuariels, sont immédiatement comptabilisées en 'autres éléments du résultat global' (ARG). Cenergy Holdings détermine les intérêts débiteurs nets sur l'engagement net de la prestation définie pour la période au moyen du taux d'escompte utilisé pour mesurer l'obligation inhérente à la prestation définie au début de la période annuelle jusqu'à l'engagement net de la prestation définie, en tenant compte de tout changement apporté à l'engagement net de la prestation définie au cours

de la période résultant de cotisations et de versements au titre des prestations. Les dépenses d'intérêt nettes et les autres dépenses liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées au compte de résultat.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou lorsqu'un régime est réduit, le changement y afférent relatif aux prestations pour services antérieurs ou le gain ou la perte résultant de cette réduction est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Cenergy Holdings constate les gains et pertes afférents au règlement d'un régime à prestations définies au moment de ce règlement.

(d) Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées lors de la survenance du premier des deux événements suivants : Cenergy Holdings ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou bien elle comptabilise ces frais dans le cadre d'une restructuration. S'il n'est pas prévu que les indemnités soient intégralement réglées dans les 12 mois après la date de clôture des états financiers, elles sont actualisées.

En cas d'une cessation d'emploi à l'occasion de laquelle Cenergy Holdings n'est pas en mesure de déterminer le nombre de salariés qui bénéficieront de cet incitant, ces prestations ne sont pas comptabilisées mais enregistrées comme un passif éventuel.

5.5 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur lorsque Cenergy Holdings obtient l'assurance raisonnable que la subvention sera effectivement reçue et que cette même entité respectera toutes les modalités stipulées.

Les subventions publiques afférentes à des dépenses sont reportées et reconnues par le biais du compte de résultat afin qu'elles correspondent aux dépenses qu'elles serviront à couvrir.

Les subventions publiques relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en passifs non courants en tant que subventions publiques différées. Elles sont portées au compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée de vie attendue des actifs concernés.

5.6 Produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières de Cenergy Holdings comprennent essentiellement :

- les produits d'intérêts ;
- les charges d'intérêts ;
- les dividendes ;
- les pertes de valeur d'actifs financiers comptabilisés (autres que des créances commerciales) ;
- Les gains et pertes de change ;

(a) Intérêts perçus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés *prorata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt réel.
Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt réel.

(b) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que produit à la date à laquelle Cenergy Holdings a le droit d'en bénéficier.

5.7 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt courant et l'impôt différé. Il est comptabilisé au compte de résultat sauf dans la mesure où il concerne un regroupement d'entreprises ou des éléments comptabilisés directement comme capitaux propres ou autres éléments du résultat global.

A. Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt à payer ou à recevoir sur le résultat imposable de l'exercice et tous ajustements de l'impôt à payer ou à recevoir relatifs aux exercices précédents. Il est déterminé en application des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des états financiers. L'impôt exigible inclut également tout impôt sur les dividendes.

B. Impôt différé

L'impôt différé est reconnu pour les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs dans l'état de la situation financière et les valeurs calculées sur une base fiscale.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour :

- des différences temporelles sur la comptabilisation initiale des actifs et des passifs pour une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et qui n'a pas d'effet sur le résultat comptable ou fiscal ;
- des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans la mesure où Cenergy Holdings est capable de contrôler le moment de la reprise des différences temporelles et s'il est probable qu'elles ne soient pas reprises dans un avenir prévisible ; et
- des différences temporelles imposables provenant de la comptabilisation initiale du goodwill.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôts non utilisés et les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour les utiliser. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal puisse se réaliser ; ces réductions sont contrepassées si la probabilité de bénéfices imposables futurs s'accroît.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont révisés à chaque clôture des états financiers et comptabilisés dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables seront disponibles pour les utiliser.

Les montants d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendu dans la période où l'actif

d'impôt sera recouvré en tenant compte des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture. L'évaluation des impôts différés reflète les conséquences fiscales qui découleraient de la façon par laquelle Cenergy Holdings prévoit, à la date de clôture, de recouvrer ou de payer la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôts différés ne sont compensés que s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigible et les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

5.8 Stocks

Les stocks sont indiqués au moyen de la plus faible des deux valeurs suivantes : le plus faible coût d'acquisition et la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et se compose du coût de production et de conversion, ainsi que de toutes les charges directes nécessaires pour mettre les stocks dans leur état actuel. La valeur nette de réalisation est estimée sur la base du prix de vente actuel des stocks dans le cours normal de l'activité, déduction faite des frais de vente, si un tel cas de figure se produit.

La dépréciation des stocks pour refléter la valeur nette de réalisation, ainsi que toutes reprises, sont comptabilisées en coût des ventes dans la période au cours de laquelle elle survient.

5.9 Immobilisations corporelles

A. Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés et pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des dépenses directement liées à l'acquisition ou à la construction de l'actif. Les coûts de construction des actifs immobilisés comprennent le coût de la main d'œuvre directe, des matériaux et tout autre coût liés à leur mise en service ainsi que les coûts d'emprunt.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que s'il est probable que Cenergy Holdings bénéficiera d'avantages économiques futurs. Les coûts de réparation et d'entretien sont comptabilisés au compte de résultat consolidé lorsqu'ils sont encourus.

En cas de cession d'une immobilisation corporelle, toute différence entre le prix reçu et la valeur comptable de l'actif est comptabilisée au compte de résultat à la rubrique "Autres produits (charges) opérationnels".

Les charges d'emprunt liées à la construction d'actifs immobilisés sont portées à l'actif jusqu'à l'achèvement de la construction.

B. Amortissements

L'amortissement est calculé de manière à radier le coût des immobilisations corporelles, déduction faite de leurs valeurs résiduelles estimées en utilisant la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée et est généralement comptabilisé au compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis.

Bâtiments administratifs	20-50 ans
Usines	33-50 ans
Machinerie lourde	12-40 ans
Machines légères	8-18 ans

Meubles	4-10 ans
Autre équipement	4-12 ans
Moyens de transport	4-10 ans

Les méthodes d'amortissements, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues lors de chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

C. Reclassement en immeubles de placement

Lorsque la destination d'un bien immobilier n'est plus l'occupation par son propriétaire mais l'investissement immobilier, le bien est reclassé en conséquence.

Le bien est reclassé à sa valeur nette comptable à la date de reclassement, qui deviendra son coût d'acquisition pour son traitement comptable ultérieur.

D. Reclassement en actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants et groupes destinés à être cédés sont reclassés en tant qu'actifs détenus en vue d'une vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

5.10 Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Comptabilisation et évaluation

Goodwill : Le goodwill découlant de l'acquisition de filiales est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Recherche et développement : Les dépenses relatives aux activités de recherche sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'elles sont encourues. Les frais de développement ne sont inscrits à l'actif que si la dépense peut être évaluée de manière fiable, le produit ou le processus est techniquement et commercialement viable, les bénéfices économiques futurs sont probables et que Cenergy Holdings a l'intention et dispose de ressources suffisantes pour achever le développement, et utiliser ou vendre l'actif. Dans le cas contraire, ils sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les frais de développement sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Logiciels : Les licences logicielles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces actifs sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée qui varie entre 3 et 5 ans. Les frais liés à leur entretien sont comptabilisés en charges dans l'exercice où ils sont encourus.

Autres actifs incorporels : Les autres actifs incorporels, y compris les relations clientèle, les brevets et les marques commerciales, qui sont acquis par Cenergy Holdings ont une durée de vie finie, sont évalués à leur coût diminué des amortissements cumulés et du cumul des pertes de valeur. Les autres actifs incorporels qui ont une durée de vie indéterminée sont évalués à leur coût déduction faite des réductions de valeur cumulées.

B. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris celles liées à un goodwill ou des marques générées en interne, sont comptabilisées au compte de résultat

lorsqu'elles sont encourues.

C. Amortissement et durée d'utilité

L'amortissement est la prise en charge en compte de résultat du coût des actifs immobilisés incorporels diminués de leurs valeurs résiduelles. Il est calculé en utilisant la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs et est généralement comptabilisé en compte de résultat. Le goodwill et les autres actifs incorporels avec des durées d'utilité indéfinies ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées pour la période actuelle et les périodes de référence sont les suivantes :

- Marques commerciales et licences 10 à 15 ans
- logiciels 3 à 5 ans

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées si nécessaire.

5.11 Immeubles de placement

Les immeubles de placement, y compris les terrains, sont détenus par Cenergy Holdings pour la collecte de loyers ou la réalisation de plus-values et ne sont pas utilisés par le propriétaire. Les immeubles de placement sont présentés à leur coût historique, déduction faite de l'amortissement. Lorsque les valeurs comptables des immeubles de placement excèdent leur valeur recouvrable, la différence (dépréciation) est directement comptabilisée comme une charge au résultat. Les reprises de moins-values déjà constatées sont également reconnues dans le compte de résultat. Les terrains ne sont pas amortis. Les immeubles sont amortis selon la méthode linéaire.

La Direction exerce son jugement pour déterminer si un bien immobilier est considéré comme un immeuble de placement ou non. Les critères liés à ce jugement sont les suivants :

- Si une propriété génère des flux de trésorerie provenant de la location et une appréciation du capital en grande partie indépendamment des autres actifs détenus par le Groupe ;
- Si un bien immobilier ne génère pas de flux de trésorerie provenant de la production ou de l'approvisionnement de biens ou de services ou de l'utilisation de biens immobiliers à des fins administratives qui sont attribuables non seulement au bien immobilier mais aussi à d'autres actifs utilisés dans le processus de production ou d'approvisionnement;
- Si un bâtiment vacant est détenu en vue d'être loué ou pour valoriser le capital ;
- Si un bien immobilier qui est en cours de construction ou de développement pour utilisation future comme immeuble de placement ;
- Si le Groupe détient des terrains pour une utilisation future actuellement indéterminée.

5.12 Actifs disponibles à la vente

Les actifs non courants ou les groupes destinés à être cédés incluant des actifs et des passifs, sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente s'il est très probable qu'ils seront recouverts principalement par leur vente plutôt que par leur utilisation continue.

Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont généralement évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur sur un groupe destiné à être cédé est d'abord imputée au goodwill puis au prorata aux actifs et passifs restants, à l'exception des stocks, actifs financiers ou avantages du personnel qui continuent d'être évalués dans le respect des autres règles comptables de Cenergy Holdings. Les pertes de valeur sur le classement initial en actifs disponibles à la vente ainsi que les gains ou pertes découlant de la réévaluation sont comptabilisés au compte de résultat.

Une fois classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont plus amorties ou dépréciées ; les entités mises en équivalence ne sont plus mises en équivalence.

5.13 Dépréciation

A. Actifs financiers non dérivés

Les actifs financiers disponibles à la vente et les intérêts financiers dans des entités mises en équivalence sont évalués à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indicateurs objectifs de dépréciation de valeur.

Parmi ces indicateurs objectifs de dépréciation figurent :

- un défaut ou un retard de paiement de la part d'un créancier ;
- la restructuration d'un montant dû à Cenergy Holdings à des conditions qu'elle n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- des éléments indiquant que le créancier ou l'émetteur va faire faillite ;
- une évolution défavorable de la solvabilité de l'emprunteur ou de l'émetteur ;
- la disparation d'un marché actif pour un titre ; ou
- toute donnée observable indiquant qu'il existe une baisse quantifiable des flux de trésorerie escomptés d'un groupe d'actifs financiers.

Pour un investissement dans un titre de participation, la preuve objective de la dépréciation comprend une baisse significative ou prolongée de sa juste valeur en deçà de son coût. Le Groupe estime qu'une baisse de 20 % est significative et qu'une période de 9 mois est prolongée.

Actifs financiers évalués au coût amorti (créances commerciales et autres débiteurs)

Une perte de valeur est calculée comme la différence entre la valeur comptable d'un actif et la valeur

des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées en résultat et reflétées dans un compte de provision. Lorsque le Groupe estime qu'il n'y a pas de perspectives réalistes de recouvrement de l'actif, les montants correspondants sont radiés. Si le montant de la perte de valeur diminue par la suite et que la diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les pertes de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en reclassant les pertes accumulées dans la réserve de juste valeur en compte de résultat. Le montant reclassé est la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement en principal et amortissement) et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en compte de résultat. Si la juste valeur d'un titre de créance déprécié disponible à la vente augmente par la suite et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur ait été reconnue, la perte de valeur est reprise au compte de résultat ; sinon, elle est reprise dans les autres éléments du résultat global.

Entités mises en équivalence

Une perte de valeur à l'égard d'une entreprise mise en équivalence est mesurée en comparant la valeur recouvrable de l'investissement à sa valeur comptable. Une perte de valeur est comptabilisée en résultat et est reprise s'il y a eu une variation favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Les informations ci-dessus viendront compléter les états financiers à venir.

B. Actifs non financiers

À chaque date de clôture des états financiers, Cenergy Holdings examine les valeurs comptables de ses actifs non financiers (autres que les stocks et les passifs d'impôts différés), afin de déterminer toute indication de perte de valeur. Dans l'éventualité de l'existence d'une telle indication, le montant recouvrable de l'actif sera estimé. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Il conviendra, afin de procéder au test de dépréciation, que les actifs soient regroupés dans la plus petite catégorie d'actifs possible qui génère des rentrées de fonds provenant d'un usage permanent, lesquelles sont en grande partie indépendantes des rentrées de fonds d'autres actifs ou d'unités génératrices de revenus (UGT). Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises sera attribué aux UGT ou aux groupes d'UGT qui devraient tirer profit des synergies propres à ce regroupement.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est le montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, déduction faite du coût des ventes. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidé et elles sont d'abord appliquées en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction,

au prorata, des valeurs comptables des autres actifs de l'UGT.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, la valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

5.14 Locations

Les locations d'immobilisations corporelles, dans lesquelles Cenergy Holdings conserve une partie substantielle des risques et des profits de la détention, sont classées comme des contrats de location financement. L'actif loué est comptabilisé lors de la prise d'effet du bail au montant le plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur de l'actif immobilisé et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les dettes de location sont reconnues initialement pour le même montant. La réduction du passif du bail est comptabilisée selon le taux d'intérêt effectif. Les immobilisations corporelles reprises sous le contrat de bail sont amorties sur la période la plus courte entre leur durée de vie d'utilisation et la durée de leur location. Cependant, s'il est raisonnablement certain que le locataire obtiendra la propriété de l'actif à la fin de la durée du bail, alors l'actif est amorti sur sa durée de vie d'utilisation prévue.

Les contrats de location, dans lesquels le bailleur conserve l'essentiel des risques et des bénéfices de la détention, sont classés comme des contrats de location simple. Les charges de location dans le cadre de ces contrats de location simple sont imputées aux résultats de manière linéaire sur toute la durée du bail.

5.15 Instruments financiers

Cenergy Holdings classe les actifs financiers non dérivés dans les catégories suivantes: « Actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat », « Trésorerie et créances », « Actifs financiers disponibles à la vente ».

(a) Actifs et passifs financiers non dérivés - comptabilisation initiale et décomptabilisation

Cenergy Holdings comptabilise initialement les prêts et créances à la date de leur émission. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction.

Cenergy Holdings décomptabilise un actif financier dès lors que les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou que Cenergy Holdings transfère ces droits aux flux de trésorerie dans le cadre d'une transaction qui se traduit par le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou que Cenergy Holdings ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et bénéfices inhérents à la propriété et ne conserve pas non plus le contrôle de l'actif transféré.

Cenergy Holdings décomptabilise un passif financier dès lors que ses obligations contractuelles sont supprimées, annulées ou échues.

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière uniquement lorsque Cenergy Holdings a juridiquement le droit de compenser ces montants et entend les régler sur une base nette, ou réaliser l'actif et liquider le passif simultanément.

(b) Actifs financiers non dérivés – évaluation

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un actif financier est qualifié d'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé en tant qu'actif détenu à des fins de transactions ou a été désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations inhérentes, y compris le revenu d'intérêt ou le revenu des dividendes, sont comptabilisées au compte de résultat.

Créances commerciales et autres débiteurs diminués des pertes de valeur

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ces comptes incluent la trésorerie disponible, les comptes à vue et les investissements à court terme (jusqu'à 3 mois) très liquides et à faible risque.

Actifs financiers disponibles à la vente

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des frais de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations inhérentes, autres que les pertes de valeur les différences de change sur les instruments de dette, sont comptabilisées dans les Autres éléments du résultat global et cumulées dans la réserve de "Juste valeur". Lorsque ces actifs sont décomptabilisés, les gains ou les pertes cumulés en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

(c) Passifs financiers non dérivés - évaluation

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts et les prêts et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, déduction faite des frais de transaction. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

5.16 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Cenergy Holdings détient des instruments financiers dérivés destinés à des fins de couverture de la juste valeur ou des couvertures de flux de trésorerie. Les instruments dérivés sont utilisés pour couvrir les risques découlant des variations des prix des métaux, les fluctuations des taux de change et les variations des taux d'intérêt des emprunts du groupe.

Les instruments dérivés sont évalués initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations inhérentes sont généralement comptabilisées en compte de résultat, à moins que l'instrument financier ne soit constaté comme couverture de flux de trésorerie.

Couverture de la juste valeur

Les instruments dérivés sont répertoriés comme instruments de couverture de la juste valeur quand l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier est couverte.

Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont reconnues dans le Compte de résultat consolidé, tout comme les variations de la juste valeur des actifs ou passifs couverts attribuables aux risques couverts.

Couverture des flux de trésorerie

La quote-part effective de la variation de la juste valeur d'un instrument dérivé, désignée comme couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée en "Réserve de couverture". Toute partie inefficace est immédiatement reconnue dans les comptes de résultat.

Le montant cumulé dans les "Réserve de couverture" est reporté dans les comptes de résultats quand l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

Lorsqu'un élément couvert arrive à échéance ou est vendu, ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères en matière de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les bénéfices et les pertes agrégés aux "Capitaux propres" sont conservés sous la forme d'une réserve et reportés au résultat lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte. Dans le cas d'une opération de couverture portant sur une transaction future prévue qui n'a plus vocation à avoir lieu, les bénéfices et les pertes agrégés aux Capitaux propres sont reportés au compte de résultat.

Cenergy Holdings évalue régulièrement l'efficacité des couvertures de flux de trésorerie.

5.17 Capital social

Les capitaux propres se composent des actions ordinaires.

Les coûts supplémentaires directement imputables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés comme déduction des capitaux propres. L'impôt sur le revenu lié aux coûts d'opération d'une transaction liée aux capitaux propres est comptabilisé conformément à la norme IAS 12 (v. note 5.7).

5.18 Provisions

Les provisions sont évaluées en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'obligation.

Des provisions sont enregistrées dans les cas suivants:

- (a) Il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- (b) Il est probable qu'un paiement soit effectué pour régler l'obligation.
- (c) Le montant du paiement en question peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour affaires en attente de décision judiciaire sont comptabilisées lorsque les probabilités qu'une obligation concernant ce litige existe sont élevées et qu'un paiement est probable selon l'évaluation faite par un tiers.

Les provisions pour assurance de garantie sont comptabilisées lorsque le produit est vendu et conformément à l'expérience historique (probabilité selon laquelle les produits vendus sont

susceptibles de devoir être remplacés). L'estimation initiale des coûts liés à la garantie est revue tous les ans.

Les provisions pour restructuration sont comptabilisées uniquement lorsque Cenergy Holdings a une obligation implicite, ce qui est le cas lorsqu'un plan formel détaillé identifie l'activité ou la part d'activité concernée, le site et le nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des coûts associés, et un calendrier adéquat, et les employés touchés sont notifiés des principales caractéristiques du plan.

Une provision pour contrats déficitaires est évaluée à la valeur actuelle de ce qui est inférieur : le coût attendu de la résiliation d'un contrat et le coût net attendu de la poursuite de l'exécution du contrat. Avant d'établir la provision, Cenergy Holdings comptabilise toute perte de valeur des actifs associés au contrat.

Les actifs et passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

5.19 Résultat par action

Cenergy Holdings présente un résultat par action simple et un résultat par action dilué. Le résultat par action simple est calculé en divisant le résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à chaque période.

Le résultat par action dilué est défini en corrigeant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de l'impact d'une éventuelle conversion de toutes les obligations convertibles et stock-options distribuées au personnel.

5.20 Nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations

Certaines nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations ont été émises qui sont obligatoires pour les périodes commençant durant l'exercice en cours et les exercices à venir. L'évaluation de Cenergy Holdings de l'impact de ces nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations est donnée ci-dessous.

Normes et interprétations applicables pour l'exercice en cours:

IAS 7 (Amendement) « Initiative concernant les informations à fournir » :

Cet amendement requiert des entités qu'elles fournissent des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs suite à leurs activités de financement. Des publications supplémentaires ont été faites dans le cadre de ces amendements. Cenergy Holdings a ajouté un tableau des prêts et contrats de location-financement qui sont la principale ligne incluse aux activités de financement (v. Note 27).

IAS 12 (Amendement) « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes »

Cet amendement clarifie la comptabilité d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes sur des instruments d'emprunts évalués à la juste valeur. L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur l'information financière consolidée de Cenergy Holdings.

Améliorations annuelles du cycle IFRS 2014-2016 :

Ces améliorations comprennent les amendements suivants:

IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». Clarification du champ d'application des dispositions relatives aux informations à fournir concernant l'IFRS 12.

L'adoption de cet amendement n'a pas eu d'impact significatif sur l'information financière consolidée de Cenergy Holdings.

Normes et Interprétations pour les exercices ultérieurs

IFRS 9 « Instruments financiers » et les amendements liés à IFRS 9 et IFRS 7 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018)

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié en juillet 2014 la version finale de la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

IFRS 9 est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018, avec possibilité d'adoption à la première heure. Cenergy Holdings appliquera IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

a. Classification – actifs financiers:

IFRS 9 contient une nouvelle classification et approche d'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique de l'entité en matière de gestion des actifs financiers, ainsi que les caractéristiques de leur flux de trésorerie.

IFRS 9 contient trois principales catégories de classification d'actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, et à la juste valeur par le biais du résultat net. La norme élimine les catégories existantes sous IAS 39 suivantes : placements détenus jusqu'à l'échéance ; prêts, dettes et créances ; actifs financiers disponibles à la vente.

Sous IFRS 9, les dérivés incorporés dans des contrats dont l'hôte est un actif financier dans le champ d'application de la norme, ne seront jamais divisés. À la place, l'instrument financier hybride sera évalué dans son intégralité en vue de sa classification.

Sur la base de son analyse préliminaire, Cenergy Holdings ne s'attend pas à ce que les exigences en matière de nouvelle classification aient un impact significatif sur sa comptabilisation des créances commerciales, emprunts et placements dans des instruments de capitaux propres qui sont gérés à la juste valeur. Au 31 décembre 2017, Cenergy Holdings détenait des placements dans des instruments de capitaux propres classifiés comme disponibles à la vente dont la juste valeur s'élevait à 4,7 millions d'euros qui, au titre d'IFRS 9, seront classés comme placements évalués à la juste valeur par le biais des 'autres éléments du résultat global'. De ce fait, l'ensemble des pertes et profits liés à la variation de juste valeur seront rapportés dans les 'autres éléments du résultat global'. Aucune perte de valeur ne pourra être reconnue en résultat et aucun profit ou perte ne pourra être reclassé en résultat en cas de cession.

b. Dépréciation – actifs financier et actifs sur contrat :

IFRS 9 remplace le modèle "des pertes encourues" de l'IAS 39 par un modèle prospectif : le modèle des « pertes de crédit attendues ». Ce modèle exige des jugements considérables quant aux modalités selon lesquelles les facteurs économiques affectent les pertes de crédit attendues qui seront déterminées sur la base de pondérations probabilistes. Le nouveau modèle de dépréciation sera d'application sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres, et des actifs de contrats.

Sous IFRS 9, la correction de valeur pour perte sera mesurée selon une des deux bases suivantes :

- les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. Ce sont les pertes de crédit résultant des cas de défaillance dont un instrument financier pourrait faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture, et
- les pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ce sont les pertes de crédit attendues qui résultent de tous les cas possibles de défaillance sur toute la durée de vie attendue de l'instrument financier.

L'évaluation de pertes de crédit attendues sur la durée de vie s'applique quand, à la date de clôture, le risque de crédit d'un actif financier a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation

initiale. L'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie s'applique quand ce n'est pas le cas. Une entité peut déterminer que le risque crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative si l'actif présente un risque crédit faible à la date de clôture. Par contre, l'évaluation de pertes de crédit attendues sur la durée de vie s'applique toujours pour les créances commerciales et les actifs sur contrats sans composante de financement importante. Cenergy Holdings a choisi d'également appliquer cette politique aux créances commerciales et aux actifs sur contrats à composante de financement importante.

c. Classification - Passifs financiers :

Il n'y aura pas d'impact sur la comptabilisation des passifs financiers de Cenergy Holdings car les nouvelles exigences affectent uniquement la comptabilité des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et le groupe ne dispose pas de passif de ce type. Les règles de décomptabilisation sont transférées de l'IAS 39 « Instruments financiers » : la comptabilisation et l'évaluation n'ont pas changé.

d. Comptabilité de couverture :

IFRS 9 exige que Cenergy Holdings s'assure que les relations de couverture soient alignées sur les objectifs et la stratégie de gestion de risque de Cenergy Holdings et applique une approche plus qualitative et prospective pour aborder l'évaluation de l'efficacité de couverture. IFRS 9 introduit également de nouvelles contraintes concernant le rééquilibrage des relations de couverture et l'interdiction de l'arrêt volontaire de la comptabilité de couverture. Sous le nouveau modèle, il est possible qu'un plus grand nombre de stratégies de gestion de risques, particulièrement celles impliquant la couverture d'une composante de risque (autre que le risque de change) d'un élément non financier, seront susceptibles de qualifier comme comptabilité de couverture.

Cenergy Holdings utilise des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie résultant des fluctuations de taux de change relatives aux dettes, créances, ventes et achats de stocks en devises.

Sous IAS 39, pour toutes les couvertures de flux de trésorerie, les montants accumulés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie sont reclassés en résultat net comme ajustement de reclassification dans la même période où les flux couverts affectent le résultat net. Toutefois, sous IFRS 9, pour les couvertures de flux de trésorerie relatifs au risque de change associé aux achats prévus d'actifs non financiers, les montants accumulés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie et le coût de la réserve de couverture seront inclus directement dans le coût initial de l'actif non financier quand celui-ci est comptabilisé.

Cenergy Holdings a choisi de ne pas adopter les dispositions d'IFRS 9 sur la comptabilité de couverture et poursuivra l'application d'IAS 39. Plus d'informations sur la politique de comptabilité courante sont fournies au paragraphe 5.16.

e. Informations à fournir:

IFRS 9 requiert des informations à fournir étendues, en particulier concernant la comptabilisation des instruments de couverture, le risque de crédit et les pertes de crédit attendues. L'évaluation préliminaire de Cenergy Holdings contenait une analyse visant à identifier les lacunes dans les données des procédures actuelles et Cenergy Holdings a l'intention d'implémenter les changements de système et de contrôles qu'elle estime nécessaires afin de capter les données nécessaires.

f. Transition :

Les changements de méthodes comptables résultant de l'adoption d'IFRS 9 seront de manière générale appliqués de manière rétrospective, à l'exception des éléments décrits ci-dessous:

- Cenergy Holdings considère profiter de l'exemption qui lui permet de ne pas retraiter les informations comparatives des périodes précédentes concernant le classement et les changements d'évaluation (dépréciation comprise). Les différences dans les valeurs comptables des actifs financiers et des passifs financiers résultant de l'adoption de la norme

IFRS 9 seront en règle générale comptabilisées dans les résultats non distribués et les réserves au 1^{er} janvier 2018.

- Les appréciations suivantes doivent être réalisées sur base des faits et circonstances qui existent à la date d'application initiale :
 - détermination du modèle économique de l'entité dans lequel l'actif financier est détenu;
 - désignation et révocation des désignations précédentes de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ;
 - désignation de certains placements dans des instruments de capitaux propres non détenus à des fins de transaction à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Impact estimé de l'adoption d'IFRS 9 : au cours de 2017, Cenergy Holdings a évalué les effets d'IFRS 9 et a conclu que ceux-ci ne seront pas significatifs. En particulier, en 2018, Cenergy Holdings devra procéder aux ajustements suivants en vue de l'adoption d'IFRS 9 : Le montant des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018 sera diminué de 0.9 million d'euros, principalement dû à l'impact de la mise en oeuvre du modèle «expected credit loss» (ECL) pour le calcul de la perte de valeur sur les actifs financiers et les actifs sur contrats.

Il n'y aura pas d'effet sur la dette ou sur les flux de trésorerie prévus pour les activités d'exploitation. L'impact estimé de l'adoption de ces normes sur les capitaux propres de Cenergy Holdings à compter du 1^{er} janvier 2018 s'appuie sur l'évaluation entreprise à ce jour et est résumé ci-dessus.

Les impacts courants de l'adoption des normes au 1^{er} janvier 2018 peuvent changer parce que :

- Cenergy Holdings n'a pas finalisé les tests d'évaluation des contrôles sur ses nouveaux systèmes informatiques, et
- les nouvelles politiques de comptabilisation sont susceptibles d'être modifiées jusqu'au moment où Cenergy Holdings présentera ses premiers états financiers incluant la date d'application initiale.

IFRS 16 « Contrats de location-financement »

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019).

IFRS 16 remplace les directives existantes en matière de location, incluant les normes IAS 17 Contrats de location, IFRIC 4 qui détermine si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de locations simples et SIC 27 Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location.

Cette norme est applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise pour les entités qui appliquent IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients au moment de ou avant la date initiale de l'application d'IFRS 16.

IFRS 16 introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location à l'état de la situation financière par le preneur. Un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et une obligation locative représentant son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Il existe des options d'exemption pour les locations à court terme et les locations dont l'actif sous-jacent a une faible valeur. La comptabilité du bailleur demeure similaire à la norme courante, ce qui signifie que les bailleurs continuent de classer les locations en tant que locations-financements ou locations simples.

Cenergy Holdings étudie actuellement l'impact potentiel de l'adoption de la norme sur ces états financiers consolidés. L'impact effectif de la mise en oeuvre d'IFRS 16 sur les états financiers à la période d'application initiale dépendra des conditions économiques futures, c'est-à-dire, du taux d'emprunt de Cenergy Holdings au 1^{er} janvier 2019, de la composition du portefeuille de contrats de location de Cenergy Holdings à cette date, de la toute dernière évaluation de Cenergy Holdings quant à la question de savoir si elle exercera les options de renouvellement de contrats de location dont elle dispose, et de la mesure dans laquelle Cenergy Holdings choisira d'utiliser des mesures pratiques optionnelles et les exemptions de comptabilisation.

Jusqu'à présent, l'impact le plus significatif identifié est que Cenergy Holdings comptabilise de nouveaux actifs et obligations (actuellement des contrats de location simple). En outre, la nature des frais relatifs à ces contrats de location sera modifiée car l'introduction d'IFRS 16 a pour effet que la charge de location simple comptabilisée sur une base linéaire sera remplacée par une charge d'amortissement d'actifs liés au droit d'utilisation et une charge d'intérêt sur les obligations locatives. Cenergy Holdings évalue actuellement la mise en œuvre et l'impact de l'adoption de cette nouvelle norme. Aucun impact matériel n'est à prévoir concernant les contrats de location-financement. Veuillez consulter la note 32 afin d'obtenir un récapitulatif des contrats de location opérationnels.

Sur base d'une évaluation initiale basée sur les conditions actuelles, les amendements suivants ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Cenergy Holdings:

IFRS 2 (Amendement) « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions »

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018).

L'amendement clarifie la base d'évaluation pour des paiements fondés sur des actions et réglés en trésorerie, ainsi que la comptabilisation d'une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instrument de capitaux propres. L'amendement introduit également une exception aux principes de l'IFRS 2 qui requiert qu'une transaction soit traitée comme si elle était réglée en intégralité par des instruments de capitaux propres, quand un employeur retient à la source correspondant à l'obligation fiscale de l'employé liée à un paiement fondé sur des actions et paie ce montant aux autorités fiscales.

Améliorations annuelles du cycle IFRS 2014-2016 :

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018)

Ces améliorations comprennent les trois amendements suivants :

- IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS ». Suppression des exemptions à court terme pour les nouveaux adoptants.
- IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ». Evaluation des participations dans des entreprises associées et des co-entreprises à la juste valeur par le biais du résultat net par investissement.

IFRIC Interprétation 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018)

L'interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui incluent l'encaissement d'un paiement anticipé en monnaies étrangères.

IAS 40 (Amendements) « Transferts d'immeubles de placement »

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018)

L'amendement clarifie l'application du paragraphe 57 de l'IAS 40 Immeubles de Placement, et donne des directives concernant les transferts vers ou depuis la catégorie "immeubles de placement".

IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)

L'Interprétation traite de la comptabilisation de l'impôt sur le revenu lorsque le traitement fiscal implique une incertitude qui affecte l'application d'IAS 12. L'Interprétation fournit des directives sur la question de savoir si les traitements fiscaux doivent être considérés au cas par cas ou s'ils doivent plutôt être regroupés, sur le contrôle par les autorités fiscales, la méthode adéquate pour refléter l'incertitude et la comptabilisation des changements dans les faits et les circonstances. Cette Interprétation n'a pas encore été adoptée au niveau européen.

IFRS 9 (Amendements) « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative ».

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)

L'amendement permet aux instruments financiers, contenant une clause de paiement anticipé qui permet ou exige d'une partie au contrat de verser ou de recevoir une compensation raisonnable au titre de la résiliation anticipée du contrat (de sorte que, du point de vue du détenteur de l'actif, il peut y avoir une « compensation négative »), d'être comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

IAS 28 (Amendements) « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)

Les amendements portent sur la question de savoir si IFRS 9, IAS 28 ou une combinaison des ces deux normes doit régir l'évaluation, notamment celle relative à la dépréciation, des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise. Les amendements précisent qu'une entité doit appliquer IFRS 9, Instruments financiers, avant d'appliquer IAS 28, aux intérêts à long terme auxquels la méthode de la mise en équivalence n'est pas appliquée. En appliquant IFRS 9, l'entité ne doit pas tenir compte des ajustements de la valeur comptable des intérêts à long terme découlant de l'application d'IAS 28. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen.

IAS 19 (Amendement) « Modification, réduction ou liquidation de régime »

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)

Si une modification, une réduction ou une liquidation de régime survient, il est obligatoire pour les entités que le coût des services rendus et les intérêts nets pour la période qui suit la réévaluation soient déterminés à l'aide des hypothèses utilisées pour la réévaluation. Les amendements précisent également l'effet d'une modification, d'une réduction ou d'une liquidation de régime sur les exigences relatives au plafond de l'actif. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen.

IFRS 10 (Amendement) « États financiers consolidés » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise »

(En décembre 2015, l'IASB a reporté à une date indéterminée l'entrée en vigueur de cet amendement, dans l'attente du résultat de son projet de recherche sur la méthode de comptabilisation par mise en équivalence).

Les amendements réduisent les discordances reconnues entre les exigences d'IFRS 10 et celles d'IAS 28 dans le traitement de la vente ou de l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Un résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés au niveau européen.

Améliorations annuelles du cycle IFRS 2015-2017 :

(applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019)

Ces améliorations n'ont pas encore été adoptées au niveau européen.

IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et « IFRS 11 « Partenariats » :

Les amendements de l'IFRS 3 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une opération jointe, elle réévalue toutes les participations précédemment détenues dans cette entreprise. Les amendements de l'IFRS 11 précisent que lorsqu'une entité obtient le contrôle d'une entreprise qui est une opération jointe, elle ne réévalue pas les participations précédemment détenues dans cette entreprise.

IAS 12 « Impôts sur le résultat » :

Les amendements précisent que les conséquences fiscales de paiements sur les instruments financiers classés en capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction de la question de savoir où les opérations ou faits passés ayant généré des profits distribuables ont été reconnus.

IAS 23 « Coûts d'emprunt » :

Les amendements précisent le paragraphe 14 de la norme où, lorsqu'un actif qualifié est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue et que l'emprunt connexe à cet actif qualifié demeure dû, cet emprunt doit être traité en tant que fonds empruntés de façon générale.

L'IASB a publié des amendements au cadre conceptuel dans les normes IFRS le 29 mars 2018. Ces amendements doivent encore être pris en compte.

5.21 Retraitement des chiffres comparatifs

Les montants comparés des lignes « Produits de nouveaux emprunts » et « Remboursement d'emprunts » dans l'état consolidé des flux de trésorerie ont été retraités afin d'être directement comparables à ceux de l'année courante et de respecter les exigences d'IAS 7.22 et IAS 7.23. L'effet net de ce retraitement sur les flux nets de liquidités d'activités de financement est nul.

6. Changement de méthode comptable

Cenergy Holdings a adopté à la première heure la norme IFRS 15 'Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients', avec date de première mise en œuvre le 1^{er} janvier 2017. Par conséquent, le Groupe a modifié sa règle comptable en matière de comptabilisation des produits, comme détaillée ci-dessous.

Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé, c'est-à-dire en reconnaissant l'effet cumulé de la mise en œuvre initiale de l'IFRS 15 en tant qu'ajustement du solde à l'ouverture des capitaux propres, au 1er janvier 2017. Par conséquent, l'information comparative n'est pas retraitée et est toujours rapportée conformément aux IAS 18 et 11. Le détail des changements significatifs et de l'impact quantitatif des changements est présenté ci-dessous.

A. Production de produits personnalisés

Par le passé, les filiales de Cenergy Holdings comptabilisaient le produit de tous les contrats n'entrant pas dans la définition d'un contrat de construction sous IAS 11 lorsque les risques et avantages significatifs de la propriété avaient été transférés au client. Le moment du transfert des risques et des avantages variaient selon les termes propres à chaque contrat de vente. Le transfert survenait généralement lorsque le produit était livré au client. Toutefois, pour certaines expéditions internationales, le transfert des risques et avantages survenait - selon les incoterms - lorsque les marchandises étaient chargées sur le bateau ou un autre véhicule de livraison, au port du vendeur. Selon IFRS 15, le groupe reconnaît le produit lorsque le client obtient le contrôle du produit. Au titre de contrats portant sur les produits personnalisés de tubes d'acier et de câbles destinés à l'usage exclusif de certains clients, le client contrôle l'intégralité des travaux en cours, au fur et à mesure que les tubes d'acier ou les câbles sont produits, tandis qu'il existe un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par les filiales de Cenergy Holdings.

Par conséquent, pour ce type de contrats, le produit est dorénavant comptabilisé progressivement sur la base de la quantité des produits fabriqués et testés par comparaison à la quantité totale à produire, conformément au contrat, ou bien sur la base de l'évaluation des résultats atteints.

Au titre d'autres contrats avec des clients ne portant pas sur des produits personnalisés, ceux-ci ne prennent le contrôle du produit que lorsque celui-ci est achevé, puisque ces produits sont considérés comme des matières premières. Ainsi, le Groupe continue de comptabiliser le produit de ces contrats de la même manière, selon IAS 18, puisque le moment du transfert du contrôle survient essentiellement en même temps que celui du transfert des risques et avantages.

L'adoption d'IFRS 15 n'avait pas d'impact sur la comptabilisation du produit des projets clés en main du segment des câbles qui, auparavant, entraient dans la définition d'un contrat de construction sous IAS 11. Le traitement comptable du produit sur base d'IAS 11 pour ce type de contrat était déjà en grande partie conforme à la nouvelle norme.

B. Coûts contractuels

Selon IFRS 15, les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats avec des clients et les coûts encourus au titre de l'exécution des contrats conclus avec les clients directement associés aux contrats sont comptabilisés en tant qu'actifs, s'il est estimé que ces coûts sont recouvrables. Les coûts marginaux

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

liés à l'obtention de contrats sont les coûts encourus afin d'obtenir un contrat et qui n'auraient pas été encourus si le contrat n'avait pas été obtenu. Les coûts marginaux liés à l'obtention de contrats sont comptabilisés en tant que dépenses au moment où ils sont encourus, si le délai d'amortissement des actifs est égal ou inférieur à un an.

Les coûts contractuels peuvent inclure les frais de commission payés aux intermédiaires au titre de l'obtention de contrats, le matériel utilisé afin d'effectuer les tests nécessaires à la production ou les coûts d'assurance. Auparavant, ces coûts étaient comptabilisés au moment où ils étaient encourus ou bien sur une base de comptabilité d'exercice.

C. Identification des obligations de prestation

Au titre des directives et des exigences d'IFRS 15, le transport des produits a été identifié comme étant une obligation de performance séparée.

D. Impacts sur les états financiers

Les tableaux suivants résument les impacts de l'adoption d'IFRS 15 sur les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017:

i. Etat consolidé de la situation financière

31 décembre 2017	Impact des changements de méthodes comptables		
	Soldes rapportés	Ajustements	Soldes sans adoption d'IFRS 15
<i>Montants en milliers d'euro</i>			
ACTIFS			
Actifs non courants			
Actifs d'impôts différés	147	181	328
Autres	427.418	-	427.418
	427.565	181	427.747
Actifs Courants			
Stocks	186.251	33.558	219.809
Créances commerciales et autres débiteurs	138.267	26.758	165.024
Actifs sur contrats	65.166	-65.166	-
Coûts du contrat	1.211	-1.211	-
Autres	71.303	-	71.303
	462.197	-6.061	456.137
Total actifs	889.763	-5.880	883.883
Capitaux propres			
Réserves	35.591	43	35.634
Résultats non distribués	-12.150	-3.664	-15.814
Autres	176.780	-	176.780
Total des Capitaux propres	200.222	-3.621	196.601
Passifs non courants			
Passifs d'impôt non courant	21.989	-1.135	20.854
Autres	111.935	-	111.935
	133.924	-1.135	132.789
Passifs courants			
Dettes commerciales et autres créditeurs	186.915	3.600	190.516
Passif sur contrats	4.724	-4.724	-
Autres	363.978	-	363.978
	555.617	-1.124	554.494
Total des capitaux propres et passifs	889.763	-5.880	883.883

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

ii. Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global

Pour l'année terminée le 31 décembre 2017	Impact des changements de méthodes comptables		
	Soldes rapportés	Ajustements	Soldes sans adoption d'IFRS 15
<i>Montants en milliers d'euro</i>			
Produits	758.318	-38.722	719.596
Coût des ventes	-699.562	33.581	-665.982
Marge brute	58.756	-5.142	53.614
Autres produits	5.347	-	5.347
Frais de commercialisation et de distribution	-12.901	-	-12.901
Charges administratives	-18.635	-	-18.635
Autres Charges	-10.771	-	-10.771
Résultat opérationnel	21.796	-5.142	16.654
Résultat financier net	-32.946	-	-32.946
Part du bénéfice / (perte) des entités mises en équivalence, net d'impôt	541	-	541
Résultat avant impôt	-10.610	-5.142	-15.751
Impôt sur le résultat	5.834	1.363	7.198
Résultat de l'exercice	-4.775	-3.778	-8.554
Autres éléments du résultat global après impôts	-1.350	43	-1.307
Résultat global total après impôts	-6.125	-3.736	-9.861

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

iii. Etat consolidé des flux de trésorerie

Pour l'année terminée le 31 décembre 2017	Impact des changements de méthodes comptables		
<i>Montants en milliers d'euro</i>	Soldes rapportés	Ajustements	Soldes sans adoption d'IFRS 15
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles			
Résultat de l'exercice	-4.775	-3.778	-8.554
<i>Ajustement pour:</i>			
- Impôt sur le résultat	-5.834	-1.363	-7.198
- Autres	66.635	-	66.635
	56.025	-5.142	50.883
Changements dans:			
- Stocks	14.022	-33.558	-19.536
- Créances commerciales et autres débiteurs	23.922	-13.633	10,289
- Fournisseurs et autres créditeurs	12.696	-3.265	9.431
- Actifs sur contrats	-52.041	52.041	-
- Passifs sur contrats	-2.346	2.346	-
- Coûts du contrat	1.211	-1.211	-
- Autres	-30.173	-	-30.173
Trésorerie nette provenant des/(-) affectée aux activités opérationnelles	20.903	-	20.903
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement	-20.231	-	-20.231
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement	-1.491	-	-1.491
Diminution nette (-)/augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-818	-	-818
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	71.329	-	71.329
Effets des variations dans les cours de change sur la trésorerie détenue	-1.068	-	-1.068
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	69.443	-	69.443

7. Transaction sous contrôle commun

Le 14 décembre 2016, Cenergy Holdings S.A. a annoncé la réalisation de la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings S.A. des sociétés grecques cotées Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (collectivement désignées ci-après « les sociétés absorbées »).

La transaction a été approuvée par les actionnaires de la Société le 7 décembre 2016 et par les actionnaires de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme et Corinth Pipeworks Holdings S.A. le 8 décembre 2016. Le 14 décembre 2016, la fusion transfrontalière est devenue effective d'un point de vue juridique, en Belgique comme en Grèce. Le 8 décembre 2016, la Société a donc pris le contrôle des filiales des sociétés absorbées.

Le 21 décembre 2016, la négociation de ses actions a débuté sur Euronext Bruxelles et à la Bourse d'Athènes.

La fusion a permis aux filiales de Cenergy Holdings de grouper leur levier financier et leur couverture commerciale, procurant ainsi aux sociétés industrielles sous-jacentes un parrainage solide et une référence fiable lorsqu'elles soumissionnent pour des projets internationaux exigeants ou cherchent à obtenir des accès au financement international restreint. En tant que société cotée, tant à Bruxelles qu'à Athènes, la Société offre à la communauté internationale des investisseurs l'opportunité d'investir dans un secteur d'activités prometteur dans des conditions de plus grande visibilité et de contrôle. La capacité de la Société à accéder aux marchés financiers internationaux contribuera à consolider les réalisations des sociétés industrielles grecques sous-jacentes et à garantir l'emploi à long terme pour leur main-d'œuvre hautement qualifiée, à soutenir leur compétitivité et confirmer leurs perspectives de développement et d'investissement.

Le regroupement d'entreprises entre Cenergy Holdings, Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme et Corinth Pipeworks Holdings S.A. remplit les conditions d'une transaction sous contrôle commun puisque la totalité des entités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie (Viohalco), tant avant qu'après le regroupement, et ce contrôle n'est pas temporaire.

Avant le regroupement d'entreprises, Viohalco contrôlait la totalité des entités se regroupant puisqu'elle contrôlait 99,84 % des droits de vote de la Société, 74,48 % des droits de vote de Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (1,95 % directement et 72,53 % par le biais de sa filiale Halcor S.A.) et 85,89 % des droits de vote de Corinth Pipeworks Holdings S.A. Depuis l'achèvement du regroupement d'entreprises, Viohalco contrôle 81,93 % des droits de vote (56,77 % directement et 25,16 % par le biais de sa filiale Halcor S.A.).

Tous les actifs et passifs des sociétés absorbées ayant été intégrés à leur valeur comptable et l'augmentation du capital social résultant de la fusion étant équivalent à la somme du capital social de Cenergy Holdings et des entités absorbées, il n'y a pas eu de différences à comptabiliser dans les capitaux propres.

En raison de ce qui précède et aux fins de fournir des informations financières pertinentes, significatives et fiables, les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont présentés comme si la fusion transfrontalière avait eu lieu avant le début de la première période présentée dans lesdits états financiers (à savoir, avant le 1^{er} janvier 2015). Ainsi, les

résultats opérationnels incluent les résultats combinés de ces entités auparavant distinctes dans le rapport annuel 2016. En éliminant les effets des transactions intersociétés dans le calcul des résultats opérationnels pour la période précédant le regroupement, ces résultats sont présentés sensiblement de la même façon que les résultats opérationnels de la période suivant la date de la fusion. Les effets des transactions inter-sociétés sur les actifs courants, les passifs courants, les produits et les coûts des ventes pour les périodes présentées et sur les résultats non distribués au début des périodes présentées sont également éliminés.

Le choix de la politique décrite ci-dessus a été fait sur la base de positions officielles d'autres organismes de normalisation comptable qui utilisent un cadre conceptuel pour développer leurs normes comptables similaires aux normes IFRS (notamment la norme SFAS 141, D.12), la littérature comptable et les pratiques admises du secteur d'activité.

8. Segments opérationnels

A. Base de la division en segments

Cenergy Holdings se divise en 2 segments à présenter :

- Câbles,
- Tubes d'acier.

En termes de gestion, Cenergy Holdings est composée de deux principaux segments stratégiques qui opèrent au sein de secteurs différents. Ces segments offrent différents produits et services, et sont gérés séparément en raison du fait qu'ils requièrent des stratégies marketing et technologiques différentes.

Une telle organisation structurelle est déterminée par la nature des risques et des rendements liés à chaque segment opérationnel. Elle s'appuie sur la structure de direction, ainsi que sur le système de reporting interne. Elle représente la base selon laquelle Cenergy Holdings communique ses informations par segments.

L'analyse des segments présentée dans les présents États financiers consolidés est le reflet des activités analysées par secteur d'activité. C'est la façon dont le principal décideur opérationnel de Cenergy Holdings examine régulièrement les résultats opérationnels du groupe afin d'allouer des ressources aux segments et d'évaluer leurs performances.

Voici une brève description des segments:

Câbles : Hellenic Cables, ses filiales, et Icme Ecab constituent un des plus gros producteurs de câbles en Europe, fabriquant des câbles électriques, de télécommunication et sous-marins, ainsi que des fils émaillés et des composés.

Tubes d'acier : Corinth Pipeworks produit des tubes d'acier destinés au transport de gaz naturel, de pétrole et d'eau, ainsi que des profilés d'acier creux utilisés dans les projets de construction.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Autres activités : Le segment inclut d'autres activités de la société de portefeuille et de la filiale VET S.A. - qui ne détient que des biens de placement - qui n'ont trait ni au segment des tubes d'acier ni à celui des câbles.

Cenergy Holdings a revu la composition de ses segments à présenter et les activités de la filiale VET S.A., auparavant présentées sous « Tubes d'acier », sont dorénavant présentées dans le segment « Autres activités » puisque la filiale est à présent inactive et n'est pas active dans le segment des tubes d'acier. Ainsi, Cenergy Holdings a retraité l'information du segment opérationnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Les transferts et les transactions entre segments s'effectuent selon les modalités et conditions commerciales réelles, en vertu des dispositions applicables aux transactions avec des parties tierces.

B. Informations sur les segments soumis à compte rendu et réconciliation avec les mesures IFRS

Les renseignements fournis dans les tableaux ci-dessous proviennent directement du système de reporting financier interne utilisé par le Conseil d'administration (c'est-à-dire, par les principaux décideurs opérationnels) en vue de surveiller et d'évaluer séparément les performances des segments opérationnels.

Les tableaux ci-dessous compilent les renseignements relatifs aux résultats des segments soumis à compte rendu, ainsi que des éléments d'actif et de passif aux 31 décembre 2017 et 2016 et pour les exercices clôturés à ces dates.

2017 <i>Montants en milliers d'euro</i>	Segments à signaler			Total
	Câbles	Tubes d'acier	Autres activités	
Produits par secteur d'activité	617.879	407.168	155	1.025.201
Produits entre secteurs	-195.508	-71.376	-	-266.883
Produits par secteur après élimination des produits entre secteurs	422.371	335.792	155	758.318
Marge brute	31.881	26.870	5	58.756
Résultat opérationnel	16.684	6.803	-1.691	21.796
Produits financiers	655	94	-	749
Charges financières	-22.700	-10.977	-17	-33.694
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôts	-	425	116	541
Résultat avant impôt	-5.361	-3.656	-1.592	-10.610
Impôts sur le résultat	522	5.250	63	5.834
Résultat net	-4.839	1.594	-1.530	-4.775
Pertes de valeur et amortissements	-13.642	-9.148	-303	-23.094
Actifs par secteur d'activité	441.276	432.635	15.852	889.763
Entités mises en équivalence	-	12.723	289	13.012
Passifs par secteur d'activité	402.937	285.386	1.219	689.541
Dépenses en capital	17.762	3.191	-	20.954

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

2016 <i>Montants en milliers d'euro</i>	Segments à signaler			Total
	Câbles	Tubes d'acier	Autres Activités	
Chiffre d'affaires par segment d'activité	557.978	388.717	-	946.694
Chiffre d'affaires entre segments	-168.417	-86.502	-	-254.919
Chiffre d'affaires par segment après élimination du chiffre d'affaires intra-segments	389.560	302.215	-	691.775
Marge brute	29.861	33.046	-	62.907
Résultat opérationnel	16.621	19.286	-1.389	34.517
Chiffre d'affaires financiers	46	453	-	499
Charges financières	-20.843	-10.666	-2	-31.511
Quote-part du résultat des entités mises en équivalence, nette d'impôts	-	-597	-88	-685
Résultat avant impôts	-4.176	8.476	-1.479	2.821
Impôts sur le résultat	-2.801	-3.887	96	-6.592
Résultat net	-6.977	4.589	-1.383	-3.772
Pertes de valeur et amortissements	-12.360	-8.620	-	-20.980
Actifs par segment d'activité	418.363	452.861	19.148	890.371
Entités mises en équivalence	-	13.088	204	13.292
Passifs par segment d'activité	375.222	305.170	3.517	683.909
Dépenses en capital	12.162	6.887	19	19.068

C. Information géographique

Les segments d'activité de Cenergy Holdings sont gérés au niveau mondial, mais opèrent depuis les sites de production et bureaux de vente principalement situés en Grèce, en Bulgarie et en Roumanie.

Les informations ci-dessous sont basées sur les Chiffre d'affaires par segment généré avec des clients externes, classés par pays de domicile des clients, et sur les actifs par segment regroupés selon leur localisation géographique. Les activités de Cenergy Holdings à l'échelle mondiale sont divisées en sept zones géographiques principales. En ce qui concerne l'Europe, les informations relatives à la Grèce et la Belgique font l'objet d'un compte rendu distinct.

Montants en milliers d'euro

Produits	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
Belgique	1.707	1.750
Grèce	276.424	259.996
Autres pays de l'Union européenne	330.477	294.578
Autres pays européens	10.831	6.989
Asie	51.051	10.159
Amérique	84.014	111.297
Afrique	3.787	6.935
Océanie	27	70
Total	758.318	691.775

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

L'information géographique ci-dessous présente le détail des actifs non courants consolidés par pays de domicile de la Société et autres pays. Dans l'information géographique présentée, les actifs par segment sont regroupés selon leur localisation géographique.

Montants en milliers d'euro

	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Immobilisations corporelles		
Belgique	-	-
Grèce	355.335	359.276
Autre	25.274	25.325
Total	380.610	384.601

Montants en milliers d'euro

	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Immobilisations incorporelles et goodwill		
Belgique	-	-
Grèce	15.569	15,181
Autre	1,188	235
Total	16,757	15,416

Montants en milliers d'euro

	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Immeubles de placement		
Belgique	-	-
Grèce	6.140	6.472
Autre	-	-
Total	6.140	6.472

Montants en milliers d'euro

	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Dépenses en capital		
Belgique	-	-
Grèce	17.322	15.586
Autre	3.632	3.481
Total	20.954	19.068

9. Produits

Cenergy Holdings a mis en œuvre la norme IFRS 15 par la méthode de l'effet cumulé. Par conséquent, l'information comparative n'est pas retraitée et est toujours rapportée conformément aux IAS 18 et 11. Les détails des méthodes comptables sous IAS 18 et IAS 11 sont présentés séparément s'ils sont différents de ceux sous IFRS 15 tandis que l'impact des changements est présenté à la Note 6.

A. Principales méthodes comptables

Le produit est évalué sur la base de la contrepartie spécifiée dans le contrat conclu avec le client et exclut les montants recouverts pour le compte de tiers. Cenergy Holdings comptabilise le produit lorsqu'elle transfère le contrôle d'un produit ou service au client.

Pour la période comparée, le produit a été évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Le chiffre d'affaires des ventes de marchandises sont comptabilisés lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés au client, le recouvrement de la contrepartie est probable, les coûts associés et l'éventuel retour des biens peuvent être évalués de façon fiable, lorsqu'il n'y a plus d'implication dans la gestion continue des biens et que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable.

Pour une présentation détaillée de la méthode comptable, voir note 5.3.

B. Nature des biens et des services

Projets de tubes d'acier

Corinth Pipeworks produit et vend des produits personnalisés principalement destinés aux pipelines onshore et offshore pour le transport du pétrole et du gaz, ainsi que des tubes de forage. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à paiement pour prestation effectuée jusqu'à la date considérée, si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le produit de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fil du temps.

Sections structurelles creuses

Ces produits en acier sont principalement utilisés dans le secteur du bâtiment et comme composants structurelles des constructions métalliques. En ce qui concerne la vente de ces produits, le produit en est comptabilisé au moment où le contrôle de biens vendus est transféré.

Projets liés aux câbles

Dans la filière des câbles, les filiales de Cenergy Holdings produisent également et vendent des systèmes de câbles clé en main, ce qui implique la fourniture et l'installation de systèmes de câbles complets. En outre, les produits personnalisés sont fabriqués pour les connexions au réseau, les parcs éoliens offshore/onshore et d'autres projets d'électricité. Conformément aux clauses des contrats et en raison du degré élevé de personnalisation, ces produits ne présentent pas de possibilité d'utilisation alternative, étant donné qu'ils sont produits sur la base du cahier des charges du client. En même temps, il existe un droit exécutoire à paiement pour prestation effectuée jusqu'à la date considérée, si le contrat est résilié par le client ou une autre partie pour des raisons autres que la non-exécution de la prestation promise par Cenergy Holdings. Le produit de ces projets, par conséquent, est comptabilisé au fil du temps. La durée typique d'un contrat de projet clé en main est supérieure à 12 mois. Pour les projets clé en main, le Groupe rend compte séparément des produits et des services

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

individuels, s'ils sont distincts, c'est-à-dire, si un produit ou service est identifiable séparément d'autres éléments du contrat et si le client peut en tirer avantage.

Câbles électriques et de télécommunications

Les produits principaux de cette catégorie sont les câbles électriques et les conducteurs aériens destinés aux réseaux de distribution d'électricité des opérateurs du secteur, des services aux collectivités, aux applications industrielles, aux applications d'énergie renouvelable, aux réseaux de transport ferroviaire et au bâtiment. Cette catégorie inclut également les câbles de télécommunications, de transmission de données, les câbles à fibre optique et les câbles de signalisation. En ce qui concerne la vente de ces produits, le produit en est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

Câbles et fils émaillés

Les filiales du secteur des câbles de Cenergy Holdings fabriquent et vendent des fils émaillés pour moteurs et transformateurs électriques, des fils en cuivre pour applications de mise à la masse et fabrication de conserve. En ce qui concerne la vente de ces produits, le produit en est comptabilisé au moment où le contrôle des biens vendus est transféré.

C. Ventilation du chiffre d'affaires

Au tableau suivant, le produit est ventilé par marché géographique primaire, lignes majeures de chiffre d'affaires et services ainsi que moment de comptabilisation du produit.

Le tableau inclut un rapprochement avec les segments soumis à compte-rendu (voir Note 8) :

Marchés géographiques primaires :

<u>Segment</u>	<u>Tubes d'acier</u>		<u>Câbles</u>		<u>Autres activités</u>		<u>Total</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<i>Montants en milliers d'euro</i>								
Grèce	137.487	136.087	138.782	123.909	155	-	276.424	259.996
Autres pays de l'Union européenne	76.080	49.995	256.103	246.334	-	-	332.184	296.329
Autres pays européens	4.625	4.867	6.207	2.122	-	-	10.831	6.989
Amérique	81.050	105.472	2.964	5.825	-	-	84.014	111.297
Reste du monde	36.551	5.794	18.314	11.371	-	-	54.865	17.164
	335.792	302.215	422.371	389.560	155	-	758.318	691.775

Lignes majeures de produits et services :

<u>Segment</u>	<u>Tubes d'acier</u>		<u>Câbles</u>		<u>Autres activités</u>		<u>Total</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<i>Montants en milliers d'euro</i>								
Projets de tuyaux en acier	294.976	270.013	-	-	-	-	294.976	270.013
Sections structurales creuses	35.744	29.427	-	-	-	-	35.744	29.427
Projets de câbles	-	-	71.474	58.106	-	-	71.474	58.106
Power & telecom cables	-	-	277.911	246.704	-	-	277.911	246.704
Câbles et fils émaillés	-	-	34.698	24.919	-	-	34.698	24.919
Autres (matières premières,	5.072	2.775	38.288	59.832	155	-	43.514	62.607

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

ferraille, services, etc.)								
	335.792	302.215	422.371	389,56	155	-	758.318	691.775

Moments de comptabilisation du produit pour le produit reconnu au cours de 2017, à l'adoption d'IFRS 15 :

	<u> Tubes d'acier </u>	<u> Câbles </u>	<u> Autres activités </u>	<u> Total </u>
Produits transférés à un moment donné	40,816	350,897	155	391,868
Produits transférés au fil du temps	294,976	71,474	-	366,450
	335,792	422,371	155	758,318

Le chiffre d'affaires consolidé de 2017 s'est établi à 758 millions d'euros, soit une hausse de 10% par comparaison aux 692 millions d'euros de 2016, reflétant les fortes ventes de tubes d'acier et de câbles sous-marins des projets du secteur de l'énergie ainsi que les prix LME des métaux plus élevés. Il est noté que le passage de la comptabilisation des produits «à un moment donné» à «réparti sur la période du contrat» pour tous les projets Énergie, lors de l'adoption anticipée d'IFRS 15, a également eu un effet positif sur les produits de l'exercice.

Les produits qui devraient être comptabilisés à l'avenir et qui sont liés à des obligations de performance insatisfaites (ou partiellement insatisfaites) à la date de clôture s'élèvent à 40,4 millions d'euros. Ce montant devrait être comptabilisé au cours de l'exercice 2018 sur la base des calendriers inclus dans les contrats en cours au 31 décembre 2017, qui ont des durées prévues initiales de plus d'un an.

Cenergy Holdings applique la mesure pratique visée au paragraphe 121 d'IFRS 15 et ne publie pas d'information sur les autres obligations de performance dont la durée attendue au départ est d'un an ou moins.

Cenergy Holdings applique la mesure pratique visée au paragraphe C5(c) d'IFRS 15 et ne publie pas le montant du prix de transaction alloué aux autres obligations de performance ainsi qu'une explication du moment où le Groupe estime que le montant sera comptabilisé en tant que produit pour l'exercice clos au 31 décembre 2016.

D. Soldes sur contrats

Le tableau suivant fournit des informations sur les créances recouvrables, les actifs et les passifs sur contrat des contrats conclus avec les clients :

Montants en milliers d'euro	31 décembre 2017	1 Janvier 2017 Retraité
Créances incluses dans Clients et autres débiteurs	104.878	128.658
Actifs sur contrats	65.166	13.125
Passifs sur contrats	4.724	7.070

Le moment de la comptabilisation du produit, des facturations et des recouvrements d'espèces résulte en créances sur comptes facturés, créances non facturées (actifs sur contrat) et acomptes versés par le client (passifs sur contrat). Ces actifs et passifs sur contrat sont repris dans l'état

consolidé de la situation financière.

Pour les biens et services dont le chiffre d'affaires est reconnu au fil du temps, tels que les projets clé en main dans les segments des câbles et les produits personnalisés de tubes d'acier et câbles, les montants sont facturés au fur et à mesure que le travail avance conformément aux clauses contractuelles convenues, ou bien lorsque sont atteintes des étapes contractuelles ou bien encore à la livraison et réception finale des produits fabriqués.

En général, la facturation est réalisée à la suite de la comptabilisation de la vente, pour les produits et services personnalisés exécutés au fil du temps et résultant en actifs sur contrats. Toutefois, des acomptes sont parfois reçus des clients avant que le produit soit comptabilisé, résultant en passifs sur contrats. Ces actifs et passifs sont rapportés sur une base « contrat par contrat » à la fin de chaque période de reporting.

Le produit comptabilisé à un moment donné est facturé en même temps qu'il est comptabilisé ou bien dans un délai bref après sa comptabilisation.

Les changements significatifs dans les soldes des actifs sur contrats et des passifs sur contrats au cours de la période sont les suivants :

<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017*	
	Actifs sur contrats	Passifs sur contrats
Revenus comptabilisés inclus dans le solde du passif du contrat au début de la période	-	7.070
Augmentations dues aux liquidités reçues, à l'exclusion des montants comptabilisés en produits au cours de la période	-	4.724
Transferts des actifs sur contrats comptabilisés au début de la période aux débiteurs	-10.314	-
Augmentation à la suite de changements dans la mesure des progrès	62.356	-

**Cenergy Holdings a comptabilisé l'effet cumulé de la mise en œuvre initiale de l'IFRS 15 en tant qu'ajustement du solde à l'ouverture, au 1er janvier 2017.*

E. Coûts des contrats

La Direction estime que les frais et commissions associés aux contrats des projets d'énergie obtenus au cours de l'année sont recouvrables. Ainsi, Cenergy Holdings les a portés à l'actif en tant que coûts sur contrats pour un montant de 1 210 milliers d'euros, au 31 décembre 2017.

Les frais de commission portés à l'actif sont comptabilisés parmi les coûts des ventes lorsque les produits liés sont comptabilisés. En 2017, le montant comptabilisé du résultat était de 1 990 milliers d'euros et il n'y avait pas de perte de valeur liée aux coûts capitalisés.

Les coûts engagés afin d'exécuter un contrat incluent les matériaux utilisés pour les tests nécessaires à la production, les coûts de main-d'œuvre, les frais d'assurance et sont comptabilisés s'ils sont directement liés à l'actif et sont recouvrables. Au 31 décembre 2017 il n'y a pas eu de comptabilisation de coûts de ce type.

En application de la mesure pratique d'IFRS 15, paragraphe 94, Cenergy Holdings a comptabilisé les coûts marginaux liés à l'obtention et à l'exécution des contrats en tant que dépense au moment où ils ont été encourus, si le délai d'amortissement des actifs était égal ou inférieur à un an.

F. Jugements essentiels dans la comptabilisation du produit

Lorsqu'il comptabilise le produit, le Groupe effectue des jugements concernant le moment auquel les obligations de performance sont remplies ainsi que concernant le prix de l'opération et les montants affectés aux obligations de performance.

Les estimations les plus significatives sont décrites ci-dessous :

- Les contrats incluant la fourniture le produit de la réalisation d'une seule tâche ou d'un ensemble de tâches essentielles intégrées sont considérés comme formant une obligation de performance unique.
- Les contrats incluant plusieurs obligations de performance se retrouvent principalement dans le segment des câbles, concernant des projets clé en main, et les produits personnalisés, dans les deux segments, comme décrit aux Notes 9B et 5.3.
Dans ces cas, le total du prix de l'opération est alloué à ces obligations de performance sur la base du prix relatif de chaque élément, des biens ou services promis, livré de façon isolée. Si ces biens et services ne sont pas vendus séparément, une approche 'coût plus marge' est adoptée.
- Certains contrats impliquent un coût d'opération variable car ils incluent un rabais au volume ou une remise commerciale sur la base du total des achats effectués par le client dans une période donnée. Dans ces cas, le produit est comptabilisé sur la base des achats anticipés par le client au courant de l'année, au fur et à mesure que ces achats sont effectués et que de nouvelles commandes sont reçues et tant que jusqu'à un certain niveau il est hautement probable qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à une reprise significative du montant cumulé du chiffre d'affaires.

10. Produits et charges

A. Autres produits

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Note	<u>Pour l'exercice clos au 31</u> <u>décembre</u>	
		2017	2016
Subventions gouvernementales		111	84
Revenus locatifs		738	646
Revenus provenant des frais, commissions et frais rechargés		2.058	919
Indemnités et revenus des réclamations		455	1.070
Gain provenant de la vente d'immobilisations corporelles		16	1
Amortissement des subventions	29	775	794
Bénéfice de la vente d'actifs financiers		-	1.792
Revenus des affaires juridiques		250	902
Annulation d'une perte de valeur sur des créances commerciales	30	8	308
Annulation des pertes de valeur des immeubles de placement		149	-
Revenus provenant des radiations de soldes dus aux fournisseurs		205	-
Autres		581	210
Autres Produits		5.347	6.725

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

En 2016, la Cour a rendu une décision finale concernant une action en justice introduite par Fulgor S.A. contre un client. Les actions en justice ont été introduites avant l'acquisition de Fulgor S.A. par Hellenic Cables (c'est-à-dire en 2011) et sur la base de la décision finale rendue par la Cour, un montant de 902 milliers d'euros a été enregistré en produits pour l'exercice. Le montant a été encaissé au cours de 2017.

En 2017, la Cour a rendu une décision finale concernant une action en justice introduite par Fulgor S.A. contre l'Etat grec et un montant de 250 milliers d'euros a été enregistré en produits pour l'exercice.

Au cours du premier semestre 2016, la Société a participé à l'augmentation du capital social de la filiale International Trade S.A., une partie liée et filiale de Viohalco, grâce à ses participations dans les filiales Metal Agencies S.A., Tepro Metal A.G. et Genecos S.A. (toutes filiales de Viohalco). Suite à l'achèvement de la transaction, la Société détient 12,21 % d'International Trade S.A pour un montant de 4.354.000 euros qui a été calculé par un expert indépendant en évaluation en s'appuyant sur la juste valeur des participations apportées. Suite à quoi, un profit de 1.792 milliers d'euros a été enregistré.

B. Autres charges

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Note	<u>Pour l'exercice clos au 31 décembre</u>	
		2017	2016
Perte de valeur sur les immeubles de placement		-	-29
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles		-	-2
Perte provenant de la disposition d'immobilisations corporelles		-115	-2
Perte provenant de la disposition de biens d'investissement		-98	-
Indemnités et réclamations		-415	-732
Autres taxes		-274	-303
Perte de valeur sur créances commerciales	17, 30	-9.214	-349
Autres pénalités		-221	-133
Coûts de restructuration		-	-1.882
Charges du personnel	13	-105	-138
Autres		-329	-1.050
Autres charges		-10.771	-4.621

C. Dépenses par nature

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
Coût des stocks comptabilisés comme une charge	-553.339	-487.402
Charges du personnel	-51.652	-52.852
Energie	-10.722	-11.647
Dotation aux amortissement	-23.044	-20.980
Taxes - Obligations	-1.489	-1.505
Primes d'assurance	-5.677	-6.879
Location	-2.744	-2.336
Transport	-25.414	-24.661
Dépenses marketing	-382	-510
Honoraires et avantages payés à des tiers	-34.251	-33.510
Bénéfices/(pertes) d'instruments dérivés	-5.118	77
Frais d'entretien	-3.521	-3.425
Emballage	-2.668	-2.417
Commissions	-6.297	-2.694
Bénéfices/(pertes) de conversion	3.886	-1.506
Autres charges	-8.666	-7.116
Total des coûts des ventes, des frais de commercialisation et distribution et des charges administratives	-731.098	-659.362

La variation observée aux postes bénéfices/(pertes) de conversion et bénéfices d'instruments dérivés s'explique par la fluctuation du dollar américain par rapport à l'euro et est liée au segment Tubes d'acier.

Cenergy Holdings investit massivement dans la recherche et le développement afin de toujours proposer des produits et des services à valeur ajoutée sur le marché et de perfectionner les processus de production, mais aussi afin de promouvoir le recyclage des matériaux et l'utilisation appropriée des ressources naturelles. Le montant total des dépenses de recherche et développement comptabilisé en charges pour 2017 s'élève à 1,2 million d'euros (2016 : 1,7 millions d'euros).

La hausse de ces missions est surtout associée aux contrats des projets d'énergie.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

11. Résultat financier net

<i>Montants en milliers d'euro</i>	<u>Pour l'exercice clos au 31 décembre</u>	
	2017	2016
Produits financiers		
Produits d'intérêts	98	60
Différences de change	651	439
	749	499
Charges financières		
Charges d'intérêts et autres charges liées	-31.917	-31.174
Différence de change	-1.777	-337
	-33.694	-31.511
Résultat financier net	-32.946	-31.012

Les charges financières nettes ont augmenté en 2017, en raison de l'augmentation de la dette qui servi à financer les besoins accrus en financement des projets exécutés.

12. Résultat par action

Étant donné qu'il n'y a pas de stock-options, ni d'obligations convertibles, le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques et sont basés sur le bénéfice/(perte) attribuable aux propriétaires de la Société et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation en circulation.

A. Bénéfice/perte (-) attribuable aux propriétaires de la Société

<i>Montants en milliers d'euro</i>	<u>Pour l'exercice clos au 31 décembre</u>	
	2017	2016
Bénéfice / (Perte) attribuable aux propriétaires de la Société	-4.761	-3.741

B. Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation

Le calcul du résultat par action pour 2016 est effectué sur la base des actions existantes à la date de l'achèvement de la fusion transfrontalière, soit 190.162.681 actions (voir note 25). Il n'a pas été émis d'actions au cours de 2017.

C. Résultat par action

Le résultat de base et le résultat dilué par action s'élèvent à :

	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
Résultat net par action (en euros)	2017	2016
De base et dilué	(0.02504)	(0.01967)

13. Avantages du personnel

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Note	2017	2016
Passif net au titre des prestations définies		4.273	3.908
Dettes de cotisations de sécurité sociale	28	1.946	1.773
Total des avantages du personnel		6.218	5.681
Non courant		4.273	3.908
Courant		1.946	1.773

Pour plus de détails concernant les charges au titre des avantages du personnel, veuillez vous reporter à la Note 14.

A. Régimes postérieurs à l'emploi

Les régimes postérieurs à l'emploi en cours sont les suivants :

Régime à cotisations définies

Tous les salariés des filiales de la Société sont couverts pour leur retraite principale par les organismes d'assurance sociale respectifs, dans le respect de la législation locale. Une fois les cotisations versées, les filiales de la Société n'ont plus aucune autre obligation de paiement. Les cotisations habituelles constituent des coûts périodiques nets pour l'exercice durant lequel elles sont dues et, en tant que telles, relèvent des dépenses inhérentes aux avantages sociaux.

Régime à prestations définies

Les salariés des sociétés des filiales de la Société ont le droit, dans certains pays (par exemple, en Grèce et en Bulgarie), de percevoir une somme forfaitaire à leur départ en retraite. Cette somme forfaitaire est déterminée en tenant compte des années de service et du salaire à la date de départ en retraite. Ce système répond à la définition d'un régime à prestations définies et comptabilise les prestations cumulées au compte de résultat au cours de chaque période au moyen d'une augmentation correspondante du passif en matière de retraite. Les avantages versés aux retraités au cours de chaque période sont comptabilisés en contrepartie de ce passif. Ces plans ne sont pas financés.

B. Variation du passif net des prestations définies

Le tableau suivant montre le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif net des prestations définies et de ses composantes.

Montants en milliers d'euro

	2017	2016
Solde au 1er janvier	3.908	3.348
Inclus dans le compte de résultat		
Coût des services rendus au cours de la période	220	203
Coût des services passés	19	4
Perte de liquidation/Réduction/cessation	261	256
Charges d'intérêts	62	66
	562	529
Inclus dans les autres éléments du résultat global		
Réévaluation perte/profit (-):		
Ecarts actuariels perte/profit (-) issus de :		
- changements d'hypothèses démographiques	-	35
- changements d'hypothèses financières	68	236
- ajustements liés à l'expérience	119	176
	187	447
Autres		
Prestations versées	-384	-415
Solde au 31 décembre	4.273	3.908

Au cours de l'exercice 2017, les filiales de Cenergy Holdings ont fourni 384 milliers d'euros de versements de prestations à l'égard des membres qui ont quitté le Groupe au cours de l'exercice. Un coût supplémentaire résultant de ces paiements (perte sur règlement/réduction/résiliation) de 261 milliers d'euros a été comptabilisé. Plus précisément, dans les cas de licenciement, de départ volontaire avec paiement de prestations et de retrait, le coût supplémentaire est la différence entre la prestation versée et le montant comptabilisé dans le passif au titre de prestations définies pour les salariés respectifs.

C. Obligation au titre des prestations définies

(a) Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles à la date de reporting étaient les suivantes (en moyenne pondérée):

	2017	2016
Taux d'actualisation	1,50%	1,60%
Inflation	1,50%	1,50%
Taux de croissance de la rémunération	1,26%	1,28%
Durée du plan (années)	15.41	15.97

Les hypothèses concernant la mortalité future ont été basées sur les statistiques publiées et les tableaux de mortalité

(b) Analyse de l'échéance attendue

La ventilation de l'estimation des flux de trésorerie des prestations non actualisées pour les années à venir pour le passif des prestations définies du Groupe est la suivante :

Le montant estimé des prestations à verser par les filiales de Cenergy Holdings au cours de l'exercice suivant s'élèvent à 70.000 euros.

<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017	2016
à un an au plus	70	100
Entre 1 et 2 ans	18	10
Entre 2 et 5 ans	235	155
Plus de 5 ans	4.770	4.805
Total	5.093	5.069

(c) Analyse de sensibilité

L'analyse de sensibilité pour chaque hypothèse actuarielle importante qui pouvait être raisonnablement émise à la fin de la période considérée et qui montre comment l'obligation au titre des prestations définies aurait pu être affectée par les variations suivantes :

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (mouvement de 0,5%)	-316	350
Croissance salariales (mouvement de 0,5%)	341	-312

Si aucun taux de démission n'avait été utilisé lors de la détermination du passif au titre de prestations définies au 31/12/2017, le passif aurait augmenté de 179.000 euros.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

L'analyse de sensibilité ci-dessus est basée sur la variation d'une hypothèse alors que toutes les autres hypothèses demeurent constantes. Dans la pratique, il est peu probable que cela se produise et les variations de certaines des hypothèses peuvent être corrélées. La même méthode (valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies calculée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées à la fin de la période de « reporting ») a été appliquée lors du calcul de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies selon des hypothèses actuarielles significatives lors du calcul du passif au titre des avantages du personnel comptabilisé dans l'état de la situation financière. Les méthodes et la formule des hypothèses utilisées pour l'analyse définie n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

14. Charges du personnel

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
Salaires et traitements	40.822	41.253
Cotisations obligatoires de sécurité sociale	10.046	9.437
Avantages extra-légaux	562	529
Autres	2.094	1.771
Total	53.523	52.991

Les avantages du personnel sont alloués comme suit :

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
Coût de ventes	37.605	39.039
Frais de distribution	7.185	7.935
Frais administratifs	6.862	5.878
Autres charges	105	138
Capitalisation des actifs en construction	1.767	-
Total	53.523	52.991

Les avantages du personnel étaient principalement capitalisés dans le segment des câbles en vue des investissements permanents destinés aux améliorations de la capacité du site de Fulgor ainsi que dans divers projets de développement en vue de la conformité au nouveau Règlement sur les produits de construction (RPC) prenant pleinement effet en 2017, des certifications, autorisations et le développement de nouveaux produits.

15. Impôts sur le résultat

A. Montants comptabilisés en compte de résultat

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
Année en cours	-16	-2.279
Ajustement pour l'impôt sur le revenu de l'année précédente	453	-1.129
Impôt actuel exigible/revenu	437	-3.408
Constatation et renversement des différences temporelles	2.333	-440
Modification du taux d'imposition ou de la composition de la nouvelle taxe	33	-
Reconnaissance de pertes fiscales antérieurement non reconnues, de crédits d'impôt ou de différences temporaires relatives à un exercice antérieur	3.727	-
Décomptabilisation des pertes fiscales déjà comptabilisées	-696	-2.744
Charges / (-) produits d'impôts différés	5.397	-3.184
Impôt sur le revenu (dépense) / revenu	5.834	-6.592

B. Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
Bénéfice / (Perte) avant impôt	-10.610	2.821
Impôt sur base du taux d'imposition de 29% en Grèce	3.077	-818
Dépenses non admises	-1.079	-1.452
Revenus exonérés	472	627
Reconnaissance de pertes fiscales, crédit d'impôt ou différences temporelle d'une période antérieure non comptabilisés	3.727	-
Effet des taux d'imposition dans les juridictions étrangères	-67	-319
Pertes de l'exercice en cours pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est comptabilisé	-543	-757
Différences permanentes	457	-
Modification du taux d'imposition ou de la composition de la nouvelle taxe	33	-
Décomptabilisation des pertes fiscales déjà comptabilisées	-696	-2.744
Corrections d'exercices antérieurs	453	-1.129
Impôt rapporté dans le compte de résultat consolidé	5.834	-6.592
Taux d'imposition effectif	-55%	-234%

Selon les lois grecques N. 4334/2015 et N. 4336/2015, le taux d'imposition sur le revenu des sociétés pour les entités juridiques domiciliées en Grèce est fixé à 29 %.

En 2017, un montant de 696 mille euros d'impôts différés sur les pertes fiscales a été décomptabilisé vu que le droit d'utiliser ces pertes a expiré durant l'année (en 2016, 2,7 million euros).

Au cours de 2017, un actif d'impôt différé de 3,5 million d'euros a été comptabilisé pour perte de valeur enregistrée au cours de périodes antérieures sur un encours client (voir Note 17.B). Selon les estimations courantes, cette différence provisoire devrait être renversée à l'avenir et les bénéfices imposables seront disponibles pour être utilisés.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

C. Variation des actifs et passifs d'impôts différés

2017	Solde net au 1 janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Différence de change	Changement de méthode comptable	Balance au 31 décembre		
						Net	Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés
<i>Montants en milliers d'euro</i>								
Immobilisations corporelles	-30.093	-2.830	-	-26	-	-32.950	121	-33.072
Immobilisations incorporelles	-1525	-355	-	-	-	-1880	947	-2827
Immeubles de placement	51	-	-	-	-	51	51	-
Interêts liés à la sous-capitalisation	4.683	3.859	-	-	-	8.541	8.541	-
Contrats de construction	-452	-	-	-	452	-	-	-
Contrats avec les clients	-	-6.449	-	-	-405	-6.854	-	-6.854
Instruments dérivés	-1.041	1.179	-299	-1	-	-162	21	-182
Emprunts et dettes financières	-3.038	-780	-	-	-	-3.818	-	-3.818
Avantages du personnel	751	427	56	-	-	1.235	1.235	-
Provisions	-363	6.353	-	-	-	5.990	5.990	-
Autres	-2.658	1.430	-	-26	-	-1.254	144	-1.398
Perte fiscale reportée	6.693	2.565	-	-	-	9.258	9.258	-
Actifs/passifs d'impôts(-) avant imputation	-26.991	5.397	-243	-53	47	-21.842	26.309	-48.151
Imputation d'impôts différés	-	-	-	-	-	-	-26.162	26.162
Actifs/passifs d'impôts (-) nets	-26.991	5.397	-243	-53	47	-21.842	147	-21.989

2016	Solde net au 1 janvier	Reconnu en résultat	Reconnu en autres éléments du résultat global	Différence de change	Net	Balance au 31 décembre	
						Actifs d'impôts différés	Passifs d'impôts différés
<i>Montants en milliers d'euro</i>							
Immobilisations corporelles	-29.384	-718	-	9	-30.093	-	-30.093
Immobilisations incorporelles	-1.363	-162	-	-	-1.525	1.110	-2.634
Immeubles de placement	75	-17	-	-8	51	51	-
Interêts liés à la sous-capitalisation	2.965	1.718	-	-	4.683	4.683	-
Contrats de construction	-1.264	813	-	-	-452	724	-1.175
Instruments dérivés	-10	-955	-75	-	-1.041	44	-1.085
Emprunts et dettes financières	-3.320	282	-	-	-3.038	-	-3.038
Avantages du personnel	609	15	128	-	751	755	-4
Provisions	780	-1.143	-	-	-363	475	-837
Autres	-2.233	-202	-3	-220	-2.658	580	-3.237
Perte fiscale reportée	9.508	-2.814	-	-	6.693	6.693	-
Actifs/passifs d'impôts(-) avant imputation	-23.637	-3.184	49	-219	-26.991	15.115	-42.105
Imputation d'impôts différés	-	-	-	-	-	-14.886	14.886
Actifs/passifs d'impôts (-) nets	-23.637	-3.184	49	-219	26.991	229	-27.220

Au 31 décembre 2017, les pertes fiscales pouvant être reportées s'élèvent à 49,9 millions d'euros. Les filiales de Cenergy Holdings ont comptabilisé des impôts différés sur des pertes fiscales à hauteur de 31,9 millions d'euros parce que la direction a considéré qu'il est probable que des bénéfices imposables futurs seraient disponibles pour lesquels ces pertes pourraient être utilisées. Cette

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

estimation s'appuie principalement sur l'amélioration attendue de la rentabilité des futurs impôts dans les années à venir, en raison des initiatives entreprises afin de tirer profit de la croissance attendue dans le secteur de l'énergie et, notamment, la demande élevée en nouveaux projets offshore.

Sur la base de ces estimations concernant la rentabilité des futurs impôts, les impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour les pertes fiscales reportées pour un montant de 18 millions d'euros pour une période d'expiration allant de 2018 à 2022.

16. Stocks

<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017	2016
Marchandises	2.764	5.904
Produits finis	46.957	57.931
Produits semi-finis	23.194	20.931
Sous-produits et ferraille	2.138	1.598
En-cours de fabrication	-	321
Matières premières et auxiliaires, consommables, pièces détachées et emballages	111.591	114.023
Total	186.644	200.708
Dépréciation		
Produits finis	-393	-298
Matières premières et auxiliaires, consommables, pièces détachées et emballages	-	-136
	-393	-434
Total	186.251	200.274

En 2017, le montant des stocks comptabilisé à titre de charge au cours de la période et inclus au poste « Coût des ventes » s'est chiffré à 555,3 millions d'euros (2016 : 487,4 millions d'euros).

Une dépréciation de 393 mille euros a été comptabilisée en 2017, suite à la dépréciation des stocks pour refléter la valeur nette réalisable (2016 : 434 milliers d'euros). Ce montant a été imputé au compte de résultat consolidé dans la rubrique "Coût des ventes".

17. Créances commerciales et autres débiteurs

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Note	2017	2016
Actifs courants			
Créances commerciales		104.878	128.658
Contrats de constructions en cours		-	11.081
Moins: Pertes de valeur		-23.913	-17.837
		80.965	121.902
Autres avances et acomptes		870	412
Chèques et effets à recevoir & chèques échus		605	794
Créances commerciales dues par les parties liées	35	27.641	24.487
Actifs d'impôts		4.809	8.421
Autres débiteurs		23.620	28.149

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Moins: Pertes de valeur		-243	-243
		57.302	62.021
Total		138.267	183.923
Actifs non courants			
Autres créances non courantes	35	3.842	3.603
Total des créances commerciales et autres débiteurs non courants		2.396	3.231
Total		6.238	6.834

Les sociétés de Cenergy Holdings n'ont pas concentré leur risque de crédit par rapport aux créances commerciales, puisqu'elles disposent d'une large gamme et d'un grand nombre de clients.

A. Transfert des créances commerciales

Cenergy Holdings et ses filiales ont conclu des contrats de factoring (avec possibilité de recours) en vue de vendre des créances commerciales. Ces créances commerciales ne sont pas décomptabilisées de l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et des avantages (principalement le risque crédit) sont conservés au sein du Groupe. Le montant reçu lors du transfert est reconnu comme un prêt bancaire garanti.

Les informations suivantes montrent la valeur comptable des créances commerciales à la date de clôture de l'exercice qui ont été transférées mais qui n'ont pas été décomptabilisées et les passifs associés.

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Au 31 Décembre	
	2017	2016
Valeur comptable de créances commerciales transférées	57.470	51.002
Valeur comptable des dettes associées	43.451	43.829

Au 31 décembre 2017 et 2016, Cenergy Holdings n'avait pas utilisé le montant total de la ligne de crédit fournie par les sociétés de factoring.

B. Risques de crédit et de marché et pertes de valeur sur créances commerciales

En 2010, la filiale Corinth Pipeworks SA a lancé en Grèce et à Dubaï des actions en justice contre un ancien client au Moyen-Orient concernant le recouvrement d'une créance échue de 24,8 millions de dollars (20,7 millions d'euros au 31 décembre 2017), majorée des intérêts légaux de 12%.

Le 19 mars 2014, à la suite d'une série de procédures judiciaires, la Cour de cassation de Dubaï a finalement confirmé le montant dû à la société, daté du 26 septembre 2013 et a annulé la décision antérieure de la Cour qui avait reconnu la demande reconventionnelle du client dans le cadre du litige et avait ordonné la compensation de cette contre-demande avec la réclamation de la société. L'affaire a ensuite été renvoyée devant la Cour d'appel, qui a examiné la validité de la demande reconventionnelle et a nommé un tripartite d'experts comptables.

Un rapport a été publié par les experts en décembre 2016 et a confirmé que la demande reconventionnelle n'est étayée par aucun document.

À l'audience du 5 juin 2017, la Cour d'appel a rejeté la demande reconventionnelle opposée par le

client de la filiale et a contraint le premier à verser une somme de 24 millions de dollars. L'ancien client a introduit un appel devant la Cour de Cassation, contestant l'arrêt susmentionné rendu par la Cour d'appel.

Enfin, le 17 septembre 2017, la Cour de Cassation a rendu son jugement et a statué comme suit :

- elle a rejeté la demande reconventionnelle introduite par l'ancien client,
- elle a accepté le montant dû à Corinth Pipeworks.

L'arrêt susmentionné rendu par la Cour de Cassation contre l'ancien client sera exécutoire aux Emirats Arabes Unis et dans divers autres pays du Moyen-Orient.

Corinth Pipeworks engagera les procédures d'exécution contre les actifs du client qui se trouvent dans les pays susmentionnés. En outre, la société, pour assurer ses droits, a imposé une saisie provisoire sur les biens immobiliers de tiers impliqués dans l'affaire conformément à la décision du Tribunal de première instance d'Athènes (délivrée dans le cadre de la procédure de référé).

La société a enregistré en 2010 une perte de valeur de 12,5 millions de dollars (10,4 millions d'euros à la date de clôture) contre cette créance. Au fil de l'évaluation continue de l'affaire et conformément à IAS 39, la filiale a réservé une perte supplémentaire de 10,7 millions de dollars (8,9 millions d'euros) dans l'année courante, afin de refléter la recouvrabilité attendue de cette créance, ce jour. Le total de la perte de valeur pour les montants déterminés à recouvrer s'élève à 19,3 millions d'euros. Toutefois, la filiale poursuivra toutes les actions requises afin de recouvrer l'intégralité de la somme de cette créance.

Des informations sur l'exposition des sociétés de Cenergy Holdings au risque de crédit et de marché et à la perte de valeur sur les créances commerciales et autres, à l'exclusion des contrats en cours, sont présentées à la note 30.C.1.

18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.899	2.192
Dépôts bancaire court terme	66.544	69.137
Total	69.443	71.329

Les dépôts à court terme ont une durée de moins de 90 jours et sont disponibles.

19. Immobilisations corporelles

A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Terrain et Immeubles	Machines	Fournitures et autres équipements	En cours de construction	Total
Coût					
Solde au 1 janvier 2016	162.190	359.542	17.041	90.340	629.114
Effet de change	-74	-170	4	-18	-257
Acquisitions	40	2.720	1.242	14.695	18.697
Cessions	-	-268	-19	-	-287
Reclassements	1.353	94.350	131	-96.615	-780
Acquisition de filiales	-	2.346	187	-	2.533
Solde au 31 décembre 2016	163,509	458,520	18,587	8.403	649.020
Solde au 1 janvier 2017	163.509	458.520	18.587	8.403	649.020
Effet de change	-514	-1.138	-88	-33	-1.773
Acquisitions	53	3.252	588	15.141	19.034
Cessions	-2	-186	-32	-	-221
Reclassements	1.632	9.110	375	-11.749	-632
Solde au 31 décembre 2017	164.678	469.558	19.429	11.762	665.428
Amortissements cumulés et dépréciation					
Solde au 1 janvier 2016	-55.425	-173.899	-13.014	-	-242.337
Effet de change	52	106	-2	-	156
Amortissement	-3.292	-15.612	-1.145	-	-20.049
Perte de valeur	-	-2	-	-	-2
Cessions	-	267	10	-	277
Acquisition de filiales	-	-2.277	-186	-	-2.464
Solde au 31 décembre 2016	-58.665	-191.418	-14.337	-	-264.419
Solde au 1 janvier 2017	-58.665	-191.418	-14.337	-	-264.419
Effet de change	351	701	56	-	1.108
Amortissement	-3.385	-17.083	-1.138	-	-21.605
Cessions	-	74	25	-	99
Solde au 31 décembre 2017	-61.698	-207.727	-15.393	-	-284.818
Valeur comptable					
Au 1er janvier 2016	106.765	185.644	4.027	90.340	386.776
Au 31 décembre 2016	104.845	267.103	4.250	8.403	384.601
Au 31 décembre 2017	102.980	261.832	4.036	11.762	380.610

Le montant net inscrit au poste Reclassements vise les immobilisations incorporelles en cours qui sont reclassées pour l'exercice aux immobilisations incorporelles (voir Note 19).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

B. Équipements loués

Cenergy Holdings loue des équipements en vertu de plusieurs contrats de location de financement. Les équipements loués couvrent les obligations en vertu des contrats de location.

<i>Montants en milliers d'euro</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Coût</u>		
Solde au 1 janvier 2016	949	878
Effet de change	-45	-
Acquisitions	1.077	71
Solde au 31 décembre 2016	1.981	949
<u>Amortissements cumulés et dépréciation</u>		
Solde au 1 janvier 2017	-63	-
Effet de change	3	-
Amortissement	-75	-63
Solde au 31 décembre 2017	-136	-63
Valeur comptable nette	1.845	885

C. Sûretés

Des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 208.9 millions d'euros ont été hypothéquées afin de garantir les emprunts de Cenergy Holdings (voir la note 27).

D. Immobilisations en cours de construction

Les principaux éléments constituant les immobilisations corporelles en cours de construction au 31 décembre 2017 concernent les investissements d'amélioration de la productivité et des capacités des usines du segment Câbles et devraient être achevés dans le courant de 2018.

Le montant de 11,7 millions d'euros qui a été reclassé des actifs en cours de construction en 2017 se rapporte principalement à la conclusion des améliorations de productivité du site de Fulgor et la réalisation d'une installation de revêtement de lestage en béton sur le site de Corinth Pipeworks.

Aucun coût d'emprunt lié aux immobilisations corporelles en cours de construction n'a été capitalisé en 2017.

20. Immobilisations incorporelles et goodwill

A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Coûts de développement	Brevets et marques	Logiciels	Autres	Total
Coût					
Balance au 1 janvier 2016	374	17.004	5.579	302	23.258
Effet de change	-	-	-8	-	-8
Acquisitions	-	129	223	-	352
Reclassements	-	631	149	-	780
Solde au 31 décembre 2016	374	17.764	5.942	302	24.382
Balance au 1 janvier 2017	374	17.764	5.942	302	24.382
Effet de change	-	-	-70	1	-69
Acquisitions	180	571	1,169	-	1.920
Reclassements	-	204	428	-	632
Solde au 31 décembre 2017	555	18.539	7.469	303	26.866
Amortissements cumulés et dépréciation					
<i>Montants en milliers d'euro</i>					
Balance au 1 janvier 2016	-374	-2.853	-4.671	-143	-8.042
Effet de change	-	-	7	-	7
Amortissements	-	-601	-308	-23	-931
Solde au 31 décembre 2016	-374	-3.454	-4.972	-166	-8.967
Balance au 1 janvier 2017	-374	-3.454	-4.972	-166	-8.967
Effect of movement in exchange rates	-	-	44	-1	43
Amortisation	-36	-638	-491	-20	-1.185
Solde au 31 décembre 2017	-410	-4.091	-5.420	-187	-10.109
Valeur comptable					
Au 1er janvier 2016	-	14.151	907	158	15.217
Au 31 décembre 2016	-	14.310	970	135	15.416
Au 31 décembre 2017	144	14.448	2.049	115	16.757

B. Amortissement

Les amortissements des marques et licences qui ont des durées de vie utile déterminées, des logiciels et d'autres immobilisations incorporelles sont alloués au coût des stocks et sont inclus dans les coûts de vente lorsque le stock est vendu, car les marques et licences et les logiciels sont principalement

utilisés directement pour la fabrication de produits et sont considérés comme des frais généraux de production. L'amortissement des actifs incorporels qui ne sont pas utilisés pour la production est affecté aux dépenses administratives.

C. Immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéterminée

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie utile déterminée, à l'exception des marques commerciales et des licences :

- a. La dénomination commerciale Fulgor (valeur comptable de 1,4 millions d'euros au 31 décembre 2017)

Cette appellation porte sur le secteur des câbles sous-marins de moyenne tension et des câbles terrestres haute tension dans lequel Fulgor exerçait des activités avant son acquisition par Hellenic Cables en 2011, et qui est assorti d'avantages économiques substantiels. Sur la base de l'analyse de facteurs pertinents (par exemple, taux de notoriété, absence d'engagement de longue durée auprès d'une clientèle étoffée, développement futur du secteur), la durée de vie utile de la marque est considérée comme étant indéfinie.

- b. La licence d'utilisation du port de Soussaki, Corinthe (valeur comptable de 8,3 millions d'euros au 31 décembre 2017)

Fulgor détient une licence pour l'utilisation permanente et exclusive du port situé sur le site de l'usine, dans la localité de Soussaki en Corinthe. Ce port est nécessaire pour les activités de production de câbles sous-marins moyenne et haute tension. Depuis l'acquisition de la filiale, des investissements significatifs ont été réalisés en vue de la modernisation et de l'expansion de la capacité de production de câbles sous-marins haute tension. Depuis 2014, la production a commencé comme prévu. La durée de vie utile de cet actif est considérée comme étant indéfinie, car l'utilisation de ces installations portuaires est indéfinie, dans le contexte du développement significatif de ce secteur.

D. Test de dépréciation

Étant donné que ces immobilisations ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, la société a décidé d'effectuer le test de dépréciation en se basant sur le site de production de Fulgor, qui contient ces actifs, en tant qu'unité génératrice de revenus (UGT). Pour calculer la valeur d'usage de ces immobilisations, des projections des flux de trésorerie fondées sur des estimations de la direction pour une période de cinq ans ont été utilisées. Ces projections tiennent compte des contrats que la société a déjà signés, ainsi que des contrats dont l'annonce est attendue en Grèce et ailleurs.

Les flux de trésorerie au terme des cinq premières années ont été calculés au moyen d'un taux de croissance estimé de 1,4 %, qui reflète en grande partie les estimations de la direction quant aux perspectives de croissance des activités dans le domaine des câbles sous-marins haute tension. Le taux utilisé pour escompter ces flux de trésorerie se situe entre 8,6 % et 9,4 % pour la période de cinq ans et à 9,2 % pour la valeur terminale. Ces taux s'appuient sur :

- Le taux sans risque est déterminé selon les taux AAA de la zone euro et est compris entre - 0,75 % pour la période de 5 ans et 0,44 % pour la valeur terminale.
- Le risque pays pour la Grèce a été fixé dans la fourchette 2,9-3,3 % pour les cinq premières années et à 3 % pour la valeur terminale.
- La prime du risque de marché est déterminée à 5,7 %.

Les résultats de ce test ont indiqué que les montants recouvrables au 31 décembre 2017 dépassent les valeurs comptables de l'UGT qui s'élèvent à 149,7 millions d'euros, à concurrence de 157,9 millions d'euros.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Bien que les prix des matières premières pour le cuivre et l'aluminium fassent partie des hypothèses du test de dépréciation effectué, en raison des opérations de couverture entreprises et de la nature personnalisée des produits vendus par Fulgor, la valeur de l'unité n'est pas significativement affectée par les variations des prix des matières premières.

Une analyse de sensibilité portant sur les principales hypothèses du modèle (taux d'escompte et croissance perpétuelle) a été réalisée afin de vérifier l'adéquation de l'ampleur de la marge. Les résultats de cette analyse de sensibilité ont indiqué que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT.

Résultats de l'analyse de sensibilité du test de dépréciation :

	Hypothèses utilisées	Variation de taux nécessaire pour que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable
<i>Taux d'escompte</i>	8,6 % to 9,4%	+7,8%
<i>Taux de croissance à l'infini</i>	1,4%	-11,2%

21. Immeubles de placement

A. Rapprochement des valeurs comptables

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Note	2017	2016
Solde au 1 janvier		6.472	872
Acquisitions		-	19
Cessions		-178	-
Perte de valeur	9.B	-	-29
Inversion de la dépréciation		149	-
Amortissement		-303	-
Acquisition de filiales		-	5.610
Solde au 31 décembre		6.140	6.472
Valeur comptable brute		10.143	9.898
Amortissements cumulés et dépréciation		-4.003	-3.425
Valeur comptable au 31 décembre		6.140	6.472

Les immeubles de placement comprennent un certain nombre de sites qui ne sont pas actuellement utilisés par les sociétés de Cenergy Holdings et qui sont détenus soit pour valoriser le capital soit en vue d'être loués dans un avenir proche.

Les propriétés détenues ne sont pas actuellement louées. Les coûts d'exploitation directs (y compris les réparations et la maintenance) découlant des immeubles de placement qui n'ont pas généré de revenus locatifs s'élèvent à 303.000 euros pour 2017.

La perte de valeur cumulée reportée équivaut à 290.000 euros. Selon une évaluation de la direction,

au cours de la période concernée, il existe des indices de reprise de perte de valeur pour certains biens immobiliers. En effet, la valeur marchande de certains d'entre eux a augmenté plus qu'attendu. Ainsi, un montant de 149.000 d'euros a été enregistré au titre de reprise de perte de valeur, pour 2017.

B. Évaluation de la juste valeur – Pertes de valeur cumulées

La juste valeur de ces immeubles a été déterminée par un évaluateur indépendant possédant les qualifications professionnelles requises et reconnues et une expérience récente dans le secteur de la localisation géographique et dans la catégorie des immeubles faisant l'objet de l'évaluation. La juste valeur de ces immeubles a été calculée selon une approche du marché pour les terrains et la méthode du coût de remplacement net d'amortissement a été utilisée pour le bâtiment vacant. La juste valeur évaluée des terrains a été classée comme juste valeur de Niveau 2 selon les données de l'estimation technique utilisée. La juste valeur du bâtiment a été classée de Niveau 3 sur la base des données de la technique d'estimation utilisée. Les données utilisées pour déterminer la juste valeur étaient fondées sur les prix observables de biens immobiliers similaires. Ces données observables ont été significativement ajustées en tenant compte du statut du bien immobilier et du volume des transactions et/ou des prix demandés sur le marché de l'immobilier pour des biens similaires. La juste valeur du bâtiment déterminée selon la méthode du coût de remplacement net d'amortissement reflète le montant qui aurait été actuellement requis afin de remplacer ou de reconstruire ces actifs.

Il n'y avait pas d'indices de perte de valeur des biens immobiliers détenus par les filiales. La juste valeur de la propriété d'investissement s'élève à 6,38 millions d'euros à la date de clôture.

C. Restrictions – obligations contractuelles

Il n'existe ni de restrictions ni d'obligations contractuelles.

22. Entités mises en équivalence

A. Rapprochement des valeurs comptables des entreprises associées

<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017	2016
Balance au 1 janvier	13.292	11.571
Quote-part du résultat net	541	-685
Dividendes reçus	-238	-447
Impact des variations du taux de change	-582	2.953
Cessions	-	-100
Solde au 31 décembre	13.012	13.292

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

B. Information financière pour chaque entreprise associée

2017

Société	Pays	Chiffre d'affaires	Résultat d'activités poursuivies	Autre éléments du résultat global	Participation
<i>Montants en milliers d'euro</i>					
STEELMET S.A.	Grèce	22.776	410	359	29,56%
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Grèce	2.043	90	89	26,19%
AO TMK-CPW	Russie	54.241	445	445	49,00%

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
<i>Montants en milliers d'euro</i>					
STEELMET S.A.	Autres activités	7.679	736	6.340	1.096
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Tubes d'acier	2.747	11.854	716	8.350
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	26.711	7.622	11.312	14

2016

Société	Pays	Chiffre d'affaires	Résultat d'activités poursuivies	Autre éléments du résultat global	Participation
<i>Montants en milliers d'euro</i>					
STEELMET S.A.	Grèce	14.937	-111	-309	29,56%
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Grèce	1.841	849	849	26,19%
AO TMK-CPW	Russie	41.590	-2.316	-2.316	49,00%

Société	Segment	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants
<i>Montants en milliers d'euro</i>					
STEELMET S.A.	Autres activités	4.764	643	3.739	947
DIA.VIPE.THIV. S.A.	Tubes d'acier	2.890	11.004	1.060	7.388
AO TMK-CPW	Tubes d'acier	24.036	9.526	9.364	25

Le tableau ci-dessous présente le détail de la participation dans AO TMK-CPW :

	<u>Au 31 Décembre</u>	
	2017	2016
Actifs nets de AO TMK-CPW au 1er janvier (100%)	24.174	21.275
Résultat global total de AO-CPW (100%)	445	-2.316
Différences de taux de change (100%)	-1.145	6.051
Dividendes (100%)	-467	-836
Actifs nets de AO TMK-CPW au 31 décembre (100%)	23.007	24.174

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Quote-part du groupe des actifs nets de AO TMK-CPW au 31 décembre (49%)	11.274	11.845
Ajustements de consolidation pour les transactions avec l'entreprise associée	-	-184
Valeur comptable des intérêts dans AO TMK-CPW au 31 décembre (49%)	11.274	11.661
Valeur comptable des intérêts dans d'autres entreprises associées	1.739	1.631
Total	13.012	13.292

Il n'existe aucune restriction sur la capacité des co-entreprises ou des entreprises associées à transférer des fonds vers l'entité sous la forme de dividendes en espèces, ou de rembourser des prêts ou des avances consentis par l'entité.

Il n'existe aucune part non comptabilisée des pertes d'une entreprise associée, tant pour la période de reporting que sur les périodes cumulées.

23. Autres placements

<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017	2016
Balance au 1 janvier	4.662	2.768
Acquisitions	-	4.356
Cessions	-	-2.462
Solde au 31 décembre	4.662	4.662

Les autres investissements sont essentiellement des actifs financiers disponibles à la vente et incluent :

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Au 31 Décembre	
<u>Actions non cotées :</u>	2017	2016
- Instruments de capitaux propres Grecques	308	308
- Instruments de capitaux propres internationaux	4.354	4.354
	4.662	4.662

24. Instruments dérivés

Le tableau suivant présente la valeur comptable des instruments dérivés:

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Au 31 Décembre	
	2017	2016
Actifs courants		
Contrats de change à terme	1.058	3.220
Contrats à terme	676	120
Total	1.733	3.340
Passifs courants		
Contrats de change à terme	1.105	922
Contrats à terme	128	360
Total	1.233	1.282

Comptabilité de couverture

Les sociétés de Cenergy Holdings détiennent des instruments financiers dérivés aux fins de couverture des flux de trésorerie et de la juste valeur.

Ces instruments financiers dérivés couvrent les risques découlant des :

- Fluctuations des cours des métaux
- Fluctuations des cours de change

L'échéance et la valeur nominale des instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings correspondent à l'échéance et à la valeur nominale des actifs et des passifs sous-jacents (les éléments couverts).

Les instruments dérivés détenus par les sociétés de Cenergy Holdings concernent principalement:

- Les contrats à terme destinés à couvrir le risque de fluctuation des cours de métaux cotés sur le LME (London Metal Exchange) et utilisés comme matières premières par les sociétés de Cenergy Holdings dans le secteur des câbles (c'est-à-dire, principalement le cuivre et l'aluminium). Ces opérations de couverture sont répertoriées comme des couvertures de flux de trésorerie.
- Les contrats de change à terme destinés à couvrir le risque découlant des fluctuations des cours de change du dollar américain et de la livre sterling (c'est-à-dire, les devises auxquelles les sociétés de Cenergy Holdings sont principalement exposées). Ces contrats sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, selon l'élément sous-jacent. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les créances et les comptes à payer libellés en devises étrangères, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des instruments de couverture de la juste valeur. Lorsqu'ils sont utilisés à des fins de couverture du risque de change sur les ventes prévues de biens ou l'achat de matériaux, les contrats de change à terme sont répertoriés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés sont comptabilisés lorsque les sociétés de Cenergy Holdings concluent la transaction destinée à couvrir la juste valeur des créances, dettes ou engagements (couverture de la juste valeur), ou des transactions hautement probables (couverture des flux de trésorerie).

Couvertures de la juste valeur

Les instruments dérivés sont répertoriés comme instruments de couverture de la juste valeur quand l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier est couverte. Les variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont répertoriés et qualifiés comme des instruments de couverture de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé comme des variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables au risque couvert.

Couvertures des flux de trésorerie

La quote-part effective des variations de la juste valeur des instruments dérivés répertoriés comme des instruments de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, au poste « Réserve de couverture ». Le gain ou la perte de la quote-part non effective est comptabilisé au compte de résultat.

Les montants comptabilisés au poste « Réserve de couverture » sont reclassés au compte de résultat consolidé des périodes pendant lesquelles l'événement couvert se produit, c'est-à-dire, à la date de réalisation de la transaction prévue qui constitue l'objet de la couverture ou quand l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, dans le cas d'une vente à terme d'aluminium, la réserve est comptabilisée au compte de résultat consolidé après le règlement en espèces net du contrat à terme et à la date de la vente de l'aluminium).

Lorsqu'un élément couvert arrive à échéance ou est vendu, ou lorsque la quote-part de couverture ne répond plus aux critères en matière de comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture est interrompue à titre prospectif, les bénéfices et les pertes agrégés aux « Capitaux propres » sont conservés sous la forme d'une réserve et reportés au résultat lorsque l'actif couvert enregistre un bénéfice ou une perte.

Dans le cas d'une opération de couverture portant sur une transaction future prévue qui n'a plus vocation à avoir lieu, les bénéfices et les pertes agrégés aux Capitaux propres sont reportés au compte de résultat.

La variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres comme couverture de flux de trésorerie au 31 décembre 2017 sera recyclée au compte de résultat consolidé au cours de l'exercice 2018, car tous les événements couverts auront lieu (les opérations prévues auront lieu ou les éléments couverts auront une incidence sur le compte de résultat) en 2018.

Les sociétés de Cenergy Holdings examinent l'efficacité de la couverture des flux de trésorerie au commencement (de manière prospective) en comparant les termes critiques de l'instrument de couverture avec les termes critiques de l'élément couvert et, par la suite, lors de chaque date de reporting (de manière rétrospective), en appliquant, d'une manière cumulée, la méthode de la compensation en dollar.

Les résultats des opérations de couverture comptabilisés au compte de résultat pour les sociétés de Cenergy Holdings sont présentés aux postes "Produits" et "Coût des ventes" pour les contrats à terme de métaux et pour les contrats de change. Les montants comptabilisés au compte de résultat consolidé sont les suivants :

	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017	2016
Profit/(Perte) sur les contrats à terme	-807	-2.129
Profit/(Perte) sur les contrats à terme FX	-2.789	3.361
Total	-3.596	1.232

Le bénéfice ou la perte relative aux instruments dérivés utilisés à des fins de couverture des flux de trésorerie et comptabilisés à la rubrique Autres éléments du résultat global (Réserve de couverture) au 31 décembre 2017 sera comptabilisé dans le compte de résultat au cours de l'exercice financier suivant.

25. Capital et réserves

A. Capital social et primes d'émission

Le capital social en circulation et le nombre d'actions de la Société s'établissent comme suit :

- Capital social en circulation : 117.892.172,38 d'euros, et
- Nombre total d'actions : 190,162,681.

Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Les détenteurs d'actions ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de la Société.

Les primes d'émission de la Société s'élèvent à 58.600 milliers d'euros.

Dans le cadre du traitement comptable de la transaction sous contrôle commun de la fusion transfrontalière, la contribution au capital social initial de la Société de 61.500 EUR est traitée comme une augmentation du capital social survenue au cours de 2016.

B. Nature et objet des réserves

(a) Réserve légale

En application de la législation fiscale belge, les sociétés sont tenues d'allouer 5 % de leurs bénéfices à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10 % du capital social. La distribution de la réserve légale est interdite.

Conformément au droit des sociétés grecques, les sociétés sont tenues d'affecter chaque année au moins 5% de leurs bénéfices nets annuels à leur réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne au moins 1/3 du capital social de la société. La distribution de la réserve légale est interdite, mais elle peut être utilisée pour compenser les pertes.

(b) Réserve de conversion

La réserve de conversion pour l'écart de conversion contient les différences de change résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger.

(c) Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend la quote-part effective de la variation nette cumulée de la juste valeur des instruments utilisés aux fins de couverture des flux de trésorerie en attente de comptabilisation ultérieure au compte de résultat, car les flux de trésorerie couverts ont une incidence sur le résultat.

(d) Réserve spéciale

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois sur le développement qui accordent des avantages fiscaux aux sociétés qui ont investi leurs bénéfices plutôt que de les distribuer aux actionnaires. Plus précisément, les réserves décrites ont soit épuisé leur dette d'impôts sur leur revenu ou ont été définitivement exemptées de l'impôt sur le revenu, après la fin d'une période déterminée à compter de la réalisation des investissements qu'ils concernent.

(e) Réserve exonérée d'impôts

Cette catégorie concerne les réserves formées en application des dispositions de certaines lois fiscales et sont exonérées de l'impôt sur le revenu, à condition qu'elles ne soient pas distribuées aux actionnaires. Si ces réserves sont distribuées, elles seront imposées en utilisant le taux d'imposition applicable à cette date.

C. Rapprochement des réserves

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Réserve légale	Réserve de conversion	Réserves de couverture	Réserves spéciales	Réserves exonérées	Total
Solde au 1 janvier 2016	6.903	-18.690	-466	9.525	35.613	32.885
Autres éléments du résultat global	-	2.981	41	-	-	3.023
Transfert de réserves	-	-	-	-	705	705
Solde au 31 Décembre 2016	6.903	-15.708	-425	9.525	36.318	36.613
Solde au 1 janvier 2017	6.903	-15.708	-425	9.525	36.318	36.613
Autres éléments du résultat global	-	-1.817	795	-	-	-1.022
Solde au 31 Décembre 2017	6.903	-17.525	370	9.525	36.318	35.591

26. Gestion du capital

La politique des sociétés de Cenergy Holdings consiste à maintenir une structure du capital solide afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de leurs activités. Le Conseil d'administration surveille le rendement du capital, qui est défini comme étant le rapport entre les résultats nets et le total des capitaux propres à l'exclusion des participations minoritaires. Le Conseil d'administration surveille également le niveau des dividendes distribués aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Conseil d'administration vise à maintenir un équilibre entre une rentabilité sur capitaux propres plus élevée qui serait possible grâce à un recours plus important à l'emprunt, et les avantages et la sécurité procurés par une structure de capital solide. Dans ce contexte, le Conseil d'administration surveille le Taux de rendement des capitaux engagés (ROCE, Return on Capital Employed) ou autrement le Taux de rendement des capitaux investis (RCI), qui est défini comme étant le résultat opérationnel (EBIT, le résultat opérationnel tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

part du bénéfice/de la perte des entités mises en équivalence, nette d'impôts) divisé par les capitaux engagés, c'est-à-dire, les capitaux propres et la dette. Le Conseil d'administration recherche des opportunités et examine la possibilité d'utiliser l'endettement des sociétés de Cenergy Holdings qui ont un ROCE relativement élevé (en tout cas supérieur au coût de la dette) et de diminuer l'endettement des sociétés qui traversent une période relativement morose en termes de ROCE.

27. Emprunts et dettes financières

A. Aperçu

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Au 31 Décembre	
	2017	2016
Dettes non courantes		
Emprunts bancaires non garantis	28.830	34.665
Emprunts obligataires garantis	43.751	133.947
Emprunts obligataires non garantis	12.480	15.240
Dettes résultant des contrats de location-financement	1.080	544
Total	86.141	184.396
Dettes courantes		
Emprunts bancaires garantis	1.176	658
Factoring avec recours	43.451	43.829
Emprunts bancaires non garantis	207.094	181.706
Emprunts de parties liées	5.152	5.175
Emprunts obligataires garantis - part courante	92.563	21.514
Emprunts obligataires non garantis - part courante	3.055	1.974
Dettes résultant des contrats de location-financement - part courante	340	178
Emprunts bancaires non garantis - part courante	9.901	7.790
Total	362.732	262.823
Total des emprunts et dettes financières	448.873	447.219

Des informations sur l'exposition au risque de taux d'intérêt, de change et de liquidité des sociétés de Cenergy Holdings sont présentées à la note 30.

Les échéances des prêts non courants sont les suivantes :

<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017	2016
Entre 1 et 2 ans	12.400	61.103
Entre 2 et 5 ans	34.508	79.604
Plus de 5 ans	39.232	43.689
Total	86.141	184.396

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les taux d'intérêt pondérés effectifs moyens à la date de reporting sont les suivants :

2017

Montants en milliers d'euro

	EUR	USD	GBP	LEV	RON
<i>Emprunts bancaires (non courant) - montant comptable</i>	28.830	-	-	-	-
<i>Emprunts bancaires (non courant) - taux d'intérêt moyen pondéré</i>	2,2%	-	-	-	-
<i>Emprunts bancaires (courant) - montant comptable</i>	241.182	14.891	2.629	1.176	1.743
<i>Emprunts bancaires (courant) - taux d'intérêt moyen pondéré</i>	5,3%	6,0%	4,6%	4,7%	5,2%
<i>Emprunts obligataires (non courant)- montant comptable</i>	56.231	-	-	-	-
<i>Emprunts obligataires (non courant)-taux d'intérêt moyen pondéré</i>	4,0%	-	-	-	-
<i>Emprunts obligataires (courant)- montant comptable</i>	95.618	-	-	-	-
<i>Emprunts obligataires (courant)-taux d'intérêt moyen pondéré</i>	4,6%	-	-	-	-
<i>Obligations de location-financement - montant comptable</i>	1.420	-	-	-	-
<i>Obligations de location-financement - taux d'intérêt moyen pondéré</i>	4,0%	-	-	-	-

2016

Montants en milliers d'euro

	EUR	USD	GBP	LEV	RON
<i>Emprunts bancaires (non courant) - montant comptable</i>	34.665	-	-	-	-
<i>Emprunts bancaires (non courant) - taux d'intérêt moyen pondéré</i>	2,0%	-	-	-	-
<i>Emprunts bancaires (courant) - montant comptable</i>	228.536	279	1.295	-	3.741
<i>Emprunts bancaires (courant) - taux d'intérêt moyen pondéré</i>	5,6%	5,4%	5,3%	-	3,8%
<i>Emprunts obligataires (non courant)- montant comptable</i>	149.187	-	-	-	-
<i>Emprunts obligataires (non courant)-taux d'intérêt moyen pondéré</i>	4,4%	-	-	-	-
<i>Emprunts obligataires (courant)- montant comptable</i>	23.619	-	-	-	-
<i>Emprunts obligataires (courant)-taux d'intérêt moyen pondéré</i>	4,7%	-	-	-	-
<i>Dettes résultant des contrats de location-financement -montant comptable</i>	722	-	-	-	-
<i>Dettes résultant des contrats de location-financement -taux d'intérêt moyen pondéré</i>	4,1%	-	-	-	-

Au cours de 2017, Cenergy Holdings a obtenu de nouveaux prêts bancaires libellés en euros qui se sont élevés à 44,8 millions et a remboursé 45,9 millions d'euros avec date d'échéance en 2017. Les prêts bancaires courants avaient un taux d'intérêt moyen de 5,3%.

Les dettes à court terme sont surtout des facilités de crédit renouvelables qui financent les besoins en fonds de roulement et des projets précis en cours.

À la fin de 2017, une somme de 89 millions d'euros liée aux emprunts obligataires syndiqués perçus par Corinth Pipeworks et Hellenic Cables en 2013, a été transférée aux emprunts à court terme étant donné que, sur la base des plans de remboursement, elle est payable en 2018. Ainsi, au 31 décembre 2017, les passifs courants consolidés de Cenergy Holdings excèdent les actifs courants de 93,4 millions d'euros.

Corinth Pipeworks et Hellenic Cables en sont couramment à l'étape finale des négociations avec les banques afin d'obtenir la conversion d'une part significative des emprunts à court terme en emprunts à long terme. La direction des deux filiales estime que ces négociations se concluront avec succès dans le courant de 2018.

La Société et ses filiales disposent de lignes de crédit adéquates pour répondre aux besoins futurs.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Des hypothèques et nantissements sur des immobilisations corporelles des filiales ont été contractés en faveur des banques. Leur valeur comptable s'élève à 208,9 millions d'euros (voir note 19).

Pour les emprunts des sociétés de Cenergy Holdings assumés par les banques, des clauses de changement de contrôle permettent aux prêteurs de disposer d'une clause de remboursement anticipé.

Aucun incident eu égard à un non-respect des conditions des emprunts souscrits par les sociétés de Cenergy Holdings ne s'est produit en 2017.

B. Rapprochement entre variations des créances et flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>Montants en milliers d'euro</i>	Emprunts et dettes financières
Balance au 1 Janvier 2017	447.219
<u>Changements par rapport aux flux de trésorerie de financement:</u>	
Produit de nouveaux emprunts	44.791
Remboursement d'emprunts	-45.935
Paiement des dettes de location-financement	-347
Total des changements par rapport aux flux de trésorerie de financement	-1.491
<u>Autres changements</u>	
Nouveaux contrats de location-financement	1.077
Effet des variations des taux de change	-361
Intérêts débiteurs	25.891
Intérêts payés	-23.464
	3.144
Solde au 31 Décembre 2017	448.873

C. Dettes relatives aux contrats de location-financement

Les dettes relatives aux contrats de location-financement sont payables comme suit :

<i>Montants en milliers d'euro</i>	2017	2016
Obligations de location-financement - Contrats de location minimum		
> 1 an	392	178
Entre 1 and 5 ans	1.159	582
Total	1.551	760
Charge d'intérêts future de location -financement	-132	-37
Valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location	1.420	722

28. Dettes commerciales et autres créditeurs

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	2017	2016
Fournisseurs		121.707	114.381
Chèques/effets à payer		45.017	33.802
Acomptes clients		-	7,070
Caisses de sécurité sociale	13	1.946	1.773
Dettes fournisseurs vis-à-vis des parties liées	35	8.999	13.863
Dividendes à payer		2	2
Créditeurs divers		1.538	1.646
Produits non acquis et différés		-	6
Charges à imputer		9.880	9.347
Autres taxes et accises		3.913	5.341
Total		193.001	187.231
Solde courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		186.915	178.624
Solde non courant des dettes fournisseurs et autres créditeurs		6.086	8.607
Solde au 31 décembre		193.001	187.231

L'augmentation des soldes fournisseurs et des effets à payer est imputable aux achats de matières premières en vue de la réalisation des projets en cours, principalement dans les deux segments.

29. Subventions

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	2017	2016
Solde au 1 janvier		16.215	17.042
Amortissement des subventions	10.A	-775	-794
Autres		-3	-34
Solde au 31 décembre		15.436	16.215

Des subventions ont été obtenues dans le cadre d'investissements en immobilisations corporelles. Les conditions liées aux subventions reçues par Cenergy Holdings ont toutes été respectées au 31 décembre 2017.

30. Instruments financiers

A. Classifications comptables et justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers, ainsi que la hiérarchie des instruments mesurés à la juste valeur.

31/12/2017

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur				Total
	comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers disponibles à la vente	4.662	-	-	4.662	4.662
Actifs financiers dérivés	1.733	676	1.058	-	1.733
	6.395	676	1.058	4.662	6.395
Passifs financiers dérivés	-1.233	-128	-1.105	-	-1.233
	5.162	548	-47	4.662	5.162

31/12/2016

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur				Total
	comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers disponibles à la vente	4.662	-	-	4.662	4.662
Actifs financiers dérivés	3.340	120	3.220	-	3.340
	8.002	120	3.220	4.662	8.002
Passifs financiers dérivés	-1.282	-360	-922	-	-1.282
	6.720	-239	2.297	4.662	6.720

Les différents niveaux sont les suivants :

- Niveau 1 : il existe des cours (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : évaluation à l'aide de données qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.
- Niveau 3 : données non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des actifs et passifs financiers suivants mesurée au coût d'amortissement est une approximation de leur valeur comptable :

- Créances clients et autres débiteurs
- Trésorerie et équivalents de trésorerie
- Dettes fournisseurs et autres créditeurs
- Emprunts et dettes financières

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le tableau suivant montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et les soldes de clôture des actifs financiers de Niveau 3 classés comme actifs prêts à la vente :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2017	2016
Solde au 1 janvier	4.662	2.768
Acquisitions	-	4.356
Ventes	-	-2.462
Solde au 31 décembre	4.662	4.662

B. Évaluation de la juste valeur

(a) Techniques d'évaluation et données non observables significatives

Les justes valeurs des actifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs (marchés boursiers) (par exemple, instruments dérivés, actions, obligations, fonds communs de placement) sont déterminées en fonction des cours qui sont publiés et valables à la date de reporting. La juste valeur des actifs financiers est déterminée par leur cours vendeur, tandis que la juste valeur des passifs financiers est déterminée par leur cours acheteur.

Les justes valeurs des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont déterminées en utilisant des techniques et des normes d'évaluation qui reposent sur des données du marché disponibles à la date de reporting.

La valeur nominale déduction faite des réductions de valeur pour créances commerciales douteuses est réputée se rapprocher de leur valeur réelle. En vue de leur comptabilisation dans les états financiers, les valeurs réelles des passifs financiers, sont estimées au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs découlant de contrats spécifiques, en utilisant le taux d'intérêt en cours qui est disponible pour Cenergy Holdings et ses sociétés lors de l'usage de facilités de crédits financiers similaires.

Les données qui ne remplissent pas les critères respectifs et qui ne peuvent pas être classées au Niveau 1, mais qui sont observables, directement ou indirectement, relèvent du Niveau 2. Les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré évalués au moyen de cours obtenus de courtiers sont classés dans ce niveau.

Les actifs financiers, tels que les actions non cotées qui ne sont pas négociées sur un marché actif, dont l'évaluation est basée sur les prévisions des sociétés de Cenergy Holdings relatives à la rentabilité future de l'émetteur, sont classés au Niveau 3.

Le tableau ci-dessous présente les techniques d'évaluation de la juste valeur ainsi que les données non observables significatives utilisées :

Type	Technique d'évaluation	Données observables importantes	Interrelation entre les données inobservables des et l'évaluation de la juste valeur
Produits dérivés	<i>Technique de comparaison des marchés: Les justes valeurs sont basées sur les cours obtenus auprès des courtiers. Des contrats similaires sont négociés sur des marchés actifs et les cotisations reflètent les transactions d'instruments financiers similaires.</i>	Cotations des courtiers	Non applicable.
Titres de participation négociés sur des marchés actifs	Valeur du marché: cours relevé sur un marché actif.	Non applicable.	Non applicable.
Titres de participation non négociés sur des marchés actifs	Flux de trésorerie actualisés: la juste valeur d'une action non négociée sur un marché actif et basée sur les estimations de Cenergy Holdings et de ses sociétés relatives à la rentabilité future de l'émetteur tenant compte du taux de croissance attendu des opérations et d'un taux d'actualisation.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux sans risque : 0.3% - Prime de risque de marché: 6,3% -9,7% - WACC (arrondi): 5,4% -9,2% 	<ul style="list-style-type: none"> • l'augmentation du taux de croissance du marché attendue (diminution) • l'augmentation des flux de trésorerie estimée (diminution) • le taux d'actualisation ajusté au risque était inférieur (supérieur)

(b) Transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2

Il n'y a pas eu de transfert du Niveau 2 vers le Niveau 1 ou du Niveau 1 vers le Niveau 2 en 2017. Il n'y a pas non plus eu de transfert en 2016.

C. Gestion du risque financier

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de crédit, de liquidité et de marché découlant de l'utilisation de ses instruments financiers. La présente Note donne des informations sur leur exposition à chacun des risques ci-dessus, leurs objectifs, la politique et procédures en matière d'estimation et de gestion des risques, ainsi que la gestion du capital de Cenergy Holdings (note 26).

Les politiques de gestion des risques sont appliquées en vue d'identifier et d'analyser les risques pesant sur Cenergy Holdings et ses sociétés, de fixer des limites à la prise de risque et de mettre en

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

œuvre des systèmes de contrôle pertinents. Les politiques et les systèmes pertinents de gestion du risque sont occasionnellement examinés afin de prendre en considération toutes les variations du marché et des activités des sociétés.

La mise en œuvre des politiques et des procédures en matière de gestion du risque est supervisée par le département Audit interne, qui réalise des audits ordinaires et extraordinaires relatifs à l'implémentation des procédures ; les résultats de ces audits sont communiqués au Conseil d'administration.

C.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour Cenergy Holdings et ses sociétés dans le cas où un client ou la contrepartie d'un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des investissements en titres de créance

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition au risque de crédit maximum.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	Au 31 Décembre	
		2017	2016
Créances commerciales et autres débiteurs - Courant	17	138.267	183.923
Créances commerciales et autres débiteurs - Non courant	17	6.238	6.834
Actifs sur contrats	9.D	65.166	-
Sous-total		209.670	190.757
Actifs financiers disponibles à la vente	23	4.662	4.662
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	69.443	71.329
Instruments dérivés	24	1.733	3.340
Sous-total		75.838	79.331
Total		285.509	270.088

(a) Créances commerciales et autres débiteurs

L'exposition des sociétés de Cenergy Holdings au risque de crédit est principalement impactée par les caractéristiques individuelles des clients. Toutefois, les dirigeants des sociétés considèrent également les facteurs qui peuvent influencer le risque crédit de leurs clients, notamment le risque de défaut du secteur et du pays dans lequel ils exercent leur activité. Au 31 décembre 2017, aucun client ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires consolidé et, par conséquent, le risque commercial est réparti sur un grand nombre de clients. Toutefois, l'activité de certaines filiales (par exemple, CPW Pipe Industry, Hellenic Cable Industry et Fulgor) étant axée sur les projets, il se peut que ce seuil soit dépassé individuellement pendant une courte période. Pour 2017, ce seuil a été dépassé dans le cas d'un seul client de segment de tuyaux en acier (à savoir Trans Adriatic Pipeline AG (TAP)) en raison du fait que tout le projet de Trans Adriatic Pipeline a été attribué à Corinth Pipeworks.

Les sociétés de Cenergy Holdings ont défini une politique de crédit selon laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions générales de paiement et de livraison. Dans le cadre de leur vérification, les sociétés de Cenergy Holdings examinent les notations attribuées par des agences externes, le cas échéant, et,

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

dans certains cas, les références bancaires disponibles. Des limites de crédit sont déterminées pour chaque client, lesquelles sont examinées au regard des circonstances courantes. Si nécessaire les conditions de vente et les recouvrements sont réajustés. En règle générale, les limites de crédit des clients sont basées sur les limites qui leur ont été attribuées par les compagnies d'assurances ; les créances sont ensuite assurées en fonction de ces limites.

Dans le cadre du suivi du risque des clients, ces derniers sont classés en fonction de leurs caractéristiques en matière de crédit, d'échéance de leurs créances et des éventuels problèmes de recouvrabilité observés antérieurement. Les créances commerciales et autres débiteurs se composent principalement des clients grossistes des sociétés de Cenergy Holdings. Tous les clients considérés comme étant à "haut risque" sont repris dans une liste spéciale et le montant des ventes ultérieures doit être perçu à l'avance. En fonction des antécédents du client et de son statut, les filiales de Cenergy Holdings exigent des sûretés réelles ou autres (par exemple, des lettres de garantie) afin, si possible, de sécuriser leurs créances.

Les sociétés de Cenergy Holdings déterminent un montant de perte de valeur qui représente leur estimation des pertes encourues relatives aux créances commerciales et autres débiteurs.

Au 31 décembre, l'exposition maximale au risque de crédit pour les créances commerciales et autres débiteurs, par région géographique, était comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2017	2016
Grèce	100.502	75.397
Autre pays membres de l'UE	62.020	59.805
Autres pays européen	1.906	724
Asie	6.797	13.745
Amérique (Nord et Sud)	38.167	40.316
Afrique	278	770
Océanie	1	-
Total	209.670	190.757

Au 31 décembre, l'ancienneté des créances client et autres débiteurs qui n'étaient pas dépréciées était comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2017	2016
Ni échu, ni douteux	194.700	168.660
<i>Echu</i>		
- jusqu'à 6 mois	10.258	8.224
- Plus de 6 mois	4.713	13.873
Total	209.670	190.757

La direction des filiales estime que les montants non dépréciés qui sont en souffrance depuis moins de 6 mois et plus de 6 mois sont entièrement recouvrables, sur la base de l'historique du comportement de paiement et sur la base d'analyses poussées concernant le risque de crédit client, y compris les notations de crédit des clients, si disponibles.

La variation de la provision de dépréciation à l'égard des créances commerciales et autres débiteurs est la suivante :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Note	2017	2016
Solde au 1 janvier		18.080	17.527
Montants amortis		-1.508	-
Reprise de perte de valeur	10.B	9.214	349
Ecart de change	10.A	-8	-308
Impact des variations du taux de change		-1.621	511
Solde au 31 décembre	17	24.156	18.080

La perte de valeur de 8.883 milliers d'euros a trait à un client au Moyen-Orient (note 17) tandis que le solde de 331.000 euros, en 2017, a trait à certains clients qui ont indiqué qu'ils ne seraient pas en mesure de payer leurs soldes dus, principalement en raison de circonstances économiques.

La garantie suivante existe afin de sécuriser les créances des clients :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2017	2016
Lettre de garantie bancaire	1.656	3.746

(b) Titres de créance

Cenergy Holdings limite son exposition au risque de crédit en investissant principalement dans des obligations d'État et des obligations de sociétés liquides assorties de taux de rendement et de notations raisonnables, lorsque cela est jugé nécessaire. Les contreparties des obligations d'entreprises sont en majorité des sociétés réputées.

En 2017, il n'y a pas de valeur comptable inscrite pour les titres de créance. En conséquence, il n'y a aucune exposition au risque de crédit à la date de clôture.

(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2017, Cenergy Holdings et ses sociétés détenaient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour un montant de 69.443 milliers d'euros. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de banques et d'institutions financières notées de Aa3- à Caa2 par l'agence Moody's.

C.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que Cenergy Holdings et ses sociétés éprouvent des difficultés à remplir leurs obligations relatives aux passifs financiers devant être réglées par transfert de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'approche adoptée pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elles disposeront toujours de liquidités suffisantes pour honorer leurs passifs, lorsque ceux-ci arriveront à échéance, dans des conditions normales ou tendues, sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à leur réputation.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Afin d'éviter les risques de liquidité, Cenergy Holdings et ses sociétés constituent une provision pour flux de trésorerie d'une durée d'un an lors de la préparation du budget annuel, ainsi que, chaque mois, une provision permanente de trois mois afin de garantir des disponibilités suffisantes leur permettant de faire face à leurs besoins opérationnels, y compris la couverture de leurs obligations financières. Cette politique ne tient pas compte de l'impact potentiel de circonstances extrêmes que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Les sociétés surveillent leurs besoins en liquidités par le biais de la société Steelmet S.A., une filiale, qui convient des modalités de financement avec les institutions de crédit en Grèce et dans d'autres pays.

Exposition au risque de liquidité

Les passifs financiers et les instruments dérivés basés sur des échéances contractuelles sont ventilés comme suit :

31/12/2017

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Flux de trésorerie contractuels					
	Valeur Comptable	<1 an	1 - 2 ans	2 -5 ans	>5 ans	Total
Emprunts bancaires	290.451	263.886	6.682	18.834	5.167	294.569
Prêts accordés par la société mère	5.152	5.152	-	-	-	5.152
Emprunts obligataires émis	151.849	101.191	8.522	25.361	44.468	179.542
Dettes découlant d'un contrat de location-financement.	1.420	392	428	731	-	1.551
Instruments dérivés	1.233	1.233	-	-	-	1.233
Les dettes commerciales et autres créditeurs	193.001	188.314	2.403	4.441	-	195.157
Passifs sur contrats	4.724	4.724	-	-	-	9.448
	647.830	564.892	18.035	49.367	49.635	686.653

31/12/2016

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Flux de trésorerie contractuels					
	Valeur Comptable	<1 an	1 - 2 ans	2 -5 ans	>5 ans	Total
Emprunts bancaires	268.648	236.337	10.166	17.220	10.770	274.493
Prêts accordés par la société mère	5.175	5.175	-	-	-	5.175
Emprunts obligataires émis	172.675	25.950	61.572	68.742	50.147	206.411
Dettes découlant d'un contrat de location-financement.	722	178	194	388	-	760
Instruments dérivés	1.282	1.282	-	-	-	1.282
Les dettes commerciales et autres créditeurs	187.231	178.624	2.937	6.868	227	188.656
	635.732	447.546	74.870	93.217	61.143	676.777

Les sociétés de Cenergy Holdings ont des emprunts syndiqués qui contiennent des clauses de prêt restrictives. Un non-respect de ces clauses à l'avenir impliquerait que les sociétés doivent rembourser leurs emprunts plus tôt qu'indiqué dans le tableau ci-dessus. Selon la convention de prêt, les clauses

restrictives sont évaluées régulièrement par Steelmet S.A. et sont communiquées à la direction des sociétés afin de garantir le respect des conventions.

C.3. Risque de marché

Le risque de marché se compose des variations des cours des matières premières, des cours de change et des taux d'intérêt qui ont un impact sur les résultats de Cenergy Holdings et de ses sociétés ou sur la valeur de leurs instruments financiers. Les sociétés de Cenergy Holdings utilisent des instruments dérivés pour gérer ce risque.

Ces transactions sont effectuées par Steelmet S.A. En règle générale les filiales cherchent à appliquer la comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité du compte de résultat.

(a) Risque de change :

Cenergy Holdings et ses sociétés sont exposées au risque de change découlant des ventes et achats réalisés, ainsi que des prêts libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de Cenergy Holdings et de ses sociétés, qui est essentiellement l'euro. Les principales devises dans lesquelles ces transactions sont effectuées sont principalement l'euro, le dollar US et la livre sterling.

À terme, les sociétés de Cenergy Holdings couvrent la majeure partie de leur exposition aux devises estimée par rapport aux ventes et achats prévus, ainsi qu'aux créances et engagements en devises. Les sociétés de Cenergy Holdings concluent principalement des contrats à terme avec des contreparties externes afin de gérer le risque de fluctuation des cours de change ; ces contrats expirent en règle générale moins d'un an à compter de la date de reporting. Lorsque cela est estimé nécessaire, ces contrats sont prorogés à leur expiration. Selon le cas, le risque de change pourrait également être couvert en souscrivant des emprunts dans les devises respectives.

Les intérêts d'emprunt sont libellés dans la même devise que celle des flux de trésorerie qui découlent des activités d'exploitation des sociétés de Cenergy Holdings.

Les investissements que Cenergy Holdings et ses sociétés réalisent dans leurs filiales ne sont pas couverts car ces positions de change sont considérées comme étant prises à long terme et principalement en euros.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le résumé des données quantitatives concernant l'exposition de Cenergy Holdings et de ses sociétés au risque de change est le suivant :

31/12/2017

Montants en milliers d'euros

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances commerciales et autres débiteurs	43.784	14.778	7.731	591	66.884
Emprunts et dettes financières	-14.891	-2,629	-1.743	-	-19.263
Dettes commerciales et autres créditeurs	-33.239	-936	-9.636	-12	-43.822
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14.101	220	216	51	14.589
	9.754	11.434	-3.431	630	-18.387
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	-113.641	-11.814	-	-	-125.455
Risque total	-103.887	-380	-3.431	630	-107.068

31/12/2016

Montants en milliers d'euros

	USD	GBP	RON	AUTRE	TOTAL
Créances commerciales et autres débiteurs	43.820	13.715	8.551	463	66.549
Emprunts et dettes financières	-25.205	-5.117	-3.741	-	-34.063
Dettes commerciales et autres créditeurs	-53.198	-414	-12.427	-192	-66.231
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13.429	2.013	75	8	15.524
	-21.154	10.196	-7.542	279	-18.221
Dérivés pour couverture de risque (valeur nominale)	-41.113	-19.496	-	-	-60.609
Risque total	-62.267	-9.299	-7.542	279	-78.830

Les taux de change suivants ont été appliqués au cours de l'exercice:

	<u>Taux de change moyen</u>		<u>Taux de change de fin d'exercice</u>	
	2017	2016	2017	2016
USD	1,1297	1,1069	1,1993	1,0541
GBP	0,8767	0.8195	0.8872	0.8562
RON	4,5681	4,4904	4,6597	4,5390

Une possible appréciation (dépréciation) raisonnable de l'euro, du dollar US, de la livre sterling ou du

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

RON par rapport aux autres devises au 31 décembre aurait affecté l'évaluation des instruments financiers libellés en une devise étrangère et affecté les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants présentés dans le tableau ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, restent constantes, et fait abstraction de l'impact des ventes et achats prévus.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Résultat d'impôts		Fonds propres nets	
	Renforcement	Affaiblissement	Renforcement	Affaiblissement
2017				
USD (10% variation par rapport à l' EUR)	1.854	-1.517	-6.919	5.661
GBP(10% variation par rapport à l' EUR)	-42	35	-42	35
RON (10% variation par rapport à l' EUR)	-381	312	-381	312
2016				
USD (10% variation par rapport à l' EUR)	-2.350	1.923	-5.594	4.577
GBP(10% variation par rapport à l' EUR)	392	-321	-618	506
RON (10% variation par rapport à l' EUR)	-838	686	-838	686

(b) Risque de taux d'intérêt :

Exposition au risque du taux d'intérêt

Durant la période prolongée de faiblesse des taux d'intérêt, les sociétés de Cenergy Holdings ont adopté une politique souple visant à garantir que 5 % à 20 % de leur exposition au risque de taux d'intérêt est à un taux fixe. Ceci est obtenu, d'une part, par l'utilisation d'instruments à taux fixe et, d'autre part, en empruntant à un taux variable. Le profil de taux d'intérêt relatif aux instruments financiers portant intérêt détenus par les sociétés de Cenergy Holdings se présente comme suit :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Au 31 Décembre	
	2017	2016
Instruments à taux fixe		
Passifs financiers	-39.304	-36.973
Instruments à taux variable		
Passifs financiers	-409.569	-410.246

Analyse de sensibilité à la juste valeur pour les instruments à taux fixe

Le Groupe ne comptabilise pas d'actifs financiers ou de passifs financiers à taux fixe à la juste valeur par le biais du compte de résultat et le Groupe n'utilise pas actuellement d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture dans le cadre d'un modèle de comptabilité de couverture à la juste valeur. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'incidence sur le résultat. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt aurait un effet positif ou négatif à hauteur de 92.000 euros sur les fonds propres après impôt. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent constantes.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Analyse de la sensibilité au flux de trésorerie pour les instruments à taux variable

Une variation raisonnablement probable de 0,25 % des taux d'intérêt à la date de reporting aurait augmenté ou diminué (-) les capitaux propres et le compte de résultat pour les montants ci-dessous. Cette analyse suppose que toutes les autres variables, en particulier les taux de change, restent constantes.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Résultat d'impôts & Fonds propres nets	
	0.25% augmentation	0.25% diminution
2017		
Passifs Financiers	-1,121	1,121
2016		
Passifs Financiers	-1,026	1,026

(c) Actifs dérivés et passifs répertoriés comme couvertures de flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous indique les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie associés aux couvertures de flux de trésorerie sont susceptibles d'avoir lieu :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Valeur Comptable	Flux de trésorerie attendus			Total
		1-6 mois	6-12 mois	> 1 an	
2017					
Contrats de change à terme					
Actifs	1.058	1.058	-	-	1.058
Passifs	-1.051	-887	-164	-	-1.051
Contrats à terme					
Actifs	676	676	-	-	676
Passifs	-128	-128	-	-	-128
	555	718	-164	-	555
2016					
Contrats de change à terme					
Actifs	3.220	3.088	132	-	3.220
Passifs	-922	-820	-103	-	-922
Contrats à terme					
Actifs	120	120	-	-	120
Passifs	-360	-360	-	-	-360
	2.058	2.029	29	-	2.058

C.4. Risque lié à l'environnement macro-économique et financier en Grèce

En Grèce, où se trouvent la plupart des filiales de Cenergy Holdings, l'environnement macroéconomique et financier montre des signes d'amélioration même si des incertitudes subsistent.

À la suite de la recapitalisation des banques grecques à la fin de l'année 2015 et du programme de sauvetage financier d'un montant de 86 milliards d'euros conclu entre le gouvernement grec et les institutions supranationales, l'Euro-groupe et ces institutions ont achevé leurs discussions portant sur le deuxième et le troisième examens du programme d'aide financière à la Grèce (entre juin 2017 et mars 2018), ouvrant ainsi la voie au déblocage d'une troisième et d'une quatrième tranches d'un montant de 8,5 et 6,7 milliards d'euros respectivement. En conséquence, Moody's a relevé la note de solvabilité du pays de Caa2 à B3.

De plus, il convient de noter que les contrôles de capitaux en vigueur en Grèce depuis juin 2015 ont été davantage assouplis, mais n'en demeurent pas moins maintenus jusqu'à la date d'approbation des états financiers. Ils n'ont pas empêché les filiales de Cenergy Holdings de poursuivre leurs activités comme précédemment. Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles n'ont pas été perturbés.

En outre, compte tenu de la solide base de clientèle des filiales de Cenergy Holdings en dehors de la Grèce (64 % des revenus) ainsi que de leurs installations établies à l'étranger, le risque de liquidité qui pourrait résulter de l'incertitude concernant l'environnement économique en Grèce est limité.

Cenergy Holdings suit de près et de manière continue les évolutions de l'environnement international et national et adapte en temps opportun sa stratégie commerciale et leurs politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur ses activités. Pour plus d'informations quant aux développements survenus en 2018 dans le contexte international, se référer à la Note 37.

L'endettement total de Cenergy Holdings, qui s'élève à 449 millions d'euros, se compose à 23 % de dettes à long-terme et à 77 % de dettes à court-terme. En tenant compte de la trésorerie et des équivalents de trésorerie d'un montant de 69 millions d'euros (19 % de dettes à court-terme), la dette nette des filiales de Cenergy Holdings s'élève à 379 millions d'euros. Les emprunts et les dettes financières sont détenus auprès de banques et d'institutions financières dont la note va de A2 à Caa2 selon le barème de notation de Moody's. Environ 90 % de ces emprunts et dettes financières sont détenus auprès des banques grecques. Les crédits à long terme ont une échéance moyenne de six ans. Les facilités à court terme consistent principalement en crédits renouvelables, qui sont révisés annuellement, avec des échéances réparties sur l'année, et parmi ces crédits renouvelables, des emprunts à court terme sont conclus avec diverses échéances et sont automatiquement renouvelés à la date d'échéance si nécessaire. Les limites de crédit sont suffisantes pour répondre aux exigences du fonds de roulement et refinancer les prêts à court terme.

31. Filiales

Les filiales de la Société et les pourcentages détenus par la société mère à la fin de la période concernée sont les suivants :

Entreprises filiales	Pays	Participation directe et indirecte 2017	Participation directe et indirecte 2016
CORINTH PIPEWORKS INDUSTRY SA	Grèce	100,00%	100,00%
CPW AMERICA CO	Etats-Unis	100,00%	100,00%
HUMBEL LTD	Chypre	100,00%	100,00%
WARSAW TUBULAR TRADING SP. ZOO.	Pologne	100,00%	100,00%
FULGOR S.A.	Grèce	100,00%	100,00%
ICME ECAB S.A.	Roumanie	98,59%	98,59%
LESCO OOD	Bulgarie	100,00%	100,00%
LESCO ROMANIA S.A.	Roumanie	65,00%	65,00%
DE LAIRE LTD	Chypre	100,00%	100,00%
HELLENIC CABLES S.A. HELLENIC CABLE INDUSTRY S.A.	Grèce	100,00%	100,00%
VET S.A.	Grèce	100,00%	100,00%

Les pourcentages indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les intérêts financiers détenus directement et indirectement par la Société.

Pour toutes les entités ci-dessus, Cenergy Holdings exerce son contrôle directement et/ou indirectement.

Il n'y a pas eu de changement dans les participations détenues par la Société au cours de 2017.

32. Contrats de location simple

Cenergy Holdings loue des bâtiments et des véhicules automobiles en vertu de contrats de location simple.

A. Paiements minimaux futurs au titre de contrats de location simples

Au 31 décembre, les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2017	2016
< 1 ans	1.209	943
de 1 à 5 ans	2.386	2.121
	3.596	3.064

B. Montants comptabilisés en compte de résultat

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Charges de location financement	1.473	1.498

33. Engagements

A. Engagements visant des achats

Les filiales ont conclu des contrats selon leurs programmes d'investissement qui devraient s'achever au cours de l'an prochain.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Immobilisations corporelles	11.405	2.405

B. Garanties

<i>Montants en milliers d'euros</i>	<u>Au 31 Décembre</u>	
	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Garanties pour assurer les engagements aux fournisseurs	19,046	23,706
Garanties pour assurer la bonne exécution des contrats avec les clients	87,349	75,421
Garanties de subventions	13,929	13,929

34. Passifs éventuels

A. Litiges

Veillez-vous reporter à la plainte en cours décrite à la note 17.

B. Passifs d'impôt éventuels

Les déclarations d'impôts des filiales font régulièrement l'objet des contrôles fiscaux dans la plupart des juridictions où Cenergy Holdings et ses sociétés exercent leurs activités. Ces contrôles peuvent entraîner des impôts supplémentaires. Cenergy Holdings et ses sociétés provisionnent les impôts susceptibles d'être dus suite à ces contrôles, dans la mesure où un passif est probable et estimable.

Cenergy Holdings estime que ses provisions pour passifs d'impôts sont adéquates pour toutes les années d'imposition non contrôlées sur la base de son évaluation des facteurs sous-jacents, notamment des interprétations du droit fiscal et de son expérience antérieure.

35. Parties liées

A. Transactions entre parties liées

Les transactions suivantes ont été réalisées avec Viohalco et ses filiales, les entités mises en équivalence et autres parties liées :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Pour l'exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
Ventes de biens		
Viohalco	-	2
Entreprises associées	46	12.807
Autres parties liées	77.342	33.990
	77.388	46.800
Ventes de services		
Viohalco	-	6
Entreprises associées	-	347
Autres parties liées	536	1.591
	536	1.944
Ventes d'immobilisations corporelles		
Viohalco	-	-
Entreprises associées	-	-
Autres parties liées	84	8
	84	8
Achats de biens		
Viohalco	-	-
Entreprises associées	-	298
Autres parties liées	13.461	23.004
	13.461	23.301
Achats de services		
Viohalco	301	281
Entreprises associées	4.947	4.366
Autres parties liées	7.635	7.045
	12.883	11.692
Achats d'immobilisations corporelles		
Viohalco	-	-
Entreprises associées	92	-
Autres parties liées	2.454	1.428
	2.546	1.428

Les autres parties liées sont les filiales, les sociétés associées et les co-entreprises du Groupe Viohalco.

Pour 2017, les ventes à Metal Agencies (filiale de Viohalco) sont présentées à la ligne « Autres parties liées », tandis que les ventes réalisées au cours du premier semestre 2016 sont présentées à la ligne « Entités mises en équivalence » (voir Note 10A).

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Au cours de 2017, les ventes de marchandises aux parties liées ont augmenté en raison des ventes réalisées via les sociétés commerciales de Viohalco sur les principaux marchés européens.

En 2015, un prêt d'un montant de 5.000 milliers d'euros aux taux du marché a été accordé par la société mère Viohalco à la société Icme Ecab. Le prêt a été renouvelé en 2016 et 2017 et il arrivera désormais à échéance en juin 2018. Il n'existe pas de garantie pour ce prêt à court terme accordé par la société mère. Les opérations concernant ce prêt au cours de l'exercice sont les suivantes :

<i>Montants en milliers d'euros</i>	2017	2016
Solde au 1 janvier	5.175	5.149
Intérêts pris en charge durant l'exercice	296	303
Intérêts payés	-318	-278
Solde au 31 décembre	5.152	5.175

Les soldes de clôture découlant des ventes/achats de biens, de services, d'immobilisation, etc., se présentent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2017	2016
Créances à court terme sur parties liées		
Société mère	-	8
Entreprises associées	16	79
Autres parties liées	27.625	24.400
	27.641	24.487
Créances à long terme sur parties liées		
Entreprises associées	3.842	3.603
	3.842	3.603
Dettes à court terme envers des parties liées		
Société mère	894	818
Entreprises associées	1.995	2.243
Autres parties liées	6.110	10.802
	8.999	13.863

Les soldes de parties liées ne sont pas garantis et le règlement de ces soldes courants devrait se faire en espèces au cours de l'année prochaine, étant donné qu'ils ont trait uniquement à des créances et des dettes à court terme.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

B. Rémunération des principaux dirigeants

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des transactions avec les membres du conseil d'administration et la direction exécutive.

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
Emoluments des Administrateurs et de la direction exécutive	844	475

Les émoluments versés aux administrateurs et à la direction exécutive consistent en une rémunération fixe. Au cours de la période, il n'a été versé aucune rémunération variable, aucun avantage postérieur à l'emploi ni aucun avantage en actions.

36. Honoraires du commissaire et de son réseau

Le commissaire de la Société, KPMG Réviseurs d'Entreprises et un certain nombre de sociétés membres du réseau KPMG, ont reçu des honoraires pour les services suivants:

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Pour l'exercice clos au 31 décembre	
	2017	2016
KPMG Réviseurs d'Entreprises		
Missions d'attestation	85	36
Services relatifs à l'audit	-	28
	85	64
Réseau KPMG		
Missions d'attestation	242	-
Missions de conseils fiscaux	75	38
Autres services	20	-
	336	38
Total	421	102

37. Événements post-clôture

Au début de 2018, le Ministère du commerce des USA a lancé une enquête en matière de droit antidumping (AD) sur les gros tubes soudés (de diamètre nominal supérieur à 16.4") contre la Grèce et cinq autres pays (Canada, Chine, Inde, Corée, Turquie), sur la base de demandes introduites par six producteurs US. Suite à ces demandes, la Commission des échanges internationaux des USA (United States International Trade Commission - USITC) a établi qu'il était possible de considérer de façon raisonnable qu'il existait un préjudice matériel contre l'industrie US domestique en raison des importations de tubes soudés de gros diamètre en provenance du Canada, de la Chine, de l'Inde, de la Corée et de Turquie. Concernant les importations de tubes soudés de gros diamètre de Grèce, l'USITC a établi qu'il est raisonnablement possible de considérer qu'il existait une menace de préjudice matériel contre l'industrie US domestique. Corinth Pipeworks participe activement et est soumise à l'enquête AD en tant qu'unique producteur en Grèce de tubes soudés de gros diamètre. En outre, indiquons que, habituellement, les enquêtes antidumping sont longues et prennent plus de huit mois pour être conclues. Il serait prématuré de procéder à quelque évaluation de l'impact de cette enquête sur Corinth Pipeworks, la filiale de Cenergy Holdings, sur les résultats financiers consolidés annuels.

Le 8 mars 2018, le gouvernement US a exercé son pouvoir au titre de la Section 232 du Trade Expansion Act de 1962 pour imposer un droit de douane de 25 pour cent sur les importations d'acier et de 10 pour cent sur les importations d'aluminium aux États-Unis d'Amérique, à l'exception de celles du Canada et du Mexique. Sur la base de ces proclamations, l'US Customs and Border Protection commencera à percevoir les droits applicables le 23 mars 2018. Le 18 mars 2018, le Ministère du commerce (DOC) US a communiqué la procédure à suivre en vue de soumettre des demandes d'exemption de produits des droits de douane sur les importations de produits d'acier et d'aluminium. Le DOC a publié les procédures au Federal Register (Journal officiel) et a commencé à recevoir des demandes d'exemption de l'industrie US le 19 mars 2018. Le 22 mars 2018, les tarifs de la section 232 sur les importations d'acier et d'aluminium de certains pays membres de l'Union européenne ont été suspendus jusqu'au premier mai 2018 dans l'attente des discussions sur les mesures visant à réduire l'excès de capacité mondiale de production d'acier et d'aluminium. D'ici le premier mai 2018, l'administration des États Unis décidera si elle continuera à exempter ces pays en fonction de l'état des discussions en cours.

Cenergy Holdings suit de près la situation et les nouvelles conditions du marché, comme elle le fait régulièrement, étant donné que Corinth Pipeworks est un fournisseur établi sur le marché US des tubes d'acier. Il convient de relever que la filiale fournit ses clients US principalement en produits qui ne peuvent pas être fabriqués aux USA, tels que les pipelines 26 pouces. Corinth Pipeworks a déjà engagé toutes les actions requises en collaboration avec ses clients US afin que ceux-ci obtiennent la dispense des droits de douane sur les importations de tubes d'acier, étant donné que les produits vendus sur le marché US par Corinth Pipeworks sont des produits personnalisés uniques qui ne sont pas fabriqués par des laminoirs US locaux.

En dépit de l'incertitude qui plane sur le marché de l'acier actuellement, l'évaluation courante des informations disponibles permet de penser que ces faits auront un impact limité sur les résultats financiers de Corinth Pipeworks, la filiale de Cenergy Holdings, en raison des actions entreprises afin d'assurer la position financière de la Société et d'atténuer tout effet adverse potentiel.

Il n'existe aucun autre événement ultérieur susceptible d'avoir des retombées sur les états financiers consolidés.

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société Cenergy Holdings SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Cenergy Holdings SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 mars 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de Cenergy Holdings SA durant 2 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat consolidé, le compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et un état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à 889.763 milliers d'EUR et le compte de résultat consolidé se solde par une perte de l'exercice de 4.775 milliers d'EUR.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Valorisation d'une créance due par un ancien client

Nous nous référons aux notes 15 « Impôts sur le résultat » et 17B « Risques de crédit et de marché et pertes de valeur sur créances commerciales » des comptes consolidés.

— Description

Depuis 2010, Corinth Pipeworks SA, une filiale entièrement détenue par la Société, a initié plusieurs actions en justice contre un ancien client concernant le recouvrement d'une créance d'un montant de 24,8 millions d'US dollars (20,8 millions d'euros en date du 31 décembre 2017).

Le Groupe a enregistré en 2010 une perte de valeur de 12,5 millions d'US dollars (10,4 millions d'euros au 31 décembre 2017) sur cette créance. Dans le cadre de la réévaluation annuelle des pertes de valeur, le Groupe a enregistré une perte de valeur supplémentaire de 10,7 millions de dollars (8,9 millions d'euros) en date du 31 décembre 2017 afin de refléter l'appréciation du Groupe quant au recouvrement de cette créance. La perte de valeur totale s'élève à 23 millions de dollars (19,3 millions d'euros) au 31 décembre 2017, sur laquelle un actif d'impôt différé a été comptabilisé à concurrence de 5,6 millions d'euros.

En raison du niveau de jugement appliqué dans le cadre de l'évaluation de cette perte de valeur et du montant significatif de cette créance, la valorisation de cette créance a été considérée comme un point clé de l'audit.

— Procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les diligences suivantes :

- inspecter et analyser la correspondance avec l'avocat externe en charge du litige, en réponse à notre demande de confirmation au sujet du statut des actions en justice, ainsi qu'évaluer l'impact de ces éléments sur le caractère approprié de la perte de valeur ;
- inspecter le dernier rapport légal, incluant l'analyse des raisons ayant servi de base aux conclusions retenues, établi par le juriste interne de la Société concernant le litige en question ;
- évaluer la pertinence de l'évaluation des flux de trésorerie futurs attendus de cette créance et le caractère adéquat de la perte de valeur, entre autres en analysant les informations disponibles sur la solvabilité de cet ancien client et en évaluant les garanties détenues par le Groupe en relation avec cette créance ;
- évaluer le caractère approprié du traitement comptable relatif à la perte de valeur en conformité avec les normes IFRS ;
- évaluer, avec l'assistance de nos spécialistes fiscaux, le caractère raisonnable de l'évaluation du Groupe quant à l'impact fiscal de la perte de valeur ;
- évaluer le caractère approprié des notes afférentes dans les comptes consolidés.

Financement, risque de liquidité et respect des covenants

Nous nous référons aux notes 27 « Emprunts et dettes financières », 30 C.2 « Risque de liquidité » et 30 C.4 « Risque lié à l'environnement macro-économique et financier en Grèce » des comptes consolidés.

— Description

Un certain nombre de filiales de la Société ont des emprunts long terme et court terme pour des montants significatifs. Par conséquent, celles-ci sont fortement dépendantes vis-à-vis des institutions financières afin d'assurer la continuité de leurs activités. En raison d'une portion significative d'emprunts et dettes financières échéant à moins d'un an, les passifs courants sont supérieurs aux actifs courants à concurrence de 93,4 millions d'euros.

Le Groupe est entré dans une phase finale de négociation avec les banques afin de convertir une partie importante des emprunts court terme en long terme. Tant que ces négociations ne sont pas finalisées, le Groupe reste exposé au risque que certaines filiales puissent rencontrer des difficultés à remplir les obligations associées à leurs dettes financières.

De plus, diverses conventions de financement contiennent des clauses de covenants qui, en cas de non-respect, permettent aux créanciers d'obtenir le droit de réclamer un remboursement anticipatif de ces dettes. En cas de non-respect des covenants et en l'absence de dispense reçue des créanciers, les emprunts et dettes financières classés au 31 décembre 2017 parmi les passifs non courants devraient être reclassés parmi les passifs courants. De plus, le Groupe aurait besoin de trouver des sources de financement alternatives afin de maintenir ses activités.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, ce point a été considéré comme un point clé de l'audit.

— Procédures d'audit

Nous avons, entre autres, effectué les diligences suivantes :

la mise à jour de notre compréhension des processus et des contrôles mis en place par le Groupe afin d'assurer la conformité avec les covenants liés aux emprunts ;

l'inspection des principaux contrats d'emprunts afin de comprendre les termes et conditions de ceux-ci ;

l'obtention du calcul des covenants des principaux emprunts du Groupe, la vérification de leur exactitude mathématique et l'analyse de leur conformité avec les contrats afférents ;

l'évaluation de la note explicative préparée par la Société pour justifier l'hypothèse de continuité des activités retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 décembre 2017, malgré les négociations non finalisées sur le refinancement des activités à la date de publication des comptes consolidés ;

évaluer le caractère approprié des notes afférentes dans les comptes consolidés.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il

estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur les autres obligations légales, réglementaires et normatives

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, de la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir:

- les « chiffres clés de Cenergy Holdings en 2017 » inclus dans la section « Cenergy Holdings S.A. » ;

- les données financières reprises dans la section « Message du Président du Conseil d'administration » ;
- la section « Bilan et compte de résultat statutaires simplifiés » ;
- l'Annexe A - Autres mesures de la performance.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 119 §2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés et consiste en une section séparée du rapport annuel. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119 §2 du Code des sociétés et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur le référentiel « GRI » (« Global Reporting Initiative »). Nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie dans tous ses aspects significatifs conformément au référentiel « GRI » (« Global Reporting Initiative ») mentionné dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 134 du Code des sociétés ont correctement été valorisés et ventilés dans les annexes des comptes consolidés.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 27 avril 2018

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Benoit Van Roost
Réviseur d'Entreprises

Bilan et compte de résultat statutaires simplifiés

Conformément à l'article 105 du Code des sociétés, les comptes non consolidés sont présentés ci-après dans une version abrégée des comptes annuels ne comprenant pas toutes les annexes requises par la loi ou le rapport du commissaire. La version complète des comptes annuels, tels qu'ils ont été déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique, sera disponible sur simple demande auprès du siège social de la société.

Le rapport du commissaire sur les comptes annuels ne comportait pas de réserve.

Bilan abrégé

En milliers d'euros	Au 31 décembre 2017
Actifs non courants	177.410
Frais d'établissement	715
Actifs financiers	176.694
Actifs courants	12.743
Créances	11.643
Trésorerie et équivalents de trésorerie	997
Charges différées et produits à recevoir	104
Total de l'actif	190.153
Capital et réserves	182.629
Capital	117.892
Primes d'émission	59.591
Réserves	8.575
Résultat reporté	-3.430
Dettes	7.524
Dettes à moins d'un an	7.366
Produits à recevoir et produits différés	158
Total des passifs	190.153

Synthèse du compte de résultat

En milliers d'euros

Pour l'exercice clôturé au
31 décembre 2017

Ventes et prestations	137
Frais d'exploitation	-1.311
Approvisionnements et marchandises	
Autres biens et services	-1.082
Rémunération, sécurité sociale et retraites	-136
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, immobilisations corporelles et incorporelles	-158
Autres charges d'exploitation	63
Perte d'exploitation	-1.176
Produits financiers	233
Produits d'actifs financiers	233
Charges financières	-472
Autres charges financières	-17
Réductions de valeur sur immobilisations financières	-455
Perte de l'exercice avant impôt	-1.416
Perte de l'exercice	-1.416

Déclaration des personnes responsables

Déclaration portant sur l'image fidèle donnée par les états financiers consolidés et du rapport de gestion

Conformément à l'article 12, §2, 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007, les membres de la Direction Exécutive (à savoir Dimitrios Kyriakopoulos, Apostolos Papavasileiou, Alexios Alexiou and Theodoros Panagopoulos) déclarent au nom et pour le compte de la société qu'à leur connaissance :

- a) les états financiers consolidés de l'exercice se terminant au 31 décembre 2017, qui ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière adoptées par l'Union Européenne offrent une image fidèle des capitaux propres, de la position financière et des performances financières de la Société et des entités reprises dans la consolidation dans son ensemble,
- b) le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comprend une image fidèle du développement et des performances de l'activité et de la position de la Société et des entités comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Glossaire

Les explications suivantes visent à aider le public en général à comprendre certains termes utilisés dans le présent Rapport annuel. Les définitions exposées ci-dessous sont valables pour l'ensemble du rapport annuel à moins que le contexte n'en impose autrement.

ABB ABB est une société mondiale dans les technologies de l'énergie et de l'automatisation qui permet à ses clients des services publics, des secteurs de l'industrie, du transport et des infrastructures d'améliorer leurs performances tout en minimisant l'impact environnemental.

Ratio de revenus des comptes créditeurs Comptes créditeurs/coût de revient * 365

Ratio de revenus des créances Créances/revenus * 365

Aramco Saudi Aramco est la compagnie nationale saoudienne d'hydrocarbures. C'est le premier exportateur mondial de pétrole brut et de gaz naturel liquéfié.

ASTM American Society for Testing and Material

CBS Code belge des sociétés

Principes comptables généralement admis en Belgique Le référentiel comptable en Belgique

BG BG Group est une société internationale de prospection et de production de GNL.

Conseil d'administration ou Conseil Le Conseil d'administration de la Société peut être nommé conformément aux Statuts

BP BP est l'une des premières compagnies intégrées des secteurs pétrolier et gazier. BP fournit à ses clients du carburant pour le transport, de l'énergie pour le chauffage et l'éclairage, des lubrifiants pour faire tourner les moteurs et des produits pétrochimiques utilisés dans la fabrication d'articles d'usage courant notamment des peintures, des vêtements et des emballages.

BS British Standards (normes britanniques)

Cheniere Energy Société du secteur de l'énergie basée à Houston dont l'activité principale est liée au GNL

Chevron Chevron est l'une des premières compagnies intégrées du secteur de l'énergie.

Couverture des charges financières EBITDA/charges financières

DCP Midstream société du secteur de l'énergie qui se situe tout à fait entre une base de ressources croissantes et des marchés de l'énergie et pétrochimique en expansion.

Dettes/capitaux propres Total passif/capitaux propres ou (Total actif-capitaux propres)/capitaux propres

Denbury Denbury Resources Inc. est une compagnie pétrolière et gazière indépendante

DIN Deutsches Institut für Normung

EBIT résultat d'exploitation tel que déclaré dans les états financiers consolidés (résultat avant intérêts et impôts)

EBITDA EBIT + dépréciations + amortissements (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et dépréciations)

EBITDA ajusté EBITDA hors frais de restructuration, effet retard sur les prix des métaux/metal price lag, (gains)/pertes non réalisés sur soldes en devises étrangères et sur instruments dérivés, et autres (produits)/charges exceptionnels

EDF EDF Energy, le premier producteur britannique d'électricité à faible émission de carbone

EEE Espace économique européen

EN NORME EUROPÉENNE

EN/ISO 17025 Exigences générales sur la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essais

Enbridge Enbridge, Inc. est une société canadienne du secteur de l'énergie basée à Calgary. Elle est spécialisée dans le transport, la distribution et la production d'énergie, principalement en Amérique du Nord. Enbridge exploite, à ce titre, au Canada et aux États-Unis, le plus long pipeline de pétrole brut et d'hydrocarbures liquides au monde. Elle possède et exploite, au Canada, le plus grand réseau de distribution de gaz naturel et fournit des services de distribution en Ontario, au Québec, dans le Nouveau-Brunswick et dans l'État de New York.

Energy Transfer Energy Transfer est une société basée au Texas. Créée en 1995, en tant qu'exploitant d'un petit gazoduc local, la société compte aujourd'hui parmi les sociétés en commandite simple, de la catégorie investissement, les plus importantes et les plus diversifiées des États-Unis. Après être passé d'environ 200 miles (323 km) de gazoducs en 2002 à quelque 71 000 miles (114 263 km) de conduites de gaz naturel, de GNL, de produits raffinés et de pétrole brut, aujourd'hui, le groupe de sociétés Energy Transfer continue de fournir des services exceptionnels à ses clients et des rendements intéressants à ses investisseurs.

EPCO Energy Planners Company (EPCO) est une société de gestion de l'énergie et de conseil. EPCO travaille avec une clientèle issue des secteurs commerciaux, industriels et à but non lucratif qu'elle aide à mieux comprendre où et comment l'énergie est consommée dans ses installations.

FSMA autorité des services et marchés financiers qui a succédé à la Commission bancaire, financière et des assurances belges en qualité d'autorité de réglementation financière pour la Belgique le 1^{er} avril 2011

Fusion transfrontalière La fusion transfrontalière par absorption de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (deux sociétés auparavant cotées en Grèce) par la Société conformément aux articles 772/1 et suivants du CBS et à la loi grecque 3777/2009 conjointement avec les articles 68 §2 et 69 à 77a de la Loi codifiée grecque 2190/1920.

ARYM Ancienne République yougoslave de Macédoine

Liquidités générales Actifs courants/dettes à court terme

Greek Public Natural Gas Corporation (DEPA) DEPA est la société grecque publique de distribution de gaz naturel

Rendement annuel brut Le rendement annuel brut est calculé en fonction du cours de l'action auquel il équivaut (modification du cours du 1^{er} janvier au 31 décembre/cours de l'action en janvier)

GRTGAZ est l'exploitant du réseau de transport de gaz naturel situé à Paris, en France. Le réseau est constitué de gazoducs à haute pression.

GRI La vision du Global Reporting Initiative's (GRI) est que le reporting sur la performance économique, environnementale et sociale, par toutes les organisations, devienne aussi routinier et comparable que le reporting financier. Le GRI accomplit cette vision en développant et en améliorant de manière continue, et créant des capacités autour de l'usage

de son cadre d'établissement de rapports sur le développement durable (Sustainability Reporting Framework)

HVAC Heating, Ventilation and Air-Conditioning – Chauffage, ventilation et climatisation

IAS normes comptables internationales

IFRS normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées par l'UE

Ratio de revenus des stocks Stocks/coût de revient * 365

JIS Japanese Industrial Standards (normes industrielles japonaises)

Kinder Morgan la plus grande société d'infrastructures énergétiques d'Amérique du Nord

LSAW Longitudinal Submerged Arc Welded Mill — tubes d'acier soudés à l'arc immergé pour la production de tuyaux pour le transport d'énergie terrestre et maritime

LTIR Taux d'Incidents avec arrêt de travail

Mamuth pipes Mammoth Carbon Products est un leader mondial de la distribution de tubes courants et de tubes de canalisation pour les marchés de l'énergie, de la pétrochimie et de la construction

McJunkin MRC Global est le plus grand distributeur de tuyaux, de valves et de raccords, et services connexes, destinés aux marchés de l'énergie et industriel. MRC Global offre ses produits et ses services à l'industrie du pétrole et du gaz, tous secteurs confondus : amont, intermédiaire et aval, ainsi qu'aux secteurs du marché de la distribution du gaz et des produits chimiques aux États-Unis.

MITE Marubeni Itochu Tubulars Europe PLC – Marubeni-Itochu Tubulars Europe plc a été créée en 2001 afin de fournir des produits tubulaires en acier à l'industrie du pétrole et du gaz. Marubeni-Itochu Tubulars Europe plc est une filiale de Marubeni-Itochu Steel Inc et son siège est situé à Londres, au Royaume-Uni.

National Grid une entreprise de services publics basée au Royaume-Uni.

OGC un organisme leader du secteur du pétrole et du gaz du Sultanat et qui gère le plus important réseau de distribution de gaz naturel d'Oman.

OMV est une compagnie pétrolière et gazière internationale intégrée. Elle est présente dans les secteurs d'aval (exploration et production) et d'amont (raffinage et commercialisation et gaz et énergie). OMV est une des plus grandes sociétés industrielles d'Autriche cotées en bourse.

OSI Oil States International Inc. est une société de services pétroliers qui occupe une place prépondérante sur le marché en tant que fabricant de produits pour installations de production en eaux profondes et de certains équipements de forage, et en tant que prestataire de services de complétion et de forage sur terre à l'industrie du pétrole et du gaz. Oil States est cotée à la bourse de New York sous le symbole « OIS ».

PDO Petroleum Development Oman (PDO) est la première compagnie d'exploration et de production de pétrole du Sultanat d'Oman.

Pioneer Pipe Inc Pioneer est une des plus grandes sociétés de services complets (construction, maintenance et fabrication) du Midwest, spécialisée dans la construction générale, construction de structures, construction mécanique et électrique, fabrication et installation de tuyaux, fabrication de pièces en acier et coffrages en acier, fabrication et assemblage modulaires et entretien d'installations.

Plains All American Plains All American Pipeline figure parmi les sociétés énergétiques du secteur intermédiaire les plus grandes et les plus admirées en Amérique du Nord. Plains All American Pipeline (Plains) est une société en commandite simple cotée en bourse qui possède et explore des infrastructures énergétiques du secteur intermédiaire et fournit des services logistiques pour pétrole brut, GNL, gaz naturel et produits raffinés. Elle possède un vaste réseau de transport par pipeline, de terminaux, de sites de stockage et de collecte de gaz dans les bassins clés de production de pétrole brut et de GNL, dans les couloirs de transport et sur les principales plateformes du marché aux États-Unis et au Canada.

RWERWE est l'une des cinq principales sociétés européennes d'électricité et de gaz.

SAE Society of Automotive Engineers

Segment Le terme « segment » dans le présent rapport annuel fait référence à la structure organisationnelle de Cenergy Holdings et aux branches d'activité telles que définies par la direction générale. Les « segments » de Cenergy Holdings correspondent aux « entités opérationnelles » visées par la norme comptable internationale IFRS 8.

SD marque de commerce

Shell Shell Global est un groupe mondial de sociétés du secteur de l'énergie et de la pétrochimie.

Snam une société italienne d'infrastructures de gaz naturel. Elle opère principalement en Italie et figure parmi les premières compagnies européennes de gaz réglementées.

Socar la State Oil Company of the Azerbaijan Republic (SOCAR) compte parmi ses activités l'exploration de gisements de pétrole et de gaz naturel, la production, le traitement et le transport de pétrole, de gaz et de condensat de gaz, la commercialisation de produits pétroliers et pétrochimiques sur les marchés national et international, et la fourniture de gaz naturel à l'industrie et à la population d'Azerbaïdjan.

Spartan Spartan Energy Corp. est une compagnie pétrolière et gazière basée à Calgary, Alberta. Spartan est présente dans le centre d'Alberta et dans le sud-est du Saskatchewan et gère un inventaire pluriannuel d'opportunités de forage horizontal axées sur le pétrole.

Liquidités spéciales (Actifs courants-stocks) /dettes à court terme

Spectra Energy Spectra Energy Corp est une société de l'indice S&P500 basée à Houston, au Texas, qui est présente dans trois domaines clés de l'industrie du gaz naturel : transport et stockage, distribution et collecte et traitement.

SR Severity Rate = Taux de Gravité

STEG la compagnie tunisienne de l'électricité et du gaz ou STEG, une société tunisienne du service public à caractère non administratif. Créée en 1962, cette société a pour mission de produire et distribuer l'électricité et le gaz naturel sur le territoire tunisien. STEG est la deuxième plus grande compagnie tunisienne par ses revenus en 2009.

Subsea Subsea7 figure parmi les plus grands fournisseurs au monde dans le domaine des services, de la construction et de l'ingénierie des liaisons fond-surface pour le secteur de l'énergie offshore.

TIGF Transport et Infrastructures Gaz France propose et développe des solutions de transport et de stockage de gaz naturel pour le marché européen.

Loi sur la transparence la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé.

UPN profilés en U normaux européens

Le rapport annuel, les versions intégrales des comptes annuels statutaires et consolidés ainsi que les rapports d'audit concernant lesdits comptes annuels sont disponibles sur le site Internet (www.cenergyholdings.com)

Annexe A - Autres mesures de la performance (AMP)

Outre la présentation des résultats conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ce rapport annuel inclut des informations sur certains indicateurs alternatifs de rendement qui ne sont pas élaborés conformément aux IFRS (Indicateurs alternatifs de rendement ou 'Alternative performance measures' ou AMP). Les AMP utilisés dans ce rapport annuel sont les suivants : **Bénéfices avant intérêts et impôts (EBIT), EBIT ajusté, Bénéfices avant intérêts, Impôt, Dépréciation et amortissement (EBITDA), EBITDA ajusté et Dette nette**. Les rapprochements aux indicateurs financiers IFRS le plus directement comparables sont présentés ci-dessous.

Nous estimons que ces indicateurs alternatifs de rendement sont des indicateurs supplémentaires importants pour notre rendement opérationnel et financier. En outre, ils sont fréquemment utilisés par les analystes financiers, les investisseurs et d'autres parties intéressées lorsqu'ils évaluent des sociétés du secteur de la production, de la distribution et du commerce de tubes d'acier et de câbles. En fournissant ces indicateurs, accompagnés des rapprochements inclus dans cette annexe, nous estimons que les investisseurs comprendront mieux nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. Toutefois, ces AMP ne devront pas être considérées comme une alternative aux indicateurs IFRS.

L'EBIT, l'EBIT ajusté, l'EBITDA, l'EBITDA ajusté sont limités, en tant qu'outils d'analyse, et les investisseurs ne devraient pas les examiner pris isolément ou en tant que substituts à l'analyse des résultats opérationnels présentés selon IFRS. En outre, ils peuvent ne pas être comparables à des indicateurs présentés sous le même intitulé, par d'autres sociétés.

L'EBIT désigne le résultat opérationnel tel que déclaré au compte de résultat consolidé, plus la part du bénéfice/de la perte (-) des entités mises en équivalence, nette d'impôts.

L'EBITDA ajusté désigne l'EBITDA sans les coûts de restructuration, le décalage des prix des métaux, les plus-values/(moins-values) latentes sur les soldes de devises et les produits dérivés, ainsi que d'autres (produits)/charges exceptionnel(le)s ou inhabituel(le)s.

EBITDA désigne l'EBIT plus la dépréciation et l'amortissement.

L'EBITDA ajusté désigne l'EBITDA sans les coûts de restructuration, le décalage des prix des métaux, les plus-values/(moins-values) latentes sur les soldes de devises et les produits dérivés, ainsi que d'autres (produits)/charges exceptionnel(le)s ou inhabituel(le)s.

Cette année, l'EBIT ajusté est également présenté, étant considéré comme un AMP supplémentaire pertinent.

Tous les AMP sont toujours calculés année après année.

Rapprochement entre Bénéfices d'exploitation et EBIT et EBITDA :

Montants en milliers d'euros	Cenergy Holdings	
	2017	2016
Résultat opérationnel	21.796	34.517
Part des bénéfices / (pertes) des entités mises en équivalence, déduction faite des impôts	541	(685)
EBIT	22.336	33.832
Dépréciation et amortissement	22.269	20.186
EBITDA	44.605	54.019

Rapprochement entre EBIT et EBIT ajusté et EBITDA ajusté :

Montants en milliers d'euros	Cenergy Holdings	
	2017	2016
EBIT	22.336	33.832
Le décalage des prix des métaux (1)	3.364	6.037
Non réalisé (gains) / pertes sur les soldes et dérivés en devises	931	182
Coûts de restructuration	99	2.105
Perte de valeur exceptionnelle sur créances	8.883	-
Autres exceptionnels ou inhabituels (revenus) / dépenses (2)	(489)	(2.666)
EBIT ajusté	35.124	39.490
Dépréciation et amortissement	22.269	20.186
EBITDA ajusté	57.393	59.676

(1) Le décalage des prix des métaux correspond à l'effet sur le compte de résultat des fluctuations des prix du marché des matériaux métalliques sous-jacents (ferreux et non ferreux), que les filiales de Cenergy Holding utilisent comme matières premières dans le cadre de leurs procédés de fabrication de produits finis.

Le décalage des prix des métaux est dû :

- (i) au laps de temps qui s'écoule entre la tarification des achats de métaux, la détention et la transformation de ces métaux et la tarification de la vente des stocks de produits finis aux clients,
- (ii) à l'effet du solde d'ouverture des stocks (qui est, à son tour, affecté par les prix des métaux des périodes précédentes) sur le montant déclaré en tant que Coûts des ventes, en raison de la méthode de coûts utilisée (par ex. moyenne pondérée),

(iii) à certains contrats clients assortis de prix à terme fixes, ce qui entraîne une exposition aux fluctuations des prix des métaux pendant le laps de temps compris entre la fixation de nos prix de vente et le moment où la vente a réellement lieu.

Les filiales du segment Câbles mettent en œuvre un appariement consécutif des achats et des ventes, ou des instruments dérivés afin de diminuer l'effet du décalage des prix des métaux sur leurs résultats. Cependant, il existera toujours certains impacts (positifs ou négatifs) au compte de résultat vu que dans le segment Câbles, une partie des stocks est traitée comme une immobilisation et n'est pas couverte et que dans le secteur Tubes d'acier, aucune couverture des matières premières n'est possible.

(2) Pour 2016, les autres (produits)/dépenses exceptionnel(le)s ou inhabituel(le)s représentent principalement le produit de l'échange d'actions d'International Trade. Pour 2017, ils incluent principalement les recettes provenant d'une action en justice qui fut clôturée à l'avantage de Fulgor.

Rapprochement entre « Emprunts et dettes financières » et « Dette nette » :

Montants en milliers d'euros	Segment Câbles		Segment Tubes d'acier		Autres activités		Cenergy Holdings	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Emprunts et dettes financières - Long terme	49.853	104.999	36.287	79.397	-	-	86.141	184.396
Emprunts et dettes financières - Court terme	215.613	141.884	147.119	120,940	-	-	362.732	262.823
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10.264)	(6.811)	(58.182)	(62.813)	(998)	(1.706)	(69.443)	(71.329)
Dette nette	255.203	240.072	125.224	137.524	(998)	(1.706)	379.429	375.890